



**HAL**  
open science

# L'impact de la collaboration sur le travail de l'enseignant dans le cas d'un enfant en situation de placement

Pauline Sevestre

► **To cite this version:**

Pauline Sevestre. L'impact de la collaboration sur le travail de l'enseignant dans le cas d'un enfant en situation de placement. Education. 2019. dumas-02404417

**HAL Id: dumas-02404417**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02404417>**

Submitted on 11 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITÉ DE ROUEN**

**ESPE – ACADÉMIE DE ROUEN**

**Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation »**

**Mention 1**

Année 2018-2019

*SEVESTRE PAULINE*

L'impact de la collaboration sur le travail de l'enseignant dans le cas d'un  
enfant en situation de placement

Sous la direction de : M. **BUHOT** *Éric*



**UNIVERSITÉ DE ROUEN**

**ESPE – ACADÉMIE DE ROUEN**

**Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation »**

**Mention 1**

Année 2018-2019

*SEVESTRE PAULINE*

L'impact de la collaboration sur le travail de l'enseignant dans le cas d'un  
enfant en situation de placement

Sous la direction de : M. [BUHOT Éric](#)

## RÉSUMÉ

L'Aide Sociale à l'Enfance se doit de protéger les enfants se trouvant en danger dans leur famille en les plaçant dans des familles d'accueil ou dans des établissements. Un accompagnement et un suivi se met alors en place. Cet accompagnement et ce suivi concerne notamment son intégration dans la famille d'accueil ou dans l'établissement, la relation entre le parent et l'enfant qu'il faut maintenir mais aussi sa scolarité afin que l'enfant se développe de manière stable et qu'il s'épanouisse à tous les niveaux. L'école joue donc un rôle dans le développement de l'enfant et dans son épanouissement. Une situation qui suppose la création d'une collaboration étroite entre les enseignants et les différents professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ce mémoire aborde donc la collaboration entre les acteurs qui entourent l'enfant en situation de placement et l'enseignant. Il tente de mettre en évidence l'impact que cela peut avoir sur le travail de l'enseignant. Un impact qui aura des conséquences positives sur la scolarité de l'enfant placé.

Afin de répondre à la problématique nous nous appuierons sur cinq entretiens semi-directifs menés auprès d'une enseignante en maternelle, d'une enseignante en ULIS, d'une éducatrice, d'une psychologue et de deux assistants familiaux ainsi que sur un questionnaire réalisé pour une professeure des écoles stagiaire.

Nous verrons alors que la collaboration entre les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance et ceux de l'Education Nationale n'est pas toujours mise en oeuvre pour différentes raisons et que celle-ci dépend des professionnels et de leur implication.

Mots clés : *Aide Sociale à l'Enfance, enseignants, collaboration, confiance, soutien*

## MASTER MEEF : CHARTE DE NON PLAGIAT

Je soussigné(e),

Nom, Prénom : Sevestre Pauline

Régulièrement inscrit à l'Université de Rouen

N° étudiant : 21400774

Année universitaire : 2018 - 2019

Certifie que le document joint à la présente déclaration est un travail original, que je n'ai ni recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets.

Conformément à la charte des examens de l'université de Rouen, le non-respect de ces dispositions me rend passible de sanctions disciplinaires.

Fait à : Canteleu

Le : 23/04/19

Signature : SEVESTRE Pauline

## *REMERCIEMENTS*

Je tenais à remercier Monsieur Eric Buhot, directeur de mémoire, qui m'a aidé tout au long de l'élaboration de ce mémoire en prenant le temps de m'aider, en se rendant disponible, mais aussi en me prodiguant de nombreux conseils.

Je remercie également les trois enseignants, l'éducatrice, la psychologue ainsi que les deux assistants familiaux, qui ont pris du temps pour répondre à mes entretiens. Je les remercie de la confiance dont ils ont fait preuve à mon égard et je suis reconnaissante de tout ce qu'ils ont pu m'apporter autant d'un point de vue professionnel que personnel.

---

## SOMMAIRE

---

LISTE DES ABREVIATIONS.....	2
INTRODUCTION.....	3
I. Le cadre institutionnel.....	6
II. Le cadre théorique .....	17
III. La problématique et les hypothèses.....	39
IV. Méthodologie de recherche.....	40
V. Les résultats : données brutes et analyse.....	47
CONCLUSION .....	82
Bibliographie et sitographie .....	86
Annexe 1 : les différents guides d’entretien.....	90
Annexe 2 : le questionnaire adressé à la professeure des écoles stagiaire .....	98
Annexe 3 : Transcription de l’entretien des assistants familiaux .....	103
Annexe 4 : transcription de l’entretien avec l’éducatrice .....	116
Annexe 5 : transcription de l’entretien avec la psychologue.....	121
Annexe 6 : transcription de l’entretien avec l’enseignante 1 .....	123
Annexe 7 : transcription de l’entretien avec l’enseignante 2 .....	135
TABLE DES MATIERES .....	142



## LISTE DES ABREVIATIONS

AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
SAFT	Service d'Accueil Familial Thérapeutique
CMP / CMPP	Centre Médico-Psychologique / Centre Médico-Psychologique Pédagogique
MDPH	Maisons Départementales des Personnes Handicapées
DREES	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques
ULIS	Unité localisée pour l'Inclusion Scolaire
PES	Professeur des écoles stagiaire
CAMSP	Centre d'actions médico-social précoce
HDJ	Hôpital de jour
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

## INTRODUCTION

L'école oeuvre depuis quelques années, notamment depuis la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, pour la coéducation entre des enseignants et les parents. Mais qu'en est-il dans le cas des enfants placés en famille d'accueil ou en institution ?

Mais tout d'abord, pourquoi ai-je choisi ce sujet ? La collaboration est une notion et une compétence très importante depuis quelques années dans le métier de l'enseignement, notamment la collaboration entre enseignant et parent d'élève. Il me semblait donc intéressant d'étudier la collaboration autour d'un enfant en placement qui se trouve être une situation complexe. De plus, ce sujet est d'un point de vue personnel, très important puisque mes parents ainsi qu'un bon nombre de membres de ma famille sont assistants familiaux. Je suis donc au fait des différentes situations possibles des enfants en placement, des différents acteurs qui entrent en jeu. J'ai pu constater aussi les difficultés que pouvaient rencontrer ces enfants que ce soit à l'école ou en dehors. On va donc s'intéresser à la collaboration entre enseignant et assistant familial qui peut être différente, du fait qu'il y a d'autres acteurs qui entrent en jeu comme l'éducateur ou le psychologue qui suivent eux aussi la scolarité de l'enfant ou encore le parent biologique qui certaines fois peut rencontrer l'enseignant accompagné d'un éducateur. La collaboration est donc différente, parfois plus complexe mais l'objectif reste le même : la réussite de l'élève.

Un enseignant rencontrera obligatoirement dans sa carrière des enfants retirés de leur milieu familial sur décision judiciaire pour cause de danger ou de négligence, un sujet souvent méconnu et soumis à de nombreux préjugés. L'enseignant ne prend pas toujours en compte l'élève et ses traumatismes par manque d'informations et de formations selon Marie-Pierre Mackiewicz. À partir de mon vécu personnel, mes observations et mes stages, j'ai pu remarquer à quel point la façon de voir l'enfant, la façon d'enseigner ou de le valoriser pouvait changer d'un enseignant à un autre selon son point de vue, son expérience, sa relation avec l'enfant et avec les autres professionnels qui entourent celui-ci.

Pourquoi s'intéresser à la collaboration entre enseignant, assistant familial et éducateur ? Différentes situations m'ont fait me poser des questions sur cette coopération. La première situation s'est déroulée lors d'un premier stage, en CE1, dans une école rurale, l'enseignante a

accueilli, en janvier, un nouvel enfant venant d'être placé dans une famille d'accueil en urgence. Quelques jours après son arrivée, l'enseignante remarque des retards importants (en lecture notamment, l'enfant ne reconnaît pas les lettres et n'associe pas le graphème au bon phonème). Sa concentration est elle aussi mise à rude épreuve et ses difficultés scolaires et langagières se font ressentir dans son comportement. L'enfant utilise la violence pour s'exprimer. Celui-ci est déjà suivi par un psychologue. Après quelques semaines, l'enseignante fait alors la demande d'une AESH, qui permettrait à l'élève de pallier ses difficultés, on suppose alors que son comportement violent s'amenuiserait.

La seconde situation concerne un autre stage réalisé dans une classe de petite section en milieu rural, deux jumelles en situation de handicap placées en famille d'accueil (l'une reconnue ayant des troubles autistiques et l'autre ayant des troubles cognitifs). Elles sollicitent énormément l'enseignante et l'ATSEM puisqu'il n'y a pas d'AESH (malgré la demande), mais il existe une réelle collaboration avec la famille d'accueil qui accompagne les sorties pour que ces deux enfants puissent y participer par exemple. Une des enfants est scolarisée seulement deux après midi par semaine, cela s'explique par le fait qu'elle ne soit pas propre, qu'elle n'ait pas d'AESH mais aussi parce qu'elle a, sur le temps de l'école, des rendez-vous (médicaux, visites avec les parents...). Il faut donc travailler en étroite collaboration avec l'assistant familial pour que les jumelles puissent s'épanouir le plus possible qu'elles soient à l'école ou dans leur famille d'accueil.

Ces situations suscitent de nombreux questionnements professionnels.

### **Le questionnement concernant l'Aide Sociale à l'Enfance**

Dans un premier temps, nous pouvons nous demander ce qu'est l'Aide Sociale à l'Enfance mais aussi les différents organismes et professionnels qui composent ce système de protection de l'enfance. Nous pouvons nous interroger aussi sur les différentes situations auxquelles sont confrontés les enfants placés notamment pour comprendre les difficultés qu'ils peuvent rencontrer en dehors de l'école, leurs souffrances mais aussi pour comprendre les conséquences que cela peut avoir sur l'enfant et sa scolarité. L'enfant vit donc des situations plus ou moins difficiles, mais celles-ci sont-elles connues de l'enseignant ? Enfin, on remarque que la question de l'AESH revient dans la première et seconde situation, puisque

dans ces deux cas il s'agissait d'enfants en difficulté. Une recherche est donc indispensable pour savoir de qui faut-il l'accord lors d'une demande d'AESH, la question du droit des parents lors d'un placement se pose alors.

### Le questionnement concernant la collaboration

À travers ces situations nous pouvons nous rendre compte de la place importante que devrait avoir la relation de collaboration entre un assistant familial, un éducateur et un enseignant, nous pouvons donc nous demander si cette relation se différencie de celle que peut avoir un enseignant avec un parent biologique. Mais qu'est-ce que la collaboration ? Nous devons donc, tout d'abord, définir ce terme qui est central dans ce sujet. Lors de l'année scolaire, l'enseignant prend l'initiative d'organiser des rencontres avec les parents d'élèves. Cela permet, en début d'année, de présenter les différents projets, ceux sur quoi les enfants vont travailler tout au long de l'année. Et en cours d'année, cela permet de discuter de l'enfant, des difficultés qu'il peut rencontrer à l'école mais pas seulement, il faut aussi valoriser les acquis et les efforts lors de ces rencontres. Dans le cas où l'on a affaire à des enfants qui sont en famille d'accueil ou en foyer, nous pouvons nous renseigner sur les personnes qui sont en mesure de participer aux rencontres, aux échanges concernant les résultats scolaires de l'enfant ou concernant le comportement de celui-ci.

### Le questionnement concernant l'école et l'enseignant

Nous pouvons nous interroger sur l'inclusion de cet enfant dans la classe parmi ses camarades, sont-ils victimes des préjugés par leurs pairs ? Les enseignants font-ils des différences en classe, dans leurs pratiques, dans leurs comportements s'ils ont affaire à un enfant placé plutôt qu'à un enfant sans difficulté sociale ? Se remettent-ils en question après une rencontre avec un des acteurs en charge de l'enfant ? Que modifient-ils et comment ? Y a-t-il des changements positifs sur l'élève ?

Pour éclairer ce problème, l'étude de la psychologie de l'enfant et notamment ceux des enfants placés peut être utile. On peut alors s'intéresser aux différents traumatismes qu'ils peuvent subir et des conséquences qu'elles peuvent avoir sur la scolarité de l'élève. Nous

pourrions ainsi étudier le travail de collaboration entre les différents acteurs pour assurer le suivi et l'accompagnement scolaire de ces enfants.

À partir de toutes les questions professionnelles que l'on a pu se poser à travers différentes situations vécues, nous pouvons alors formuler une problématique qui reprend ce questionnement : « **En quoi la collaboration entre les acteurs en charge de l'éducation de l'enfant placé et l'enseignant peut impacter le travail de celui-ci ?** »

## **I. Le cadre institutionnel**

### ***1. Protection de l'enfance***

#### ***1.1. Son histoire***

Dans un premier temps, nous allons retracer l'évolution de la protection de l'enfance. Je me réfère, dans cette partie, à la formation donnée par la département du 76, aux assistants familiaux en 2012.

Dans l'Antiquité, le père avait le droit de vie ou de mort sur ses enfants ou encore le droit de le destiner à l'esclavage. Puis avec le développement du christianisme, ce mouvement a favorisé la protection de l'enfance en reconnaissant l'enfant comme une personne humaine. En 1536, à Paris, est créé un hôpital qui accueille les enfants abandonnés ou orphelins. C'est donc un grand pas vers la protection de l'enfance. Quelques siècles plus tard, en 1764, la première agence de nourrices a été formée à Paris. Puis la révolution française marque un tournant, la Convention Nationale affirme que « La Nation doit assurer l'éducation physique et morale des enfants connus sous le nom d'enfants abandonnés. » Un peu plus tard, dans les années 1970, la garde à domicile nécessite l'obtention d'un agrément, et c'est le Président du Conseil Général du département qui recrute les familles d'accueil appelées, à ce moment là, assistants maternels. Des assistants maternels que l'on va former. Puis la place du conjoint ou de la conjointe ainsi que celle des enfants du couple est prise en compte, la notion de famille d'accueil apparaît donc.

Le 20 novembre 1989 est alors signée la convention internationale des droits de l'enfant (le droit aux soins, à être nourri, le droit d'être traité à égalité avec les autres enfants, avoir une identité, le droit à l'éducation, au respect, à être protégé...), on reconnaît alors que les enfants sont des êtres de plein droit.

La loi du 27 juin 2005 dissocie deux types d'accueil : l'assistant maternel prend en charge les jeunes enfants à la journée alors que l'assistant familial s'occupe de façon permanente d'enfants placés au sein de sa propre famille. La création du diplôme d'état d'assistant familial renforce la reconnaissance de cette profession. De même, l'appellation de l'Aide Sociale à l'Enfance n'a pas toujours été telle, avant 1984, ce service était appelé : assistant public puis la DDASS (direction départementale des Affaires sanitaires et sociales).

La loi de 2007 qui concerne la protection de l'enfance, se donne trois objectifs majeurs : renforcer la prévention, améliorer le dispositif d'alerte et de signalement et diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille. La loi de 2016<sup>1</sup> se recentre, elle, sur les besoins de l'enfant : article L.112-3 « La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits. » D'après ce nouvel article et les nouvelles dispositions prises par cette loi de 2016, il faudrait aborder l'évolution de la santé de l'enfant (physique et psychique), de sa scolarité, de sa vie sociale et donc de ses relations sociales (avec sa famille et d'autres personnes intervenants dans sa vie), afin de vérifier si les interventions et le projet pour l'enfant sont en adéquation avec les besoins de ce dernier. Cette loi préconise donc la stabilité de vie de l'enfant qui leur permettrait de se développer et faciliterait la transition vers l'âge adulte. Malheureusement les institutions de protection ont des difficultés à assurer cette stabilité, les enfants déplacés ou replacés par exemples subissent cette instabilité.

## *1.2. Différents placements*

---

<sup>1</sup> ONPE (mars 2016) « Protection de l'enfant : les nouvelles dispositions issues de la loi n°2016-297 » [https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/20160315\\_notedactu\\_loipe.pdf](https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/20160315_notedactu_loipe.pdf)

Le placement d'un enfant tend à le protéger (si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur sont en danger ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises). Mais les enfants vivent différents placements selon s'ils sont placés en famille d'accueil pour un temps long, s'ils sont placés dans différentes familles d'accueil ou dans un foyer. On retrouve donc des enfants placés sur le long terme, d'autres déplacés, d'autres replacés, pseudo-placés ou encore adoptés. Nous verrons ces termes plus précisément dans la partie théorique et les conséquences que cela peut avoir sur la scolarité.

De même, il faut différencier le placement en établissement et le placement familial. Afin de différencier ces deux types de placement, je me réfère à mes connaissances personnelles ainsi qu'au site du département de Seine Maritime<sup>2</sup>. On entend par placement familial, l'accueil permanent d'un enfant de jour et de nuit pour n'importe quelle durée par une famille rémunérée qui pendant toute la durée du placement assure l'ensemble des soins et de l'éducation. Alors qu'un placement en établissement (en maisons d'enfants à caractère social), l'accueil est tout aussi permanent mais cet accueil se fait par des éducateurs contrairement au placement familial. De plus, ces enfants vivent entre enfants placés, ils ne retrouvent donc aucun modèle familial, qu'ils pourraient retrouver dans une famille d'accueil.

De plus les placements sont différents lorsqu'ils sont administratifs ou judiciaires. D'après le site internet du département des Hauts De Seine<sup>3</sup>, un placement administratif est un placement volontaire, c'est le parent qui décide de confier son enfant à l'Aide Sociale à l'enfance pour différentes raisons (hospitalisation, difficultés financières, matérielles par exemples). Ce placement est donc un placement de courte durée et les parents sont souvent des parents responsables qui feront le nécessaire pour assurer le bien-être de leur enfant. Alors qu'un placement judiciaire, c'est le juge qui décide du placement. Les parents sont contraints à confier leurs enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance. Les enfants en placement ne vivent donc pas tous les mêmes situations selon si le placement est administratif ou judiciaire (temps du

---

<sup>2</sup> « Les différents types d'accueil »

<https://www.seinemaritime.fr/vos-services/enfance-et-famille-1/soutenir-lenfant-et-sa-famille-prevenir-protger/les-modalites-daccueil-hors-du-domicile-parental/les-differents-types-daccueil.html>

<sup>3</sup> « Protection administrative et protection judiciaire »

<http://www.hauts-de-seine.fr/solidarites/famille/prevention-et-protection-de-lenfance/protection-administrative-et-protection-judiciaire/>

placement, implication des parents différente). Selon l'étude de DREES<sup>4</sup> du 31 décembre 2017, 79% des enfants confiés sont des placements judiciaires.

### *1.3. Deux organismes principaux (ASE, SAFT)*

Les enseignants seront amenés, dans leur carrière, à enseigner à des enfants en situation de placement. Dans ce cas de figure, ils pourront avoir affaire à différents services sociaux notamment à l'Aide Sociale à l'Enfance ou encore au Service d'Accueil Familial Thérapeutique.

L'aide sociale à l'enfance et le service d'accueil familial thérapeutique sont deux services différents mais ayant les mêmes fonctions, une fonction éducative, de protection, de soins mais aussi nourricière (affection, alimentation...). Mais ces deux services sont différents pour plusieurs raisons. Ces informations ont été tirées d'un article de Christian Roche publié sur le site [cairn](http://www.cairn.info) « L'accueil familial thérapeutique »<sup>5</sup> mais aussi d'un article du Figaro « L'accueil familial thérapeutique - 2. Qu'est-ce que c'est ? »<sup>6</sup>. D'une part, le SAFT est un service spécialisé dans la thérapie familiale. Il prend en charge des adultes ainsi que des enfants souffrants de troubles mentaux, psychiques. On les confie alors à des familles d'accueil spécialisées agréées, salariées d'un établissement psychiatrique afin que ces familles contribuent à la construction de la socialisation de l'enfant, son autonomie ainsi qu'à une certaine stabilité qui serait bénéfique à l'enfant. C'est une modalité particulière d'hospitalisation à temps complet. Cet accueil passe par un centre hospitalier. Contrairement à l'ASE, qui gère plutôt des placements sociaux et non thérapeutiques. L'ASE peut néanmoins être confrontée à des situations confiées au SAFT. De plus, les professionnels qui interviennent auprès de l'enfant sont différents, on retrouve au SAFT une équipe médicale, paramédicale de l'hôpital ou du CMP (infirmières psy, éducateurs spécialisés, pédopsychiatres, psychologue, secrétaire médicale...) alors qu'à l'ASE, il n'y a pas de secrétaires médicales, ni d'infirmières psychologues.

---

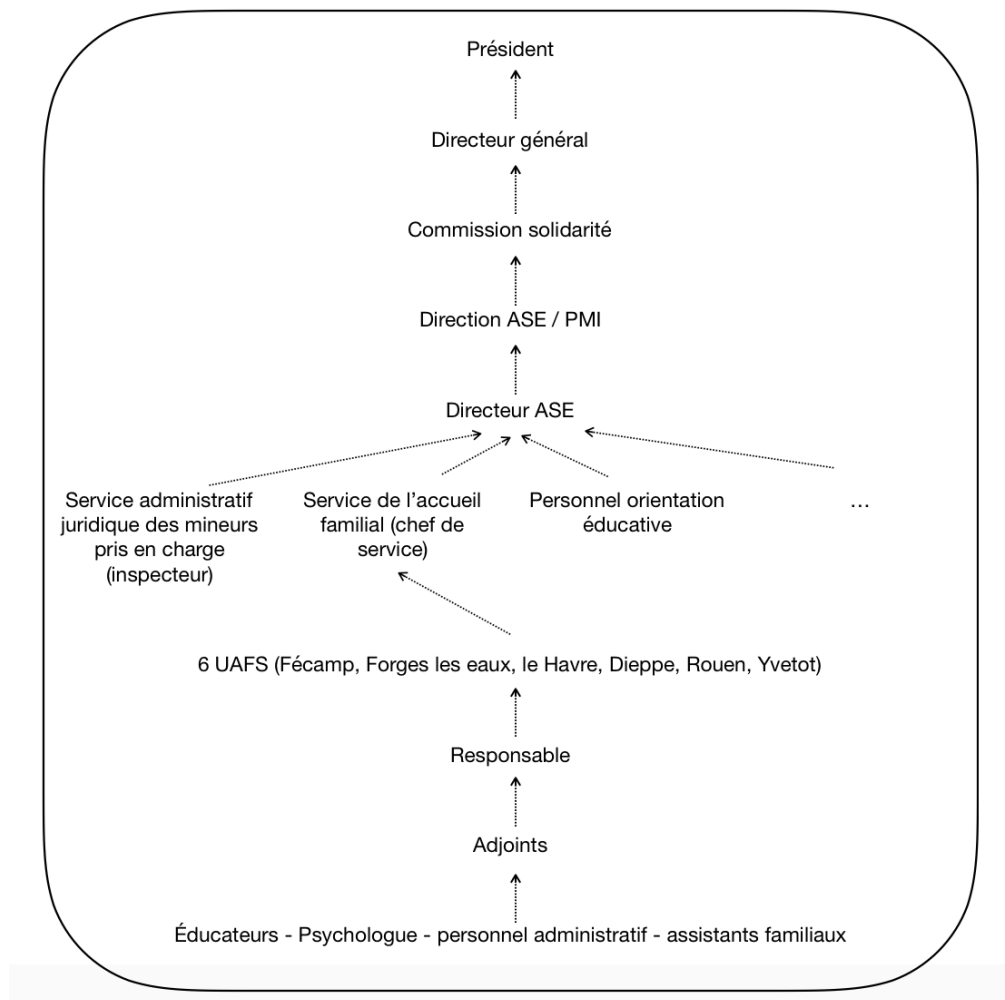
<sup>4</sup> Ministère des solidarités et de la santé (2018) « 341 000 mesures d'aide sociale à l'enfance en cours fin 2017 ». Référence à Nadia Amrous.

<sup>5</sup> <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2002-1-page-34.htm>

<sup>6</sup> <http://sante.lefigaro.fr/social/sante-publique/laccueil-familial-therapeutique/quest-ce-que-cest>



Les problématiques et les professionnels peuvent donc être différents d'un service à un autre. Je m'intéresserai, dans mes recherches, seulement, au service de l'Aide Sociale à l'Enfance même si un enseignant peut être confronté à ces deux services, l'ASE est tout de même le service le plus important et celui auquel l'enseignant sera le plus souvent confronté. Le schéma ci-dessous montre la hiérarchisation de l'Aide Sociale à l'Enfance et des acteurs qui interviennent dans le placement d'un enfant. Celui-ci provient de la formation suivie par un assistant familial en 2012 dans le département du 76.



## 2. *Les différents acteurs participants à l'éducation de l'enfant placé*

Dans cette deuxième partie où les différents acteurs seront présentés, les informations proviennent de la formation suivie par un assistant familial en 2012 dans le département du 76. Une formation organisée par le département lui-même. Lors de celle-ci, des éducateurs,

des psychologues, des infirmières, des responsables de l'Aide Sociale à l'Enfance interviennent pour former les assistants familiaux.

Parmi les professionnels et les acteurs principaux jouant un rôle dans l'éducation de l'enfant placé, nous pouvons identifier les parents, les éducateurs, les assistants familiaux, les psychologues mais aussi les enseignants. Mais d'autres professionnels participent à l'éducation de l'enfant, à sa santé ainsi qu'à sa réussite scolaire. Selon les problématiques des enfants, ceux-ci sont accueillis dans des organismes comme la MDPH, Maison Départementale des Personnes Handicapées, qui est un organisme qui accueille, informe, conseille, évalue, oriente et accompagne les enfants ou toutes personnes en situation de handicap. Toutes les personnes travaillant à la MDPH sont des professionnels de la santé ou sociaux (médecins, psychologues, travailleurs sociaux...). Cet organisme prend en charge différents handicaps : mentaux, psychiques, physiques, sensoriels ou encore le polyhandicap. En effet, la loi du 11 février 2005 qui porte sur l'« égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées », renforce l'idée de l'inclusion et donc de l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap pendant et hors temps scolaire et la Maison Départementale des Personnes Handicapées s'inscrit dans cette loi.

Les Centres Médico-Psychologiques (CMP) participent aussi à l'éducation des enfants de 0 à 16 ans. Dans chaque centre intervient une équipe pluridisciplinaire (pédo-psychiatres, psychologues, orthophonistes, éducateurs...) qui prend en charge individuellement ou en petit groupe, l'enfant. Lorsque c'est nécessaire, le CMP collabore et travaille avec d'autres personnes concernées par l'enfant comme l'école. Les enfants peuvent aussi être pris en charge par des centres thérapeutiques ambulatoires qui accueillent en demi journée des enfants de 6 à 8 ans ayant des troubles psycho-pathologiques. L'autre demi-journée les enfants sont scolarisés en milieu ordinaire.

Les Centres-Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP), eux, accompagnent des enfants avec des difficultés scolaires, d'apprentissage, des troubles du langage ou encore des troubles du comportement. Cela favorise l'inclusion de ces élèves en milieu scolaire ordinaire. On retrouve une équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité d'un médecin. Ils proposent alors

des exercices d'orthophonie, de psychomotricité, une psychothérapie, une psychopédagogie spécialisée en français ou en mathématiques.

Ce sont des organismes auxquels les enseignants peuvent être confrontés, qu'ils aient des enfants placés ou non dans leur classe. Ces centres et organismes accueillent donc des enfants en difficulté ou en situation de handicap. Ils n'accueillent pas seulement les enfants en situation de placement. De même, les enfants placés ne sont pas tous accueillis dans des centres de ce type puisque tous ne sont pas en difficulté ou en situation de handicap. Néanmoins, il est probable qu'un enfant en situation de placement soit suivi par ces professionnels au vu de leurs problématiques.

Pour résumer, l'école et l'enseignant peut être en contact, généralement, avec un pédopsychiatre (spécialisé dans la prise en charge des enfants et des adolescents), un psychologue, un psychothérapeute, un psychologue scolaire, un orthophoniste ou encore un psychomotricien si l'enfant est accueilli dans un de ces centres ou organismes.

### *2.1. Parents*

Le parent est la personne ayant la meilleure connaissance de l'enfant, c'est le premier protecteur de celui-ci. Il existe un lien juridique entre l'enfant et ses parents que l'on appelle la filiation. On retrouve trois modes de filiations : la filiation légitime (couple parental marié), naturelle (couple parentale non marié) et la filiation adoptive (issu d'un jugement d'adoption). Les parents dont les enfants ont été accueilli en famille d'accueil, gardent ce lien juridique.

La loi sur l'autorité parentale (Art. 371-1 du Code Civil du 17 mai 2013) « L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité. » L'autorité parentale donne donc un droit et un devoir de garde (d'hébergement). Les personnes ayant l'autorité parentale ont aussi un droit et un devoir de surveillance, ils doivent donc veiller sur l'enfant et sur sa sécurité. Celui-ci est réservé au parent détenteur de l'Autorité Parentale mais pas seulement, les parents non

détenteur de cette autorité (lorsque celle-ci a été retirée ou pour une autre raison) ont aussi ce droit de surveillance.

De plus, le décret de 2006 ainsi que le Bulletin Officiel de l'Education Nationale datant de 2013 sur les relations école - parents<sup>7</sup>, rappellent quelques droits des parents en ce qui concerne la scolarité de leurs enfants. Ils ont un droit à l'information sur des sujets et supports variés, le droit de participer aux instances comme dans des conseils d'école (lorsqu'ils sont élus délégués des parents d'élèves) ou lors de réunions éducatives. Ils possèdent aussi le droit de choisir et le droit de recours (le refus du maintien par exemple ou encore le choix de l'école, publique ou privée). Ils ont donc un droit et un devoir d'éducation envers leur enfant que ce soit au niveau morale, au niveau de la scolarité (puisque depuis 1882 la scolarité de l'enfant est obligatoire de 6 à 16 ans) mais aussi au niveau professionnel et religieux.

Il peut y avoir recours à une délégation de l'autorité parentale. C'est une décision qui relève de la compétence du Juge aux affaires familiales. Celui-ci peut être saisi par le père ou la mère ensemble ou séparément, il peut être saisi aussi par le service départemental de l'aide sociale à l'enfance en cas d'impossibilité pour les représentants légaux d'exercer leur autorité parentale ou en cas de désintérêt des parents face à leurs enfants. Les cas de retrait de l'autorité parentale sont rares, celle-ci est retirée quand le père et la mère mettent en danger la sécurité, la santé et la moralité de l'enfant.

## *2.2. Le personnel de l'ASE*

### *A. L'éducateur spécialisé*

Il est au sein de l'équipe, le référent de l'enfant, de l'assistant familial et de la famille. Il met en oeuvre le projet individuel du placement avec les autres membres de l'équipe. Il en assure le suivi régulier à travers l'intervention éducative. Il a une fonction d'interface et de médiation entre les différentes parties concernées. Il gère donc les liens entre l'enfant et sa

---

<sup>7</sup> [https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=74338](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=74338)

famille qui peuvent être conflictuels. Il propose à l'enfant une écoute et un accompagnement éducatif, il a donc pour mission de libérer la parole de l'enfant et de l'écouter mais aussi de maintenir la scolarisation de celui-ci en proposant des alternatives et des solutions. Pour devenir éducateur spécialisé, après un Bac Général ou Technologique, il faut être admis au concours pour ensuite rentrer en formation. Une formation qui durera 3 ans afin d'obtenir le diplôme d'état d'éducateur spécialisé.

### *B. L'assistant familial*

L'assistant familial est un travailleur social qui exerce une profession d'accueil permanent à son domicile. L'accueil peut se faire au nom de la protection de l'enfance ou d'une prise en charge médico-sociale ou thérapeutique. Celui-ci doit être titulaire d'un agrément délivré par les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI), après vérification que les conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement de l'enfant accueilli (une chambre, le confort nécessaire, les membres de la famille d'accueil impliqués...). Le recrutement est ensuite effectué par l'ASE, qui confie à l'assistant familial un enfant. Puis, après l'accueil du premier enfant, il bénéficie d'un stage préparatoire à l'accueil de 60 heures.

L'installation d'un enfant dans une famille d'accueil permet à celui-ci de poursuivre son développement physique, psychique, affectif et sa socialisation. Son rôle est d'assurer des soins, de l'attention au regard de l'enfant ou de l'adolescent. Il a une grande responsabilité éducative. Ils doivent aider l'enfant à grandir, à trouver un certain équilibre, à devenir autonome mais aussi favoriser l'intégration de l'enfant dans la famille d'accueil selon son âge et ses besoins. Il faut veiller à ce que l'enfant trouve sa place au sein de la famille sans oublier de préserver le lien et la relation de l'enfant avec ses parents.

### *C. Le psychologue*

Un psychologue est une personne ayant obtenu un master 2 en psychologie. Ils participent aussi à l'élaboration du projet et de l'évaluation de l'enfant lors du placement. Son intervention et son observation permettent d'orienter le soutien de l'enfant dans ses relations

avec ses parents et sa famille d'accueil. Les différentes rencontres que le psychologue effectue contribuent à suivre l'évolution psychologique de l'enfant et à faire évoluer la qualité de ses relations (avec sa famille, sa famille d'accueil, ses camarades de classe...). Les entretiens avec l'enfant assurent un soutien du travail psychique de ce dernier qui peuvent avoir des effets thérapeutiques.

### *2.3. L'enseignant*

Pour devenir enseignant, l'obtention d'un master 2 « métiers de l'enseignement, de l'éducation, et de la formation » ainsi que le concours de recrutement des professeurs des écoles sont nécessaires. De plus, les enseignants doivent acquérir un certain nombre de compétences définies dans le Bulletin Officiel datant du 26 mars 2015<sup>8</sup>. Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation définit notamment des compétences communes comme acteurs de la communauté éducative. Parmi ces compétences, nous pouvons identifier, notamment, la coopération « coopérer au sein d'une équipe, contribuer à l'action de la communauté éducative, coopérer avec les parents d'élèves, coopérer avec les partenaires de l'école, s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel ». Nous nous attacherons plus particulièrement à la coopération au sein d'une équipe ainsi qu'à celle avec les parents d'élèves. Les enseignants doivent donc construire une relation de confiance en organisant un dialogue bienveillant, en informant les parents des progrès et en les analysant avec eux afin de repérer ses capacités et ses difficultés. Ils doivent aussi agir en tant qu'éducateur responsable en accordant aux élèves une attention et un accompagnement adaptés en évitant la dévalorisation que ce soit de l'élève mais aussi des parents. De plus, il est essentiel de prendre en compte la diversité des élèves en considérant les représentations sociales, en adaptant ses choix pédagogiques, en travaillant avec des personnes ressources, en identifiant des signes de décrochage scolaire, en repérant les signes de difficultés mais aussi en mettant en place des dispositifs spécifiques.

---

<sup>8</sup> « Fiche n°14 - outil d'accompagnement - Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation »  
[http://cache.media.education.gouv.fr/file/13/04/3/encart6379\\_fiche14\\_404043.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/13/04/3/encart6379_fiche14_404043.pdf)

### *3. Différents dispositifs de rencontre*

L'une des compétences centrales de l'enseignant est donc la coopération. Une coopération nécessaire à la réussite de l'élève. Pour mettre en place une relation de coopération voire de collaboration (des notions que l'on définira par la suite), l'enseignant doit établir un contact régulier avec les personnes en charge de l'éducation de l'enfant notamment à travers les rencontres. Des formes de communication, des outils que B. Chemouny décrit dans son ouvrage publié en 2014 « Communiquer avec les parents pour la réussite des élèves ».

#### *3.1. Les raisons des rencontres*

Comme énoncé plus tôt, les parents ont des droits à l'école<sup>9</sup>. Un droit à l'information, un droit de réunion mais aussi de participation à la vie de l'école. Pour satisfaire ces droits, des dispositifs sont mis en place comme des rencontres entre enseignant et parent. Nous parlons donc de rencontre et non de convocation qui donnerait l'idée au parent que leur venue est impérative et qu'une hiérarchie existerait entre enseignant et parent. Seulement, l'enseignant n'est pas le supérieur hiérarchique du parent. Il faut donc employer un lexique adapté. Ces rencontres peuvent être à l'initiative des parents ou comme plus régulièrement des enseignants. Celles-ci portent sur différents sujets, l'enseignant peut demander à rencontrer le parent dans le cas notamment du livret scolaire unique pour l'élémentaire ou le carnet de suivi pour la maternelle, afin de communiquer les progrès, les difficultés et les acquis. Les parents s'ils sont délégués des parents d'élèves, peuvent participer aux conseils d'école. Ce peut être aussi des rencontres collectives en début d'année par exemple, pour présenter les différents projets, ce que les élèves vont faire dans l'année, pour présenter la charte de la laïcité, le règlement de l'école... De plus, les rencontres ne sont pas toujours institutionnalisées, elles peuvent se faire lors de la sortie d'école, que ce soit pour prévenir d'un incident, de difficultés ou encore pour féliciter un enfant et valoriser ses progrès.

---

<sup>9</sup><https://www.education.gouv.fr/cid50506/les-parents-a-l-ecole.html>

### *3.2. Supports*

Parfois, les rencontres ne sont pas nécessaires et la coopération peut se construire par d'autres moyens et par des supports matérialisés ou dématérialisés. En maternelle, le cahier de vie est très important pour communiquer et garder un lien avec les parents. À travers ce cahier, l'enseignant va rendre compte des différentes activités menées en classe. Les parents devront le signer. « Classroom<sup>10</sup> » peut être utilisé dans ce même objectif, c'est une application destinée aux parents d'élèves où l'enseignante renseignera des nouveaux apprentissages abordés en classe, des différentes activités réalisées par des photos, des vidéos ou des commentaires. Les parents peuvent alors réagir, commenter, communiquer en instantané. Plus traditionnellement, les écoles mettent en place des cahiers de liaison qui permettent à l'enseignant ou au parent de faire parvenir des informations importantes. En effet, ces supports sont nécessaires dans la construction de la coopération mais insuffisants s'il n'y a pas de rencontres organisées.

## **II. Le cadre théorique**

### ***1. L'enfant placé***

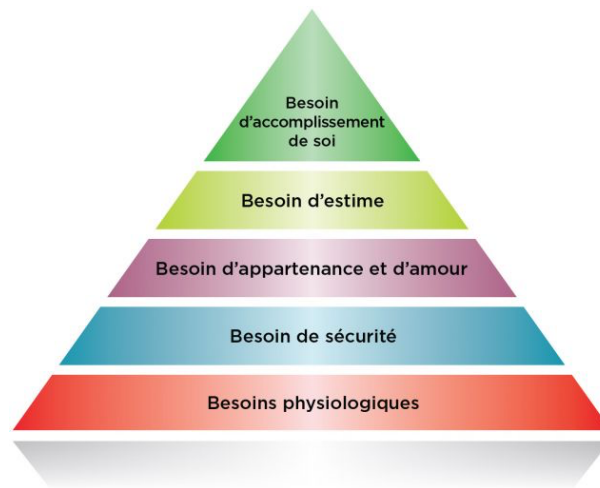
#### *1.1. Les besoins de l'enfant*

Nous allons nous appuyer sur la théorie du psychologue Abraham Maslow afin de répondre à la problématique de ce mémoire. Je me réfère au cours de tronc commun de Monsieur Farbice Hauzay, auquel j'ai assisté à l'ESPE de Mont-Saint-Aignan (école supérieur du professorat et de l'éducation). Sa théorie porte sur la motivation qui est une réponse à un besoin. Celle-ci a été réalisée dans les années 1940 à partir d'observations. Il a alors défini et hiérarchisé cinq besoins fondamentaux de l'être humain sous forme de pyramide. Celle-ci est présentée ci-dessous :

---

<sup>10</sup><http://www.klassroom.fr/accueil>





À travers cette pyramide et cette hiérarchie, A. Maslow souhaite montrer que lorsqu'un besoin n'est plus satisfait, il est prioritaire. Il faut donc satisfaire un besoin avant de pouvoir se préoccuper du suivant. Par exemple, si le besoin d'appartenance et d'amour ont été comblés, le besoin suivant qui est celui de l'accomplissement de soi sera celui dont on va vouloir assouvir par la suite. Mais cette théorie a des limites, chez certains enfants ou adultes cette hiérarchie peut varier selon la façon de vivre de chacun mais aussi selon ses motivations.

Ces besoins sont tout d'abord satisfaits par la famille, les parents, l'entourage de l'enfant. Seulement, les enfants en situation de placement, sont des enfants qui ont été retirés et placés pour différentes raisons qui peuvent rendre difficile l'assouvissement des besoins de l'enfant. Lorsque le placement est judiciaire, les premiers besoins seront difficile à satisfaire, notamment les besoins physiologique, sécuritaire ou encore le besoin d'amour dans le cas où les parents sont dans l'incapacité de subvenir aux besoins de leur enfant. Les parents peuvent présenter différentes pathologies présentées dans l'annexe 4 « incapacité parentale » de l'ouvrage « Ces enfants qu'on sacrifie au nom de la protection de l'enfance » écrit par M. Berger. On retrouve les troubles de la santé mentale, les déficits cognitifs, l'intelligence émotionnelle défailante, les troubles de l'attachement, la non reconnaissance des responsabilités de parents, les troubles de l'empathie, des parents non motivés pour améliorer la situation, des parents violents ou encore négligents. Lorsque le placement est administratif pour cause d'abandon, d'un décès, d'une maladie, ou encore d'une hospitalisation, la satisfaction des besoins pourraient être difficile dans une période donnée mais les obstacles sont moindres par rapport à un placement judiciaire.

## *1.2. Troubles et conséquences*

Les causes du placement peuvent donc être multiples et diverses et donc les effets sur l'enfant le seront tout autant. Dans un premier temps nous étudierons les différents types d'abus et leurs conséquences puis dans un second temps nous ferons un point sur le rôle de l'école dans ces cas-ci.

Il est, selon moi, important d'évoquer cela pour comprendre leurs difficultés s'il y a eu abus ou maltraitance mais il faut être prudent, ceci n'est pas une généralité. Tous n'ont pas de difficulté ou de trouble suite à un abus et tous ne sont pas placés pour cause d'abus. Il existe des facteurs de compensation comme les relations de soutien, les attentes positives de la part des adultes ou encore le sentiment d'appartenance à une communauté qui permettent à l'enfant de trouver un certain équilibre malgré son vécu. Les familles d'accueil, les travailleurs sociaux, les enseignants, les psychologues ou d'autres membres de sa famille jouent alors un rôle essentiel. Ils peuvent donc devenir des adultes qualifiés, ambitieux et déterminés. De plus, certains enfants ont la capacité de faire face et de se construire sans besoin de compensation particulière. Parfois les facteurs de compensation ne suffisent pas, nous parlerons donc, dans cette partie, d'enfants ayant subi des abus et n'ayant pas la capacité de prendre le dessus malgré certains facteurs de compensation mis en oeuvre.

Les abus peuvent avoir des conséquences sur le développement de l'enfant, des conséquences qui peuvent être cognitives, affectives, sociales ou encore physiques et qui impacte la scolarité. Mais définissons tout d'abord les abus, les abus sont « des comportements qui transgressent des normes de conduite habituellement admises et qui peuvent compromettre le développement physique, cognitif et affectif de l'enfant ou qui bafouent ses droits »<sup>11</sup>. Des comportements qui peuvent être volontaires ou involontaires. Malgré les abus, l'enfant considère ses parents comme des personnes de référence (pour la plupart).

---

<sup>11</sup> « Les jeunes en grande difficulté - contextes d'intervention favorables » MYRE BISAILLON, J. & ROUSSEAU, N. (2008) - chap. 3 « Le soutien social d'enfants sévèrement abusés »

Christoffel, Shiedt, Argan, Kraus, McLoughlin et Paulson<sup>12</sup>, ont défini plusieurs types d'abus. Le premier abus est l'abus physique, c'est le fait d'utiliser la force physique envers un enfant. L'enfant va alors avoir des difficultés à gérer son agressivité. Ce type d'abus affecte les relations entre pairs ou avec les enseignants. De ce fait, cela impacte son insertion scolaire, l'enfant n'a pas le désir d'apprendre et se sent souvent dévalorisé. Le second est l'abus sexuel (viol, attouchement, exposition à des actes indécentes, rites sexuels, pornographie). On retrouve des enfants asociaux, qui interagissent très peu avec ses pairs. Il est sans cesse en demande d'attention de l'enseignant, il recherche son aide constamment cela rend donc difficile l'une des missions principales de l'enseignant qui est de les rendre autonomes. De plus, ces enfants ont souvent des connaissances sexuelles inappropriées au vu de l'âge qu'ils peuvent avoir. Puis les chercheurs ont identifié les abus psychologiques, un abus sous forme de victimisation de l'enfant (abus verbaux, dépréciation, terroriser l'enfant, violence familiale...). Cette forme d'abus est destructrice pour l'enfant, cela peut engendrer une dépression due à une mauvaise estime de soi, un comportement colérique, des déficiences cognitives avec des problèmes d'attention ou de mémorisation. Ce sont des enfants en grande insécurité. Enfin, le dernier abus à être défini est la négligence. La négligence se caractérise par un manque de soins mais aussi un défaut de subvenir aux besoins physiques (nourriture, hygiène) et psychologiques (protection, amour) de l'enfant à cause d'un handicap ou non du parent. Les parents ne se rendent pas toujours compte qu'ils n'apportent pas les besoins nécessaires à l'enfant. L'enfant se met alors en retrait et s'isole. Cela affecte son développement intellectuel et socioaffectif. Liée notamment à cet abus, la question de l'attachement se pose. C'est un sentiment de sécurité, de stabilité, un sentiment de confiance en lui et dans les autres. Une « image maternelle sécurisante » qui se construit entre 6 et 9 mois selon M. Berger qui définit les enjeux de respecter le processus de développement chez l'enfant (intellectuel et socioaffectif) dans le chapitre 2 de son ouvrage « Ces enfants qu'on sacrifie au nom de la protection de l'enfance ». Si l'enfant ne s'attache pas ou très peu avant ses deux ans, il risque d'avoir de grave séquelle affective, sociale, et cognitive. Dans tous ces cas d'abus, les enfants n'ont pas de repères et ne se développent pas comme il le faudrait.

---

<sup>12</sup> « Les jeunes en grande difficulté - contextes d'intervention favorables » MYRE BISAILLON, J. & ROUSSEAU, N. (2008) - chap. 3 « Le soutien social d'enfants sévèrement abusés »

Maurice Berger, ancien chef de service en psychiatrie de l'enfant au CHU de Saint-Etienne, rappelle l'importance des dégâts cérébraux souvent irréversibles causés par l'exposition des enfants à des violences. D'un point de vue scientifique, il y a une augmentation du cortisol sanguin due à une situation de stress permanent dans l'hippocampe or c'est dans cette zone que s'organisent la mémoire affective, les émotions, l'attachement ou encore la mémoire d'apprentissage<sup>13</sup>. Le terme de « maltraitance » figure dans le rapport n° 269 du 26 avril 1989 d'Hélène Missoffe au Sénat, où il est présenté comme un « néologisme peu gracieux mais fort utile pour désigner l'ensemble des situations et cas de mauvais traitements à mineurs ». Le même rapport souligne par ailleurs qu' « il n'existe pas de définition précise de la maltraitance, dans la mesure où, hors les cas limites où la vie de l'enfant est à l'évidence en danger, la notion de mauvais traitement recouvre une multiplicité de comportements très hétérogènes. »

C. Sellenet (1999), constate que dès la maternelle, des difficultés apparaissent. En réalisant une recherche sur le parcours scolaire de 504 enfants d'un même département, enfants confiés à des familles d'accueil, elle s'aperçoit que même si le redoublement n'est pas utilisé en maternelle, des difficultés se manifestent déjà pour certains d'entre eux. Des difficultés comportementales qui empêchent la socialisation : objectif principal de la maternelle.

Malgré les abus, différents facteurs améliorent l'estime de soi et compensent la relation néfaste parent-enfant. Des facteurs de compensation sont définis dans le chapitre 3 écrit par Doudin, Husmann, Lafortune, Pfulg dans l'ouvrage « Les jeunes en grande difficulté » dirigé par J-M. Bisailon et N. Rousseau. L'école contribue à cela en collaborant avec d'autres intervenants pour réduire les difficultés liées aux abus. De plus, l'intégration scolaire permet d'augmenter les chances « d'insertion sociale et professionnelle ». Le respect des camarades et des enseignants est un soutien social qu'il ne faut pas sous-estimer. Les enseignants peuvent prendre en charge ces trois facteurs de compensation. Cependant, ils « ne sont pas toujours conscient de leur rôle et de l'importance qu'a celui-ci et qui permet d'améliorer la situation de ces enfants et de leur créer un avenir meilleur, intégrer pleinement

---

<sup>13</sup> A. Riguet et B. Laine. (2014) « Enfance en souffrance ... La honte ». Fayard

dans la société ». Cela nécessite donc un changement d'attitude, de comportement et de posture de la part de l'enseignant envers cet enfant et nécessite aussi une réflexion individuelle mais aussi collective.

P-A. Doudin, H. Husmann, L. Lafortune et L. Pfulg, toujours dans l'ouvrage « Les jeunes en grande difficulté », constatent que les enfants abusés se sentent plus soutenus par leurs pairs que par leurs parents biologiques. De même, M. Bantuelle et R. Demeulemeester<sup>14</sup> constatent aussi que les relations avec la famille, les amis et les pairs influent le comportement de l'enfant. Ils précisent qu'en primaire, c'est la famille qui influence le plus l'enfant alors qu'à l'adolescence, les pairs auront une plus grande influence. Doudin, Husmann, Lafortune et Pfulg remarquent aussi que les professionnels de l'école ne sont que très peu cités (1%). On peut supposer qu'ils ne sont pas au courant de l'importance qu'ils peuvent avoir dans la vie d'un enfant en placement. Puisque ce sont les pairs qui représentent une référence et un appui de qualité pour les enfants abusés, il conviendrait aux enseignants de remettre en question leur comportement, leur pratique, leur pédagogie et permettre aux enfants de travailler en groupe plus souvent. « Une formation initiale et continue du personnel intervenants auprès d'enfants abusés (enseignant, éducateurs, assistants sociaux...) est capitale pour permettre une pratique réflexive et d'assumer le rôle de soutien auprès de l'enfant. ». La violence est fréquente chez ces enfants, ce qu'ils ont subi ressurgit, ils revivent des choses qui leur font penser à leur passé. Il faut donc prendre en charge ces enfants : qu'a-t-il pensé ? qu'a-t-il ressenti ? Mais certaines fois, la prescription des neuroleptiques, pour permettre aux enfants de penser, est la seule solution.

### *1.3. Placements et conséquences*

Après avoir exposé les conséquences que pouvaient avoir les abus sur les enfants et leur scolarité, nous allons nous intéresser aux conséquences que peuvent avoir différents placements sur le parcours scolaire de ces enfants. Nous nous référerons notamment à l'article d'Emilie Potin « Protection de l'enfance : parcours scolaires des enfants placés ».

---

<sup>14</sup> « Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire » - édition INPES

Un enfant est placé lorsqu'il y a mise en danger dans sa propre famille. On va donc placer les enfants pour assurer leur santé, leur sécurité, mais aussi leur éducation. Mais les enfants placés sont confrontés par la suite à d'autres difficultés que celles vécues dans leurs familles, des difficultés qui vont engendrer des complications dans leur scolarité : après leur 21 ans, ils ne seront plus suivis, ni aidés, ce qui peut être un obstacle à leur projet scolaire. De plus selon leur lieu d'accueil, les enfants sont plus ou moins soutenus dans leur scolarité. S'ils sont en famille d'accueil, celle-ci va s'investir fortement dans sa scolarité. Tandis que s'ils sont en foyer, les éducateurs sont moins impliqués dans le suivi scolaire des enfants puisque, pour la plupart, ils considèrent déjà ces enfants en échec scolaire. Cet article distingue plusieurs placements, le premier, concerne les **enfants placés** sur le long terme. Ces enfants connaissent un certain équilibre, ce qui contribue à leur réussite scolaire. Le second type de placement porte sur les **enfants déplacés**, ces enfants changent régulièrement de lieux d'accueil. Ils ne connaissent alors aucune stabilité (changement d'école, de famille d'accueil...). On se rend compte que ces enfants font face plus couramment à des difficultés à l'école : « échec scolaire », « retards importants », « absentéisme » etc. Le troisième type de placement concerne les **enfants re-placés**, des enfants qui font des allers-retours entre parent d'accueil et parent biologique. Entre ce que vit l'enfant dans sa famille d'accueil et dans sa famille, celui-ci peut se sentir désorienté et peut donc se voir confronter à des difficultés scolaires. E. Potin identifie aussi les **pseudo-placés**, ce sont des enfants placés tardivement, pour eux, leur seul repère stable est leur scolarité, c'est leur seul échappatoire aux difficultés du quotidien. Enfin, elle identifie les **enfants adoptés**, et grâce à de nombreuses enquêtes, on s'est rendu compte que plus tôt ils seront adoptés, meilleure sera leur scolarité. De plus, ils n'ont plus aucun contact avec leurs parents, donc ne sont plus affectés par leurs expériences scolaires et par leur milieu social car les enfants en placement sont souvent influencés par leurs parents qu'ils considèrent malgré le placement, comme des modèles. Les parents n'ayant que peu ou pas de qualification, influencent leurs enfants dans leur parcours scolaire. Il sera alors périlleux si les parents dénigrent l'école et son intérêt. La réussite de leur parcours scolaire dépend donc de l'âge au moment du placement, de la durée du placement, du lieu d'accueil et enfin de la relation qu'a l'enfant avec ses parents. Pour la plupart des enseignants et des éducateurs, au vu de certaines difficultés, ils orientent l'élève vers des parcours spécialisés.

De plus, en se référant à l'article de D. Lefebvre et M. Stéphanoff « L'enfant placé, déchiré entre sa famille et sa famille d'accueil - la visite médiatisée », dans une situation de placement, les parents gardent leur autorité parentale (rares sont les fois où elle est retirée : selon l'étude de DREES du 31 décembre 2017 quant à la répartition des mesures d'aide sociale à l'enfance, pour 2% des enfants confiés à l'ASE, il y a des délégations de l'autorité parentale y compris des retraits partiels). Les parents ont donc un droit de visite voir d'hébergement. Lorsque des hébergements sont mis en place le juge considère que l'enfant n'est plus en danger chez sa famille et qu'il est envisageable de penser à un retour au domicile parental. Lorsque le droit du parent se limite aux visites, celles-ci sont souvent médiatisées. Le juge prévoit un dispositif adapté pour que l'enfant reste en relation avec ses parents. La visite médiatisée est alors un des dispositifs existants qui permet la rencontre entre les parents et l'enfant avec la présence d'un tiers. Après une visite, il faut être très attentif à l'état de l'enfant, même si la visite est préparée en amont pour travailler sur les craintes et les attentes de l'enfant, certaines visites peuvent mettre l'enfant en difficulté (troubles du sommeil, changements de comportement, apparition ou aggravation de difficultés d'acquisition des apprentissages...). Mais quelles en sont les conséquences sur sa scolarité ? Dans un premier temps, ces visites peuvent avoir un impact sur la scolarité de l'enfant puisque les visites médiatisées ne se déroulent pas toujours hors temps scolaire. L'enfant peut donc prendre du retard dans les apprentissages et se sentir exclu puisqu'il n'aura pas réalisé les choses que les enfants de la classe auront fait. Se joue alors ici, le sentiment d'appartenance à un groupe. L'enseignant doit donc être attentif et a un rôle très important dans la réussite scolaire de l'enfant. Dans un second temps, les visites peuvent s'être mal déroulées, une contrariété, des changements qui peuvent perturber l'enfant et celui-ci pourra le faire comprendre que ce soit à sa famille d'accueil qu'à l'école. Ce mal-être pourra alors se manifester de différentes façons (violence, incapacité à se mettre au travail, mutisme...).

## ***2. Le travail de l'enseignant et son rôle dans le cas d'un élève en situation de placement***

### ***2.1. L'échec scolaire : une fatalité ?***

Ce sont des enfants plus ou moins fragilisés par leur environnement peu stable et parfois néfaste, selon une étude de DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques) de juillet 2013 « La situation familiale ou sociale difficile vécue par les enfants placés dans les établissements de l'ASE influe sur leur scolarité. », cela rend donc difficile leur insertion sociale et professionnelle. Cette étude confirme donc la difficulté pour les enfants placés de poursuivre une scolarité comme les autres. N'ayant que très peu d'informations sur les placements en familles d'accueil, l'étude porte sur les enfants placés en foyers (en MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social). Deux tiers de ces enfants qui entrent au collège affichent un retard d'au moins une année. 5,3% suivent un bac général ou technologique. Parmi les jeunes de 16-17 ans qui quittent l'école 63% se retrouvent au chômage. L'échec scolaire est donc une conséquence de ce qu'ils ont subi avant le placement mais aussi une conséquence du placement.

« Les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance ont beaucoup plus de risques d'être exclus du système scolaire ou d'être fréquemment absents que ceux ne relevant pas d'un dispositif de prise en charge par la protection de l'enfance » (Blaya & Hayden, 2003 ; Daniels & al., 2003).

Dans cette partie, je me réfère à la thèse d'Alice Anton Philippon publiée en 2017 « L'accrochage scolaire des jeunes confiés à une famille d'accueil : une réussite atypique au regard des parcours de vie ». Elle affirme, en s'appuyant sur ses recherches, que les jeunes en situation de placement en foyer ou en famille d'accueil sont stigmatisés au point que certains viennent à cacher leur situation. À l'école, l'enfant se sent vite étiqueté comme étant un « enfant à problèmes ». De plus, la vision négative et les faibles attentes que l'enseignant peut avoir, en ce qui concerne l'enfant, pourraient favoriser son échec scolaire. On appelle cela « l'effet Pygmalion ». Ce constat avait déjà été réalisé par Jackson (1994)<sup>15</sup> qui avait affirmé que les enfants placés étaient soumis à de la stigmatisation et d'humiliations de la part de certains enseignants.

Nous ne devons donc pas résumer l'enfant placé au décrochage scolaire. Il faut dépasser ces représentations et cette vision pessimiste de l'enfant, des préjugés souvent infondés quand d'autres facteurs interviennent. Pour favoriser l'accrochage scolaire, nous

---

<sup>15</sup> Thèse d'Alice Anton Philippon « L'accrochage scolaire des jeunes confiés à une famille d'accueil : une réussite atypique au regard des parcours de vie » 2017



pouvons jouer sur différents facteurs comme le facteur scolaire en privilégiant un climat scolaire serein, entretenir une relation de confiance entre les enseignants et les élèves mais aussi en apportant une orientation adaptée à l'enfant. D'autres facteurs jouent un rôle dans l'accrochage scolaire. Le facteur personnel en favorisant l'estime de soi ainsi que des habitudes de vie saines, le facteur familial (soutien, attachement, investissement des parents dans la scolarité...), ou encore un facteur environnemental (relation avec ses pairs, activités périscolaires...). L'accrochage scolaire définit par B.Decheneau dans sa thèse publiée en 2013 « Étude comparative de l'accrochage scolaire des enfants placés en France et en Angleterre », c'est l'acquisition d'au moins un diplôme, cet accrochage se construit sur plusieurs années, c'est le résultat d'un processus où la persévérance joue un rôle déterminant. L'Académie de Versailles donne, en 2014, une définition de la persévérance « efforts constants déployés par les élèves ainsi que par les équipes pédagogiques pour favoriser l'apprentissage au quotidien ».

De plus, l'enfant placé crée des liens affectifs importants avec des membres de sa famille d'accueil mais aussi parfois avec son éducateur. Ces personnes apportent à l'enfant une réelle stabilité, de la bienveillance et de la sécurité. Grâce à ce mode de vie, à ce cadre et à la qualité de la relation entre l'enfant et la famille d'accueil ou l'éducateur, l'enfant va persévérer dans sa scolarité. Ces familles d'accueil sont souvent un modèle pour les enfants placés, l'éducation de celles-ci est très souvent en adéquation avec les valeurs scolaires. L'école est pour beaucoup une chance à saisir pour s'en sortir dans la vie. C'est un lieu pour prouver sa normalité.

## *2.2. Un accompagnement du parcours pour une réussite scolaire*

Les enfants placés obtiennent un soutien très important des familles d'accueil (affectif, matériel et financier). Mais dans de nombreux cas, les enfants témoignent des relations conflictuelles avec les enseignants, ils ont le sentiment d'être stigmatisés et d'être rejetés, ce qui ne favorise pas leur réussite scolaire. De nombreuses recherches le montrent comme celle de B.Decheneau en 2013 figurant dans sa thèse « Étude comparative de l'accrochage scolaire des enfants placés en France et en Angleterre » ou encore celle de C. Sellenet dans les années

1990 auprès d'un échantillon de plus de 800 enfants placés en famille d'accueil (recherche citée dans l'article de S. Dottori « Améliorer la réussite scolaire des enfants placés : l'exemple de SOS village d'enfants »).

La réussite scolaire est caractérisée par différents indicateurs : l'acquisition des compétences, des savoirs et l'obtention de diplômes. Dans l'objectif d'acquérir des compétences, des savoirs faire et des savoirs être et d'obtenir des diplômes, les relations et les interactions avec les autres sont très importantes. Mais pas seulement, l'accompagnement de la scolarité de l'enfant peut aussi l'amener à réussir dans sa scolarité et dans sa vie. Par accompagnement, on peut sous entendre les différents dispositifs mis en place en classe d'un point de vue pédagogique (différenciation, étayage, activités pédagogiques complémentaires) ou d'un point de vue plus général, leur proposer un parcours différent, dans une classe ou une école spécialisée. La relation que nous pouvons mettre en avant entre l'accompagnement et l'aide pédagogique provient du site ressource éducol<sup>16</sup>, qui définit l'accompagnement « les élèves doivent recevoir un accompagnement pédagogique adapté aux besoins de chacun afin de favoriser la réussite de leur scolarité et la validation du socle commun. Lorsque cela s'avère nécessaire, cet accompagnement prend la forme d'aides ».

B. Decheneau, dans sa thèse « Etude comparative de l'accrochage scolaire des enfants placés en France et en Angleterre » présente une étude de CAREPS (Centre Alpin de Recherche Epidémiologique et de Prévention Sanitaire) réalisée en 2003 qui montre une certaine « tendance » à inscrire les enfants en situation de placement dans des classes spécialisées. Sur 100 adolescents de 14-15 ans de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris, 53% sont en enseignement général, 38% en enseignement spécialisé ou en établissement médico-éducatif (IME, ITEP, IMP, hôpitaux de jour). Le constat est le même pour les enfants de primaire. C'est un constat qui favorise les stéréotypes et qui renforce la stigmatisation. Les enfants en situation de placement en sont conscients. Malgré un accompagnement spécialisé et plus adapté, certains enfants ne voient cette solution que comme une nouvelle opportunité de les étiqueter. Ce dispositif, cet accompagnement n'est pas toujours perçu par les enfants en situation de placement comme étant un moyen de réussir.

---

<sup>16</sup> « L'accompagnement des élèves - un temps passerelle entre l'école et la famille »  
<http://eduscol.education.fr/cid45656/accueil.html>

Nous retrouvons aussi les activités périscolaires qui apparaissent comme une norme éducative pour les familles d'accueil. Cela permet l'épanouissement de l'enfant ainsi que son intégration au sein d'un groupe. Depuis 2001, des actions hors du temps scolaire sur l'aide aux devoirs et les apports culturels sont mis en oeuvre. L'accompagnement à la scolarité, c'est « *l'ensemble des actions visant à offrir aux côtés de l'Ecole l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur réussite scolaire, appui qu'ils ne trouvent pas dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'Ecole, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'Ecole* »<sup>17</sup>. Les effets des dispositifs d'accompagnement comme CLAS<sup>18</sup> (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) n'ont majoritairement, pas d'effet sur l'amélioration des résultats scolaires car ce n'est pas parce qu'ils font leurs devoirs qu'ils ont compris. Mais des effets positifs se font ressentir sur l'apprentissage du « métier d'élève », des effets concernant la socialisation des élèves (comportement en adéquation avec les attentes de l'école, effets sur l'estime de soi et le sentiment de compétence).

De même, un projet est mis en place pour l'enfant en situation de placement. Celui-ci est signé par les parents et le Président du Conseil Général. Il fixe le rôle des parents, les objectifs visés et les actions qui seront menés. Dans ce projet, on retrouve donc la participation des parents aux différents frais, si l'enfant a des régimes particuliers, son orientation scolaire prévue, sa pratique religieuse... Il y a donc un suivi de l'enfant, de sa scolarité, de son parcours, de sa vie personnelle qui est formalisé sous la forme d'un projet.

La loi de 2016 sur la protection de l'enfance relate que plusieurs travaux ont alerté les pouvoirs publics sur la difficile situation des jeunes sortant de la protection de l'enfance et arrivant à l'âge adulte. Le passage à la vie autonome est rapide et brutal, ils doivent faire face à plusieurs changements (le travail, un logement autonome, une nouvelle vie sociale et familiale) en même temps plutôt que graduellement. L'accompagnement mis en place doit

---

<sup>17</sup> Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité, 2001

<sup>18</sup> Éduscol (2016) « Parents d'élèves - soutien à la parentalité »  
<http://eduscol.education.fr/cid53753/soutien-a-la-parentalite.html>

donc être prolongé de la durée nécessaire pour assurer une aide jusqu'à échéance d'une année scolaire ou universitaire engagée. Une constatation que Marie-Pierre Mackiewicz a pu réaliser, elle s'exprime alors, lors de sa conférence en 2013 « Comment aider nos enfants à réussir ? l'affaire de tous - créer des liens en faveur des enfants placés : une nécessité » sur le sujet : il existe les contrats jeunes majeurs, un contrat qui permet aux jeunes d'être suivis et accompagnés après leurs 18 ans. Selon les départements et la capacité du majeur, les jeunes seront aidés jusqu'à 21 ans. Elle demandait donc une loi qui permettrait une prolongation suffisante et nécessaire de ce contrat. Ce que la loi de 2016 assure. M-P. Mackiewicz évoque ensuite les recherches de Pierrine Robin, qui, lors d'entretiens avec des jeunes de l'ASE, elle releva que les jeunes ayant été placés, dénonçaient le terme de « transition » comme un terme trop « doux » puisque pour certains jeunes, à 18 ans alors qu'ils passaient un diplôme, se retrouvaient confrontés à eux-mêmes : trouver un logement, un salaire... Une situation qui peut les mettre en situation d'échec.

### *2.3. L'estime de soi : une réussite éducative*

Quand on parle de réussite éducative, on s'intéresse à l'instruction, à la socialisation et à la qualification (diplômes, insertion professionnelle)<sup>19</sup>. C'est donc une réussite plus large que celle concernant seulement la scolarité. Le besoin d'estime fait partie des besoins fondamentaux de l'être humain. Une fois l'enfant placé en famille d'accueil, les besoins physiologiques, le besoin de sécurité et le besoin d'appartenance sont souvent assouvis. Le besoin prioritaire suivant est donc le besoin d'estime. E. Bardou et N. Oubrayrie-Roussel dans leur ouvrage « 100 idées pour mieux comprendre et préserver l'estime de soi » publié en 2015, définissaient quatre composantes qui caractérisent l'estime de soi, on retrouve le sentiment de confiance, la connaissance de soi, le sentiment de sécurité (d'appartenance) ainsi que le sentiment de compétence.

---

<sup>19</sup> A. Feyfant (2014) « Réussite éducative, réussite scolaire ? »  
<http://observatoire-reussite-educative.fr/problematiques/reussite-scolaire-reussite-educative/rapports-dossiers/reussite-educative-reussite-scolaire-1/dossier-veille-analyse>

« L'estime de soi correspond au sentiment plus ou moins favorable que chaque individu éprouve à l'égard de lui-même, à la considération et au respect qu'il se porte et au sentiment qu'il a de sa propre valeur en tant que personne. »<sup>20</sup>

L'évaluation de sa personne dépend de ses propres attentes mais aussi de celles des autres.

« Plus les réussites d'une personne s'écartent de ses aspirations, plus son estime de soi est faible. »<sup>21</sup>

Nous pouvons mettre en relation l'estime de soi et la confiance en soi, c'est un sentiment de sécurité mais c'est aussi un sentiment de compétence. C'est aussi avoir le sentiment de pouvoir réaliser une tâche seul. Cette confiance en soi renvoie à l'amour qu'il se porte et à l'image qu'il a de lui. Si l'enfant se sent aimé, valorisé et compétent, il aura une meilleure confiance en lui-même et donc une meilleure estime de soi.

L'attachement est une autre composante en lien avec le sentiment de confiance en soi et d'estime de soi. L'enfant tisse des liens affectifs avec des personnes qui lui apportent sécurité et bien-être. La famille et notamment les parents sont les premières personnes auxquelles s'attachent l'enfant. Ils ont donc un rôle primordial dans la construction de l'estime de soi de l'enfant, d'une part selon ce qu'ils apportent et d'une autre part selon ce qu'ils renvoient. Les interactions entre eux forment la personnalité de l'enfant, le prépare à un statut de citoyen, professionnel, avec des valeurs morales. Dans une situation de placement, les parents n'apportent pas toujours le nécessaire aux enfants c'est aussi pour cette raison qu'ils peuvent être placés. C'est souvent le cas lorsque les parents sont négligents, ce sont des personnes qui ne sont pas disponibles psychologiquement et ne peuvent donc pas apporter l'affection, les interactions, les expériences, les valeurs... nécessaires à la construction de l'enfant lui-même ainsi que de son estime. Il est donc conseillé aux familles d'accueil d'adopter un style plutôt démocratique, les attentes sont élevées mais elles répondent à leurs

---

<sup>20</sup> « 100 idées pour comprendre et préserver l'estime de soi » - édition Tom Pousse (2015)

<sup>21</sup> « 100 idées pour comprendre et préserver l'estime de soi » - édition Tom Pousse (2015)

besoins affectifs (limites, repères, dialogue, négociation, exigeant, chaleureux). Ce style est donc favorable à une réussite scolaire et à une estime de soi élevée.

« L'enfant a absolument besoin du regard positif et inconditionnel de ses parents »

Seulement dans le cas d'un placement ce regard n'est que rarement présent. Il attendra de la famille d'accueil ce regard positif et bienveillant.

Les expériences de vie favorisent ou défavorisent donc l'estime de soi, l'expérience qu'ils ont eu avec leurs parents fait partie de la construction de l'estime de soi mais pas seulement. L'école à travers l'acquisition de compétences, de savoir et de savoir-être participent aussi à la construction de l'estime de soi. D'une part, à travers les échanges et les relations sociales qui ont des effets positifs notamment dans le domaine scolaire. Et d'une autre part, la relation avec les enseignants qui est toute aussi importante. Ils ont un rôle essentiel dans la construction de l'estime de soi s'il privilégie l'aide, l'encouragement et l'identification des moyens pour accomplir une tâche (Pourquoi je n'ai pas réussi ? Comment remédier à cela ?). Il faut que l'enfant ait le sentiment de pouvoir agir sur ce qui lui arrive. Une acquisition progressive des compétences permise grâce au fonctionnement de l'école et des cycles. À l'inverse, les comparaisons dévalorisantes des résultats de l'élève avec d'autres camarades ou des objectifs trop éloignés mettront l'enfant en difficulté et ne feront que réduire la confiance qu'il a en lui.

Une mauvaise estime de soi peut donc engendrer un échec scolaire et l'échec scolaire peut engendrer une mauvaise estime de soi. Les sociétés occidentales privilégient la réussite et l'acquisition de compétences. Le sentiment de réussite et la mise en place de ressources et de stratégies, adaptées face aux difficultés, favorisent donc une estime de soi élevée. En revanche, si l'enfant ne voit pas ses réussites et ses acquis, l'estime de soi sera faible et son comportement va changer (tristesse, évitement, agressivité, passivité). Il existe un lien étroit entre la réussite scolaire et la motivation.

De plus, une relation de confiance avec l'enseignant est essentielle, l'attitude de l'enseignant, son approbation va être déterminante dans l'évaluation que va faire l'enfant de

lui-même. Afin de valoriser l'estime de soi, l'enseignant ainsi que l'éducateur, l'assistant familial ou encore le psychologue devront apprendre à l'enfant à affirmer ses opinions, résoudre des problèmes sans hésitation, valoriser les progrès, d'être sensible aux besoins d'autrui, accepter les avis opposés, favoriser l'acquisition et l'actualisation de compétences (cognitives, langagières et sociales), travailler le respect, la collaboration et l'échange des savoirs et savoir faire entre élèves.

### **3. *La collaboration***

Dans un premier temps, nous définirons la collaboration en opposition à la coopération puis dans un second temps, nous analyserons la collaboration entre les enseignants et les parents d'élèves. Enfin, nous étudierons la collaboration au sein d'une équipe éducative.

Les recherches concernant la collaboration entre les enseignants et les professionnels de l'ASE étant inexistantes, je me baserai sur la collaboration entre les enseignants et les parents d'élèves mais aussi entre les professionnels de l'ASE eux-mêmes.

#### **3.1. *Définition***

La coopération fait partie des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation. Dans le référentiel de compétences des enseignants, il est écrit explicitement que les enseignants doivent coopérer au sein d'une équipe (avec les autres enseignants, avec le personnel médical...), avec les partenaires de l'école et les parents d'élèves. La coopération doit donc être mise en place par les enseignants. Mais qu'est ce que coopérer ? Les définitions sont tirées du site [eduscol](http://eduscol) ainsi que du site [outils-reseaux.org](http://outils-reseaux.org). Coopérer signifie travailler avec une ou plusieurs autres personnes. C'est un groupe de personne travaillant ensemble en poursuivant un objectif commun en divisant une tâche en actions réparties entre les individus. Chacun a donc en sa responsabilité la réalisation de l'action qui lui a été attribuée. Une fois cette coopération mise en place, celui-ci devrait tendre à une collaboration plutôt qu'à une coopération puisque c'est une façon de travailler qui n'est pas toujours performante et suffisante selon les situations. La collaboration est une autre

forme de travail collectif plus performante mais plus difficile à mettre en place puisque dans ce cas-ci il n'y a pas réellement de répartition des rôles, la responsabilité est collective. Tous les individus restent en contact, chacun apporte son expertise, les interactions sont permanentes. C'est la cohérence qui permet la performance et l'atteinte de l'objectif commun. La coopération est donc une méthode « d'initiation et de préparation à une réelle collaboration ». C'est donc dans la manière de partager le travail que l'on peut trouver une différence. De plus, en coopérant les interactions sont « hiérarchisées » alors qu'en collaborant les interactions sont plutôt associatives, dans ce cas chacun utilise l'ensemble des ressources dans le groupe. On parle alors de collaboration quand deux ou plusieurs personnes échangent des points de vue sur des informations, partagent de l'expérience, définissent des objectifs communs ou encore lorsqu'elles construisent des informations ou des compétences ensemble. Il faut donc mettre en place, de préférence et si cela est possible, une collaboration, notamment, dans le cas d'un enfant en situation de placement.

Pour qu'une collaboration se mette en place, il ne suffit pas d'avoir un groupe de personnes réunies autour d'un même objectif. De nombreux échanges et interactions sont les clés d'une collaboration efficace. La connaissance des différentes zones d'interactions est importante afin de connaître l'état d'esprit de la personne à laquelle on s'adresse. Il existe trois zones d'interactions qui déterminent la relation avec autrui. Ces zones ont été définies selon l'environnement social, sa position hiérarchique et l'attitude de son interlocuteur. Je me suis appuyée sur un cours auquel j'ai assisté en licence de Sciences du langage. La première zone est la zone intime, c'est une zone qui indique que les personnes ont une relation privée et familière. Si ce n'est pas le cas, l'une des deux personnes se sentira alors mal à l'aise. La seconde zone correspond à la zone personnelle, celle-ci est caractéristique d'une relation de convivialité (entre 30 et 60cm). La dernière zone, enfin, est la zone sociale, les interlocuteurs se trouvent alors à une distance de 60 cm à 3 m, c'est donc une distance utilisée lors d'un interview, d'une négociation, d'un entretien... Au delà de 3 m, c'est une zone de discours, les échanges et les interactions seront donc difficiles à mettre en place. Mais quel est l'intérêt de connaître ces différentes zones lors d'un échange ? Notamment dans une situation d'échanges avec un parent d'élève ? Le fait d'avoir pris conscience de ces différentes distances peut permettre à l'enseignant d'appréhender au mieux la communication. L'enseignant peut très



vite se rendre compte des rapports que vont entretenir les parents d'élèves avec lui, s'ils sont plutôt méfiants, en confiance, contrariés... Bien sûr d'autres facteurs verbaux, non verbaux ou para-verbaux peuvent donner des indications sur leurs ressentis, la relation qu'ils peuvent avoir avec les enseignants et autres professionnels. Un parent d'élève qui hausse le ton (para-verbal), qui lève les yeux au ciel (non-verbal) et qui pose beaucoup de questions (verbal) est peut-être un parent méfiant et qui n'a pas réellement confiance en l'école. En revanche, un parent qui a toute confiance en l'école et en l'enseignant sera bienveillant, il demandera des conseils, proposera des solutions à l'enseignant, sera souriant et non conflictuel. De même, il aura tendance à être dans une zone plutôt personnelle, de convivialité contrairement à un parent méfiant qui gardera, en général, ses distances et sera dans une zone sociale. En revanche, selon les cultures, ces zones seront différentes. C'est donc à l'enseignant de prouver aux parents d'élèves qu'ils peuvent lui faire confiance et qu'ils peuvent faire confiance en l'institution.

Mais la collaboration ne se limite pas aux parents d'élèves, l'enseignant doit collaborer avec l'équipe pédagogique mais aussi éducative. L'équipe pédagogique étant formée des enseignants et l'équipe éducative<sup>22</sup>, de toutes personnes qui ont la responsabilité éducative d'un élève (enseignant, directeur, parents, psychologue scolaire, médecin de l'éducation nationale, assistante sociale...). Une collaboration qui doit être au service de l'élève. Elle porte alors de nombreux avantages et a des conséquences sur l'élève. La collaboration favorise l'assiduité scolaire, un comportement adéquat, de meilleurs résultats scolaires mais aussi un meilleur rapport à l'école. Il pourra alors commencer à aspirer un avenir scolaire et professionnel meilleur.

Comme dirait un proverbe africain :

« Il faut tout un village pour élever un enfant ».

Pour résumer, je reprendrai la définition que donne le site de l'éducation et enseignement supérieur du Québec « La collaboration entre l'école et la famille nécessite une relation de confiance, le respect mutuel, l'acceptation, l'égalité, l'ouverture et l'écoute. Le fait

---

<sup>22</sup> « Qu'est ce qu'une équipe éducative ? » Académie de Reims (2005 - mis à jour en 2014)  
<http://www.ac-reims.fr/cid75862/qu-est-une-equipe-educative.html>

de travailler ensemble permet d'atteindre des objectifs communs tels que le bien-être et la réussite éducative de l'enfant. ».

### *3.2. La co-éducation : enseignant-parents*

La loi d'orientation de Lionel Jospin de 1989 reconnaît la place et l'importance du partenariat entre l'école et les familles. En 1994, dans le référentiel de compétences des enseignants, il est écrit, que l'enseignant devait connaître la place de l'école dans le système éducatif et dans la société. A travers cette compétence, les enseignants devaient informer les familles et donner une place aux parents à l'école en les faisant participer à la vie de celle-ci. Ainsi, la place accordée aux parents dans l'école n'est considérée que depuis peu de temps, mais celle-ci a pris une grande importance et fait partie dorénavant des droits des parents mais aussi des obligations de l'enseignant.

Mais qu'entend-on par famille ? J.P. Payet définit cette notion de famille dans son ouvrage « Ecole et familles : une approche sociologique » publié en 2017. En terme général, lorsque l'on parle de famille, on parle des enfants et des parents. Même si la famille au sens plus large inclut les grand parents par exemple. Cependant, la famille doit être repensée, le modèle traditionnel est toujours présent mais d'autres modèles existent et se multiplient depuis des dizaines d'années, les familles monoparentales, recomposées, l'homoparentalité, l'adoption... Les établissements scolaires ont pour obligation d'entretenir une relation avec les deux parents qu'ils soient séparés ou divorcés. De plus, lorsque les parents inscrivent leur premier enfant ou lorsque déjà plusieurs enfants sont scolarisés dans l'école, les parents auront un comportement différent. Les parents, qui inscrivent leur premier enfant, pourraient être méfiants envers l'école puisqu'ils ne connaîtront pas le système et se baseront sur des aprioris, sur leurs vécus ainsi que sur ce qu'ils peuvent entendre dans les médias. L'adaptation, le développement et l'épanouissement de l'enfant dans l'école dépend donc du vécu et des représentations qu'ont les parents de l'école ainsi que de l'accueil du cadre scolaire. Dans le cas où l'élève s'épanouit, que l'enseignant crée une relation de confiance avec les parents, les craintes et les peurs seront vite oubliées. En revanche, si des difficultés scolaires apparaissent et si celles-ci persistent, les craintes s'accroîtront et les difficultés de

l'élève aussi. Les enseignants stigmatisent les parents qui se font assister à un entretien par un oncle ou autre membre de la famille plus compétent qu'eux dans la maîtrise de la langue, ou encore lorsque les devoirs sont confiés à l'ainé, les enseignants peuvent penser qu'il y a « démission parentale » alors que c'est seulement parce que l'ainé suit des études contrairement aux parents qui sont moins qualifiés. Les parents peu qualifiés se sentent inférieurs et se tiennent à distance, ils n'ont pas les codes pour communiquer avec l'école.

On parle alors de co-éducation avec la famille. L'éducation est partagée entre l'enseignant et la famille, en général. L'enseignant, dans cette optique, a pour rôle d'accueillir les parents, de communiquer avec eux dans le but d'éduquer l'enfant en collaboration avec les parents. L'accent est mis sur l'importance des rôles de chaque acteur entourant l'enfant. Dans cette forme d'éducation, l'enseignant et la famille privilégient l'apprentissage de l'autonomie. Pour construire une co-éducation avec les familles, il faut que tous les adultes travaillent ensemble, que les parents connaissent le cadre éducatif et pédagogique dans lequel l'enfant va évoluer, il faut que les parents puissent participer à la vie de l'école afin que l'enfant se sente protégé et accompagné dans sa scolarité et ses apprentissages mais aussi pour lever leurs peurs.

Afin de mettre en place une situation de collaboration entre l'école et la famille, l'enseignant peut proposer quelques actions que l'on retrouve sur le site : éducation et enseignement supérieur du Québec<sup>23</sup>. Tout d'abord, elle se doit d'informer la famille, de la rassurer, de l'impliquer (dans la recherche de solutions) et de la soutenir. Le parent, lui, peut proposer des actions pour favoriser la collaboration avec l'école : offrir du soutien à son enfant, informer l'école et collaborer avec celle-ci, aller chercher des ressources, assurer un suivi auprès de son enfant, informer l'école de tout changement chez celui-ci.

Dans une situation de placement, la co-éducation prend une place importante. Lors d'un placement, les parents et l'enseignant ne sont pas les seules personnes concernées par la co-éducation. L'enseignant sera en contact régulier avec l'assistant familial, mais aussi avec

---

<sup>23</sup> « Collaboration école-famille ». Education et enseignement supérieur du Québec.  
<http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/agir-contre-la-violence-et-lintimidation/parents/collaboration-ecole-famille/>

l'éducateur. La coéducation existe dans le secteur social depuis très longtemps. Seulement, « la famille d'accueil ne doit plus être substitutive mais supplétive »<sup>24</sup>, les parents gardent une place importante notamment s'ils ont gardé leur autorité parentale. Mais il n'est pas toujours simple de co-éduquer avec un parent lorsque l'enfant lui a été retiré. De plus, Marie-André Mackiewicz, dans sa conférence de 2013, dénonce le fonctionnement du système et de la communication. Lorsqu'il y a des documents à faire signer par les parents, pour une sortie scolaire ou autres, les assistants familiaux doivent passer ces documents aux éducateurs, les éducateurs doivent faire signer les documents aux parents qui ne viennent pas toujours aux rendez-vous, les documents doivent ensuite faire le chemin inverse. Cela peut être préjudiciable pour l'enfant (pas l'autorisation pour réaliser la sortie par exemple). De plus, lors des réunions parent-enseignant, l'enseignant doit inviter les parents et professionnels à venir échanger avec lui. Parfois, le parent est dans l'impossibilité de venir pour des causes diverses et variées (dans le cas d'une incarcération par exemple).

### *3.3. Le travail en équipe*

Mais de quelle équipe parle-t-on ? L'enseignant fait partie intégrante de l'équipe pédagogique composée de l'ensemble des enseignants. Mais l'enseignant doit aussi travailler avec l'équipe éducative dont elle fait partie. L'équipe éducative se compose donc de différents professionnels comme le médecin scolaire, la psychologue, l'orthophoniste..., mais aussi des parents. Dans le cas d'un enfant en situation de placement, l'enseignant doit travailler avec d'autres professionnels comme l'assistant familial, l'éducateur ou encore le psychologue de l'ASE. Des professionnels qui accompagnent l'enfant dans sa scolarité. À travers cet accompagnement, ils influencent la scolarité de celui-ci. B. Decheneau et C. Blaya<sup>25</sup> ont réalisé des recherches sur les causes de l'échec scolaire des enfants placés et ont identifié l'influence que pouvait avoir les éducateurs sur la scolarité de l'enfant et le rôle qu'ils jouent dans une situation d'échec scolaire. Ces recherches démontrent l'une des causes de l'échec scolaire : les attentes des éducateurs. En comparant, les attentes des éducateurs en Angleterre et en France, les auteurs remarquent une différence, l'un des objectifs des éducateurs anglais

---

<sup>24</sup> C. Sellenet. (2017). « Vivre en famille d'accueil : à qui s'attacher ? ». Belin

<sup>25</sup> Article « Les attentes des éducateurs sur la scolarisation des enfants placés en France et en Angleterre. Une estimation des possibles a minima » publié en 2014

est de garantir la réussite scolaire des enfants tandis que pour les éducateurs français, la scolarité n'est pas une finalité. Ils se sentent alors moins concernés par la scolarisation de ces enfants et les attentes sont donc plus faibles qu'en Angleterre. Mais pour généraliser, les attentes se sont quand même révélées être plus faibles par rapport aux attentes que peuvent avoir des parents envers leurs enfants. Ce manque de soutien, d'investissement des éducateurs dans la scolarisation des enfants peut engendrer chez eux une sous-estimation de l'importance que peut avoir l'école pour leur avenir (un avenir voué à l'échec selon les éducateurs). Donc l'absentéisme et la déscolarisation pourraient se voir réduire grâce à des attentes plus valorisantes des éducateurs. Mais tous ne sont pas dans cette optique et visent le meilleur pour les enfants comme le feraient des parents, et maintiennent donc des attentes élevées. Des éducateurs qui s'investissent dans la scolarité de l'élève permettrait une meilleure collaboration avec l'enseignant pour subvenir aux difficultés comportementales, cognitives ou affectives des élèves pour pouvoir l'aider au mieux. Il faut leur donner la motivation et pour cela, les attentes de l'éducateur peuvent être un levier.

La loi de 2016 sur la protection de l'enfance renforce l'idée de cohérence. La loi vise une meilleure articulation des acteurs de l'éducation nationale et de la protection de l'enfance autour des mesures de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire (art. 5). Dans cette loi, une feuille de route avec les actions de formation envisagées a été rédigée. On retrouve comme actions, le renforcement de « la place de la protection de l'enfance dans les programmes de formation des différents professionnels travaillant auprès des enfants » (action 90). Ainsi que l' « expérimentation des partenariats Ecoles/Employeurs dans l'accompagnement à la prise de poste des professionnels en protection de l'enfance » (action 93).

Dans l'ouvrage de Laurent Ott publié en 2006 « Travailler avec les familles - parents-professionnels : un nouveau partage de la relation éducative ». Il affirme que l'enfant est acteur de son éducation. Celui-ci peut réussir malgré ses problèmes familiaux. Il peut puiser ailleurs des choses qui leur apportera de la stabilité. C'est en effet le rôle des rencontres éducatives. Lors de ces réunions, chacun apporte quelque chose, la scolarisation de l'enfant est alors influencée par l'entourage culturel et éducatif de celui-ci. L'influence ne vient donc pas seulement des parents.

Grâce à de nombreux travaux, on reconnaît l'importance de la collaboration, surtout dans un contexte de placement. Il est primordial que chaque acteur puisse exposer son point de vue. Mais qu'en est-il en réalité ? Marie-Andrée Poirier, Claire Chamberland et Harriet Ward identifient quatre situations d'échanges entre *parent*, *parent d'accueil*, *intervenant-protection* (qui s'occupent des visites, des relations entre parent et enfant...) et *intervenant-ressource* (personne qui conseille et évalue le parent d'accueil). Des situations qu'ils définissent dans leur article « La collaboration lors d'un placement en famille d'accueil : une étude sur les interactions entre les adultes qui prennent soin d'un enfant placé ». La première situation est le « chacun pour soi » qui se résume par peu d'échange, voire aucun entre les acteurs. Puis le « conflit » dans laquelle on y trouve des relations difficiles. Ensuite le « sens unique », un contexte dans lequel une seule personne peut donner son point de vue. Et enfin, « l'inclusivité » qui favorise la collaboration. Dans ce cas, les acteurs ont de nombreux échanges, partagent des informations, réalisent des visites conjointes avec le professeur de l'enfant... On retrouve ces échanges inclusifs surtout entre parent d'accueil, intervenant-protection et intervenant-ressource. Ce qu'observe les auteurs dans les autres relations, c'est qu'il existe peu de collaboration. Entre parent et parent d'accueil par exemple, la majorité estime (des deux cotés), ne pas être impliqué dans les échanges, et vivre cette situation comme une compétition. En ce qui concerne l'intervenant-protection, les parents considèrent que celui-ci ne prend pas en compte leur point de vue. De plus, entre les intervenants eux-mêmes, on ne retrouve aucune collaboration, selon eux, si la situation dont ils ont en commun se déroule bien alors ils n'ont pas besoin de communiquer. À travers cette étude, on remarque que les relations peuvent être difficile, malgré l'importance que peut avoir la collaboration sur le bien-être de l'enfant. Il est donc important pour l'enseignant de connaître les différentes relations qui entourent l'enfant afin de mieux connaître le fonctionnement d'un placement et les divergences ou les convergences qui peuvent liées les intervenants.

### **III. La problématique et les hypothèses**

L'objectif de ce mémoire est de sensibiliser les enseignants à la situation de l'enfant en placement, c'est aussi pour moi, un très bon outil de formation. Ce que je cherche à montrer, c'est que, grâce à la collaboration, aux interactions et aux échanges entre l'assistant familial,

l'éducateur, le psychologue et l'enseignant, celui-ci pourra réadapter sa pédagogie et sa façon d'agir au service du bien-être de l'enfant.

« En quoi la collaboration entre les acteurs en charge de l'éducation de l'enfant placé et enseignant peut impacter le travail de celui-ci ? »

Au regard des études et de la définition donnée par le site de l'éducation et enseignement supérieur du Québec, qui montrent que la collaboration se construit à travers de nombreux échanges, un groupe de personnes réunies autour d'un objectif commun, une relation de confiance, le respect mutuel, l'acceptation, l'égalité, l'ouverture et l'écoute. J'émetts trois hypothèses qui répondent à ma problématique. Dans un premier temps, une collaboration est efficace lorsque tous les acteurs connaissent le rôle et les missions de chacun. Deuxièmement, une collaboration peut être efficace si les différents professionnels identifient des objectifs communs. Enfin, dans la mesure où les différents acteurs échangent régulièrement, la collaboration aura un impact sur le travail de l'enseignant.

#### **IV. Méthodologie de recherche**

##### **Le choix de l'entretien comme outil méthodologique**

Pour répondre à ma problématique et vérifier mon hypothèse, l'entretien m'a semblé être le meilleur outil. Cet outil permet de déceler des hésitations, des ressentis, de rebondir sur des mots ou des expressions : « Qu'est-ce que vous voulez dire par là ? Vous pouvez développer ? ». Cela permet aussi de connaître le point de vue des enquêtés, de recueillir des témoignages sur le vif. On retrouve alors un langage moins soutenu et un discours plus subjectif puisque celui-ci n'a pas été réfléchi en amont contrairement à un questionnaire par exemple.

##### **Description de l'échantillon de recherche**

J'ai donc réalisé plusieurs entretiens avec des enseignants mais aussi avec différents

acteurs en charge de l'enfant placé. En ce qui concerne les enseignants, j'ai réalisé deux entretiens, avec une enseignante de petite section ayant eu dans sa classe différents enfants en situation de placement mais aussi avec une enseignante d'ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) ayant quatre enfants en situation de placement dans sa classe (année 2018-2019), il était judicieux de l'interroger sur ce sujet. En ce qui concerne les acteurs en charge de l'enfant placé, j'ai interrogé deux assistants familiaux (dans un même entretien), une éducatrice ainsi qu'un psychologue de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ces différents entretiens m'ont permis d'identifier l'importance de la collaboration dans cette situation complexe et donc de vérifier les hypothèses. Cinq entretiens ont donc été indispensables.

Dans l'idéal, j'aurai souhaité réaliser un entretien avec un professeur des écoles stagiaire, un enseignant venant d'avoir le concours de recrutement des professeurs des écoles. Seulement la PES n'a pas été favorable à participer à un entretien par manque de temps. Je lui ai donc fait parvenir par mail un questionnaire regroupant les questions de l'entretien prévu ainsi que des pistes de réponses (sous-questions).

Il est, selon moi, intéressant d'étudier et de comparer le discours de trois enseignants de parcours, d'âges et de classes différentes : le ressenti, l'expérience ainsi que la connaissance des enfants en situation de placement seront différents. Le rapport avec les différents acteurs et professionnels de l'Aide Sociale à l'enfance sera lui aussi différent d'un enseignant à un autre. De plus, le point de vue entre les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance et les professionnels de l'enseignement peut être similaire ou cela mettra en avant une certaine incompréhension entre les individus.

J'ai pris contact avec les professionnels de différentes façons. La demande d'entretien avec les assistants familiaux s'est faite très naturellement, oralement puisque ce sont des personnes avec qui j'entretiens des relations personnelles. En ce qui concerne, l'éducatrice ainsi que la psychologue, j'ai pris contact avec eux par email, de même pour les trois enseignants.



### *Informations personnelles des enseignants :*

*Enseignant 1* : femme de 43 ans, DEUG et licence lettres modernes ensuite CAPE (Certificat d'Aptitude au Professorat des Ecoles). Sa carrière : elle a commencé en 2001 dans une école maternelle moyenne / grande section puis grande section pendant 5 ans, et depuis 2006 elle enseigne dans une école rurale en petite section. L'entretien s'est déroulé dans la salle de classe, un jeudi à 16h15, il a duré 51min44. C'est dans une ambiance détendue dans laquelle s'est déroulé l'entretien (ancienne maître d'accueil temporaire), j'ai senti cette personne dans un état d'esprit assez ouvert et en dépassant le cadre institutionnel. Elle s'est confiée sur son ressenti, sur ses expériences...

*Enseignant 2* : femme de 40 ans, professeur des écoles depuis 4 ans, avant enseignante en lycée professionnel en aménagement paysagé, puis éducateur à l'institut médico-éducatif « le château blanc » à Arques la Bataille en aménagement paysagé, puis AVS. Depuis 2017, enseignante sur un poste d'ULIS dans une école rurale. Elle prépare le CAPPEI 2019 (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive). L'entretien a duré 34min51, il s'est déroulé dans la classe de l'enseignante le jeudi 31 janvier à 16h20 après la journée de classe. Sur sa classe de 12 élèves 4 sont en situation de placement.

*Enseignant 3* : femme de 22 ans, après avoir obtenu un bac S, celle-ci a effectué un DUT génie biologique option industries agroalimentaires et biologiques puis une L3 sciences et vie et de la terre option ingénierie de la santé. Elle a ensuite poursuivi un master MEEF 1er degré et a obtenu le CRPE. Elle est actuellement en M2 et professeure des écoles stagiaires dans une classe de petit-moyen en maternelle, dans une école rurale.

### *Informations personnelles du psychologue :*

*Psychologue de l'Aide Sociale à l'Enfance* : femme de 37 ans, diplômée en psychologie (avec une licence et un master 2 en psychologie) à l'Université de Rouen. Elle est psychologue à l'Unité d'Accueil Familial depuis janvier 2014.

C'est un entretien qui a duré très peu de temps, d'une part car nous n'avions qu'un court créneau pour réaliser l'entretien et d'autre part, j'ai eu l'impression que le fait que ce soit un

entretien enregistré, celle-ci s'est confiée avec beaucoup de retenue malgré quelques confidences sur les difficultés de collaborer avec les enseignants. L'entretien s'est déroulé le jeudi 24 janvier à 15h et a duré 8min20.

*Informations personnelles des assistants familiaux :*

*AF 1* : femme âgée de 42 ans, elle a commencé à travailler en tant qu'assistante familiale en 2005. Elle a accueilli un seul enfant à l'âge de 2 ans. Ses parents ont exercé aussi ce métier durant 30 ans, elle a donc toujours vécu avec des enfants placés et connaît bien ce métier.

*AF 2* : homme âgé de 47 ans, il a commencé à travailler en tant que charcutier puis boucher. Puis il a travaillé dans une entreprise de surgelés pendant 17 ans en tant que manutentionnaire cariste. Il est assistant familial depuis 2010.

Depuis, il a accueilli quatre enfants. Le premier arrivé à l'âge de 11 ans, le second à l'âge de 5 ans, le troisième à l'âge de 3 mois, et le quatrième à l'âge de 3 ans.

C'est un couple d'assistants familiaux qui ont tous deux des agréments bien distincts.

L'entretien s'est déroulé au domicile des assistants familiaux, le 27 décembre 2018 à 11h30 et a duré 35min 31sec. J'entretiens une relation personnelle avec ces personnes. L'ambiance était donc détendue et les Assistants Familiaux étaient en confiance pour discuter du sujet.

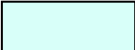
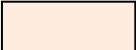
Cet entretien s'est passé avec les deux assistants familiaux pour une raison de temps et d'organisation.

*Informations personnelles de l'éducatrice :*

*Éducatrice spécialisée* : femme de 35 ans, trois ans de formation d'éducatrice spécialisée en Belgique après le bac. Après sa formation elle a travaillé trois ans en MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social). Elle est ensuite revenue en France où elle a dû faire reconnaître son diplôme par le ministère de la santé à Paris. Depuis cela fait 12 ans qu'elle travaille à l'ASE.

L'entretien s'est déroulé dans une UAF (Unité d'Accueil Familial), dans le bureau de l'éducatrice le jeudi 31 janvier à 14h. Celui-ci a duré 18min37.

Le tableau ci-dessous récapitule la population enquêtée :

 Enseignants       Professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance

<b>Fonction</b>	<b>Age</b>	<b>Ancienneté</b>	<b>Public</b>
<i><b>Enseignant 1</b></i>	43 ans	18 ans	Deux soeurs en situation de placement (petite section)
<i><b>Enseignant 2</b></i>	40 ans	4 ans	Quatre enfants en situation de placement dans sa classe ULIS
<i><b>Enseignant 3</b></i>	22 ans	Moins d'un an	Deux enfants en situation de placement (moyenne section)
<i><b>Assistant familial 1</b></i>	42 ans	14 ans	Accueille un enfant (depuis qu'elle a 2 ans, aujourd'hui elle a 16 ans)
<i><b>Assistant familial 2</b></i>	47 ans	9 ans	Accueille deux enfants (de 2 ans et 4 ans) + il a accueilli deux autres enfants au début de sa carrière (partis de la famille d'accueil depuis)
<i><b>Psychologue ASE</b></i>	37 ans	5 ans	Inconnu
<i><b>Éducatrice spécialisée</b></i>	35 ans	12 ans	28 enfants à charge

## Une obligation : le secret professionnel

Lors de ces entretiens la question du secret professionnel se pose. D'après le code pénal art. 226-13 « La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. » Mais ce secret peut être partagé. La prise en charge d'un mineur est un travail d'équipe, cela nécessite donc un échange d'informations. Mais comment respecter le secret professionnel dans ce cas ci ? « Un professionnel tenu au secret peut confier à un autre professionnel une information confidentielle si cette information est indispensable à la bonne exécution de la mission qui lui est confiée. »

## Validité de l'outil : après les entretiens

L'entretien a, selon moi, été révélateur. Il a été révélateur de certains comportements qui n'auraient pas pu être détecté dans un outil écrit du type questionnaire. J'ai pu remarquer lors des entretiens que certains professionnels étaient sur la défensive, sur la réserve. Ces comportements s'expliquent par le fait que ce soit un entretien enregistré (ce qui a permis de restituer les propos de l'interviewé de manière claire et fidèle), mais cela est dû aussi notamment au secret professionnel. De plus, pour ne pas être jugé ou se sentir jugé, les professionnels, à mon ressenti, ont eu l'envie de ne pas tout dévoiler et d'avoir un discours en accord avec l'institution sans donner leurs points de vue sur certains sujets.

Mais cet outil n'a pas été le seul de mis en place pour recueillir les informations. Malgré son efficacité, l'entretien prend du temps. Les emplois du temps ne coïncident pas toujours, il a donc été difficile de trouver un créneau pour réaliser l'entretien. De plus, je me suis rendue compte que lorsque les personnes interviewées étaient des personnes avec qui je n'entretenais aucune relation, que je ne connaissais pas auparavant, la communication était difficile, notamment au début. Mettre en confiance les personnes tout en restant professionnel, cela n'a pas toujours été le cas. J'ai donc réalisé cinq entretiens ainsi qu'un questionnaire

« ouvert ». En ce qui concerne le questionnaire, après la lecture de ses réponses, quelques-unes étaient incomplètes, je lui ai donc fait parvenir par mail un deuxième questionnement.

Les différents guides élaborés m'ont permis de me repérer lors des entretiens, de me repérer par rapport aux questions déjà posées ou même déjà répondues par les professionnels en surlignant au fur et à mesure. Seulement, après un premier entretien, et avec l'aide de mon directeur de mémoire, j'ai décidé de modifier mes guides d'entretiens. Lors de mon premier entretien, des questions trop complexes étaient posées dès le début de l'entretien. Il est préférable de commencer plutôt par des questions sur le vécu, les expériences des professionnels pour créer un climat de confiance.

### Les difficultés de la recherche

Quelques difficultés ont été rencontrées lors de la recherche. La première difficulté est une difficulté rencontrée dans le sujet du mémoire en lui même. Il ne s'agit pas de stigmatiser ces enfants en situation de placement mais de reconnaître que dans une situation comme celle-ci un enseignant doit collaborer avec des professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance et pas seulement avec les parents d'élèves. De plus, le fait d'avoir réalisé un entretien avec un enseignant d'ULIS, cela pourrait engendrer une stigmatisation et renforcer les stéréotypes mais la réalité en est là. Sur 12 enfants, 4 d'entre eux vivent une situation de placement. Maintenant, ce mémoire n'a pas pour objectif de mettre les enfants dans des catégories. Tous ne sont pas en difficulté et tous n'ont pas de troubles nécessitant des soins. Il faut donc nuancer nos propos notamment dans l'analyse de l'entretien avec l'enseignante ULIS. Cette recherche a donc ses limites.

Une autre difficulté concerne le contact avec les enseignants, les enseignants contactés étaient sur la défensive, j'é mets l'hypothèse que les enseignants qui n'ont pas souhaité communiquer avec moi leurs impressions, leurs points de vues et leurs vécus, peuvent avoir des connaissances sur le sujet insuffisantes ou encore avoir vécu des expériences, avec les enfants en placement et avec les professionnels qui les entourent, négatives.

Ma connaissance du sujet a été une difficulté supplémentaire dans cette recherche, des notions qui me semblaient claires et connues de tous ne l'étaient pas. Il a donc fallu prendre

du recul et mettre une certaine distance entre mes connaissances, les connaissances théoriques ainsi que ce que pouvaient apporter les différents individus interrogés.

## **V. Les résultats : données brutes et analyse**

Tous les entretiens réalisés ont été retranscrits, afin de faciliter l'analyse. Ces transcriptions ont donc été réalisées à partir des enregistrements. Je présenterai les résultats en prélevant les informations en rapport avec les trois grands thèmes qui nous permettront de répondre aux hypothèses : la collaboration, l'impact de la collaboration sur le travail de l'enseignant et la difficulté de la mise en place d'une collaboration.

### ***5.1. La collaboration***

#### ***5.1.1. Le point de vue des professionnels de l'aide sociale à l'enfance***

**Les assistants familiaux** communiquent avec l'enseignant comme il le ferait avec leurs enfants (à travers les cahiers, les rencontres, les réunions à la rentrée, par sms, mail, Classroom). Ils communiquent parfois après la journée d'école.

« On les voit toujours 2-3 minutes ».

Le cahier de suivi ou le livret scolaire sont donnés aux assistants familiaux (avec une rencontre ou non) qui le consultent et qui ensuite doivent le remettre à l'éducateur. Ils font aussi office de « messagers » entre l'enseignant et l'éducateur ou l'enseignant et les parents. Les assistants familiaux rencontrent l'enseignant lorsque l'enfant se trouve en difficulté dans ses apprentissages, pour donner un état des lieux à l'éducateur de comment travaille l'enfant à l'école, ses compétences, ses acquis mais aussi pour faire connaître le calendrier des visites à l'enseignant. Ils doivent aussi faire un rapport à l'année « sur le comportement de l'enfant à la maison, sur le comportement et le travail de l'enfant à l'école ».

Les assistants familiaux ou les éducateurs préviennent généralement les enseignants des visites prévues (notamment lorsque les visites se déroulent pendant le temps scolaire). De

même, les assistants familiaux relèvent que lorsque l'enfant se rend compte que l'enseignant et l'assistant familial collaborent, communiquent par rapport à l'enfant « ça peut le rendre plus calme ». Les assistants familiaux ont besoin de communiquer avec l'enseignant notamment lorsque celui-ci est en difficulté (scolairement ou socialement).

De plus, en maternelle, les élèves ont un cahier de vie qui est régulièrement donné aux familles pour qu'ils puissent voir l'évolution, les progrès et les activités que font les élèves à l'école. Ce cahier permet de faire la liaison (dans le cas d'un placement) entre l'enseignant et les parents des élèves. Les assistants familiaux donnent ce cahier à l'éducateur, qui le donne aux parents lors des visites.

Selon le comportement de l'enfant, les assistants familiaux en parlent à l'éducateur qui en parle par la suite au psychologue. Le psychologue travaillera alors avec l'enfant sur ses problématiques. Différents professionnels sont donc sollicités autour de l'enfant placé.

Les assistants familiaux participent à la vie de l'école (vente de galettes des rois...), ils sont donc impliqués comme un parent ayant son enfant à l'école. Les assistants familiaux sont mis dans la confiance de la situation familiale, de la cause du placement ainsi que les antécédents des enfants mais ne sont pas autorisés à divulguer ces informations.

La collaboration, selon les assistants familiaux, passe notamment par de nombreux échanges à travers différents outils (cahier de vie, classroom, mail...). Mais ils collaborent de façon plus efficace lors de rencontres. Des rencontres pour discuter du comportement de l'élève mais aussi de ses résultats. À partir de là, les enseignants proposent des solutions pour pallier aux difficultés de l'élève, il valorise ses progrès et avec les assistants familiaux se mettent d'accord sur des choses à mettre en place. Ils ajoutent que le fait de collaborer avec l'enseignant permet à l'enfant de se rendre compte que l'ensemble des personnes s'occupant de lui communiquent, se mettent d'accord, il prend alors conscience de cela, son comportement se modifiera puisqu'il développera un sentiment de sécurité.

**L'éducatrice** travaille avec une psychologue car elle aussi accompagne les enfants dans leur scolarité. Ils communiquent régulièrement avec les enseignants sur la scolarité de l'enfant, sur ses apprentissages mais pas seulement, les éducateurs peuvent conseiller les enseignants, leur faire comprendre que parfois l'enfant placé n'est pas disponible pour apprendre et que c'est un enfant qui vit une situation de placement, ce qui est « dommageable et dramatique pour sa construction psychique ». L'enfant peut ne pas avoir de difficultés dans ses apprentissages mais selon les situations, selon ce qu'il vit au quotidien, les enfants ne sont pas toujours disponibles pour apprendre. L'éducateur estime donc qu'il est important de le communiquer aux enseignants. Ils font un point annuel voir deux avec les enseignants.

En ce qui concerne la communication avec les assistants familiaux, l'éducatrice reconnaît leur rôle dans la scolarité de l'enfant. C'est pour cela, qu'elle demande systématiquement aux assistants familiaux de faire un point sur la scolarité de l'enfant, sur son comportement, sur ses acquisitions... Lorsque les éducateurs se déplacent à l'école, ils demandent automatiquement aux assistants familiaux de les accompagner. Selon eux, la communication est toujours de bonne qualité. Ils travaillent de façon très proche avec les assistants familiaux, mais ils essaient de se rendre un maximum disponibles pour les enseignants. Ils estiment tout de même que c'est aux assistants familiaux de signaler à l'éducateur qu'il serait nécessaire de rencontrer l'enseignant pour x raisons.

De plus, l'éducatrice parle de « faire médiation entre l'enseignant et l'assistant familial » dans certains cas, lorsque l'enseignant rencontre énormément de difficultés avec l'élève, il doit contacter directement l'éducateur pour ne pas envahir l'assistant familial. Les enseignants doivent avoir le mail ainsi que le téléphone de l'éducateur.

Les parents sont toujours conviés à rencontrer l'enseignant, seuls ou accompagnés par l'éducateur ou par les assistants familiaux. Les parents sont informés de ce qu'il se passe à l'école (résultats scolaires, comportement). C'est, pour rappel, un droit des parents d'être informé par l'enseignant des progrès, des difficultés, des acquis ou encore des comportements de l'enfant à l'école.

« On ne peut pas travailler seul c'est tout un réseau autour de l'enfant qui permet à un moment donné de faire avancer les choses autant que pour son bien être physique que psychologique et dans sa vie et sa relation avec la famille. »



L'éducatrice admet très explicitement qu'ils ne peuvent rien faire sans collaborer avec d'autres personnes entourant l'enfant. Cette éthique de travail rappelle le dicton africain « Il faut tout un village pour élever un enfant ». Elle admet ne pas avoir le temps de rencontrer régulièrement l'enseignant mais essaie tout de même de réaliser un point annuel avec celui-ci. De plus, elle se rend disponible par mail ou par téléphone pour échanger avec l'enseignant si celui-ci en a besoin.

**La psychologue de l'Aide Sociale à l'Enfance** échange sur l'école avec l'éducateur, l'assistant familial, l'enfant ainsi que les enseignants. Mais principalement avec l'éducateur et l'assistant familial. La psychologue ASE communique avec les enseignants par téléphone, par mails ou encore lors de rencontres. Elle définit cette collaboration comme très constructive et bienveillante dans certains cas. Elle rencontre l'enseignant seulement quand l'enfant est en difficulté dans les apprentissages ou par son comportement inadéquat à l'école.

« Alors je rencontre l'enseignant quand l'enfant est en difficulté dans les apprentissages ou par son comportement inadéquat à l'école. Voilà on recueille des cas de violences, d'exhibitions, de vols, de harcèlements, d'insultes mais pas seulement euh nous pouvons aussi avoir des enfants qui sont inhibés, envahit par leurs difficultés euh dans la lune etc. On se rencontre donc pour parler des difficultés scolaires, comportementales mais aussi pour tout ce qui concerne les dossiers MDPH. »

Elle participe aux ESS, aux réunions d'équipes éducatives mais aussi aux réunions parent-professeur. Avec le psychologue scolaire, ils se rencontrent lors des ESS afin d'échanger sur les observations ou les tests cognitifs effectués. Avec les assistants familiaux, ils échangent par mails, téléphone mais aussi au cours des entretiens. L'initiative peut-être des deux mais plus fréquemment de celle de la psychologue. Elle est sollicitée quand il commence à y avoir des inquiétudes ou des plaintes à l'école. En ce qui concerne la communication avec

les éducateurs : ils sont au premier plan de l'accompagnement de l'enfant avec les assistants familiaux. Ils échangent sur l'actualité de l'enfant dont la scolarité.

La psychologue participe donc au bon déroulement de la scolarité de l'enfant en collaborant elle aussi avec l'enseignant, l'éducatrice, les assistants familiaux mais aussi avec d'autres professionnels comme la psychologue scolaire. Mais les rencontres ou les échanges avec les enseignants ne se font que lorsque les enseignants rencontrent des difficultés avec l'enfant. Elle accompagne alors les enseignants dans la gestion du comportement de l'enfant et trouve des solutions ensemble. La psychologue peut donc apporter son avis d'experte en psychologie de l'enfant et l'enseignante donne son avis en terme de pédagogie. Nous pouvons donc faire le lien avec le constat réalisé par M-A. Poirier, C. Chamberland et H. Ward qui est le suivant : si la situation se déroule bien alors ils n'ont pas besoin de communiquer.

### *5.1.2. Le point de vue des enseignants*

Les enseignants doivent donc collaborer avec différents professionnels, comme l'assistant familial, l'éducateur ou encore le psychologue de l'Aide Sociale à l'Enfance. Mais les trois enseignants n'évoquent pas les mêmes situations de collaboration avec ces professionnels. Certains ne vont collaborer qu'avec les assistants familiaux, d'autres avec les assistants familiaux et les éducateurs, d'autres avec les responsables légaux... La collaboration se diversifie selon les situations.

**L'enseignante 1** évoque une collaboration essentiellement avec les assistants familiaux, les responsables légaux, avec l'équipe pédagogique et d'autres organismes comme le CMP. Elle valorise énormément la relation qu'elle peut avoir avec les assistants familiaux.

« Généralement ça se passe bien moi j'ai jamais eu de soucis pour l'instant avec les différentes personnes y'a toujours transmission des papiers puisqu'y a tout ça il faut bien leur donner euh moi je te dis ils jouent un petit peu le jeu en nous remplaçant un petit peu le cadre aussi en retransmettant aux différentes structures un petit peu les soucis pour dire essayer d'établir un lien justement avec l'éducateur. Moi j'ai jamais eu de soucis avec eux y'a toujours eu un climat de confiance un peu de complicité dans un sens donc non ça s'est toujours bien passé. »

Elle associe la collaboration à une situation de confiance. L'enseignante a toujours été en contact avec les assistants familiaux, que ce soit le matin, le midi ou encore le soir sûrement du fait qu'elle ait une classe de petite section.

Par rapport à l'éducateur, elle évoque la possibilité de joindre l'éducateur par téléphone, le numéro de l'éducateur a donc été partagé avec celle-ci. Mais ne partage aucune relation de collaboration.

En revanche, elle met en avant les échanges qu'elle peut avoir avec certains responsables légaux.

« puis t'as ceux qui malgré les difficultés qui eux vont se battre malgré tout tu vois tu le sens leur présence qui demande qui te tél qui peuvent de téléphoner ça pour certains qui te demandent des renseignements euh et qui vont être présents aux réunions éducatives et tu vois qu'au niveau de la MDPH tout ça ils se battent au niveau des dossiers donc tu peux avoir de très très bons rapports avec ces parents là très engagés et d'autres et bah complètement euh voilà et puis t'as des parents qui vont demander les cahiers aussi donc tu vois qu'il y a une relation qu'ils souhaitent maintenir une relation avec l'école malgré qu'ils soient en recul. »

Elle identifie aussi les effets que cela peut avoir sur les enfants :

« quand les enfants voient qu'il y a un cadre et que toi tu donnes le même cadre et qu'ils voient qu'on communique ensemble et beh là tout le monde collabore tout le monde marche main dans la main vers quelque chose et c'est comme ça justement que tu peux les faire progresser. »

Une collaboration qui ne se fait pas seulement dans un sens.

« des fois t'as l'impression qu'il faut t'es là pour aider l'enfant mais t'es là aussi pour aider la famille de leur dire beh non c'est pas comme ça qu'on fait et toi tu redonnes le cadre mais c'est ça la collaboration donc faut pas des fois non plus laisser les familles de côté l'air dire bah non moi je suis enseignante je suis là pour m'occuper de l'enfant tu peux pas faire ça parce qu'en fait l'enfant c'est aussi la famille c'est un contexte l'enfant il est dans la famille d'accueil la famille et tu peux pas donc maintenant on parle de collaboration et oui c'est ça tu travailles ensemble, il faut accepter ce jeu là. C'est pas dire je ferme la porte de ma classe et je pars à 16h15 non tu peux pas faut que t'arrives à prendre le temps et des fois prendre plus de temps pour eux mais des fois c'est agréable je trouve ça agréable parce que t'as des familles quand ils ont la volonté de s'en sortir où malgré tout tu sais qu'ils n'auront pas forcément un droit ils auront pas leur enfant chez eux on leur refusera toujours ce droit mais tu vois qu'ils vont se battre quand même en parallèle derrière et ils vont venir te voir et tu vois que ces parents là ils se battent avec la MDPH tout ça ils vont appeler ils vont les harceler pour dire non moi je veux ça pour mon enfant il en est où le dossier et tu peux pas les laisser ils se battent donc t'es là pour eux ça en vaut le coup quoi »

La collaboration avec l'équipe pédagogique est elle aussi évoquée :

« en septembre on se fait toujours un point tu vois moi dire et bien j'ai transmis ma classe tiens y'a intel intel et intel ah lui il a un geva-sco voici les partenaires euh la famille d'accueil comment elle est euh les parents est ce que y'a des relations, comment je différenciais tu vois y'a pleins de chose qu'on transmet pour dire que le collègue et beh on repart pas à zéro qui sache où en était l'enfant, et qu'est ce que toi t'attendais euh ce que t'as mis en place »

Elle définit alors la collaboration comme le fait d' « essayer de faire travailler tous ensemble communiquer tous ensemble pour amener l'enfant à progresser » mais aussi comme une relation de confiance et de complicité afin de pouvoir suggérer des choses à la famille d'accueil ou aux responsables légaux ou inversement que la famille puisse suggérer des choses aux enseignants.

L'enseignante 1 reconnaît l'importance de la collaboration dans l'enseignement. Elle prône l'idée que c'est en collaborant que l'enfant peut progresser. Elle échange alors régulièrement avec les assistants familiaux, les responsables légaux quand cela est possible et avec les autres enseignants de l'école. Des échanges qui lui permettent de créer une relation de confiance avec les familles d'accueil, les responsables légaux mais aussi avec l'enfant. Celui-ci remarque en effet le soutien de l'ensemble des personnes s'occupant de lui et se trouve alors dans une situation stable et sécuritaire.

« Notre but c'est de faire progresser donc il faut qu'on travaille toujours conjointement certes avec tout ceux qui ont un rôle éducatif euh pédagogique mais faut penser que les assistants familiaux ils sont là aussi il y a le coté affectif qu'ils comblent et y'a le coté éducatif donc faut les inclure aussi dans cette progression de l'enfant. »

**L'enseignante 2 (en ULIS)** présente la collaboration notamment à travers les ESS (Equipe de Suivi et de Scolarité) où sont présents : les responsables légaux, l'assistant familial, l'éducateur, les professionnels médicaux et l'équipe pédagogique.

Elle présente un exemple de collaboration avec la famille d'accueil par la mise en place d'un calendrier :

« et l'enfant du coup c'est une question qui est récurrente qui revient « quand est-ce que je vois papa » donc euh la avec la famille d'accueil on a mis en place un petit calendrier en faite chaque jour y'a ce qu'il fait donc quand est-ce qu'il voit papa, quand est-ce qu'il y a le CMP, quand est-ce qu'il y a la psychomotricité, l'orthophonie ce sont des enfants du coup qui ont beaucoup d'accompagnement donc pour eux tout se mélange un peu dans la tête ils sont pas forcément la comptine des jours de manière stable donc tout ça ça fait beaucoup d'informations »

Des familles d'accueil très présentes auprès des enfants, très professionnelles peut être un peu trop selon elle : ils font les devoirs avec les enfants mais en demande un peu trop à l'enfant en difficulté dans ses apprentissages, une activité qui se ferait selon elle, avec moins de pression dans le cas où l'enfant en difficulté serait avec ses parents. Elle donne donc des conseils aux familles d'accueil (tout comme aux parents) : juste relire, s'ils n'écrivent pas ils peuvent épeler par exemple.

En ce qui concerne les échanges avec les éducateurs, elle rencontre régulièrement un des éducateur puisqu'il prend et amène un des enfants lorsque celui-ci va voir son père.

Elle met en avant la collaboration à travers l'Equipe de Suivi et de Scolarité. Une équipe qui se réunit une fois par an pour faire un bilan. Chaque professionnel réalise un bilan de l'enfant (l'orthophoniste, le psychologue...) et cela permet aux autres professionnels dont les enseignants de se rendre compte des progrès de l'élève ou des difficultés que celui-ci peut avoir en dehors de sa scolarité, ce qu'il vit en dehors de l'école. L'enseignante a appris lors d'une ESS que l'un des enfants avait des rendez vous le mercredi après midi, le jeudi soir avec d'autres professionnels, ce qui est très important, selon elle.

Elle a l'occasion de collaborer aussi avec le CMP ou le CMPP. Dans une situation difficile qu'elle a pu rencontrer, elle a appelé le CMP afin qu'ils puissent se mettre d'accord

sur l'orientation pédagogique mais c'est très rare. Les ESS sont les seuls moments où ils se rencontrent réellement.

Avec l'assistant familial en comparaison avec les parents biologiques, l'impact émotionnel sera, selon elle, différent. Avec le Livret Scolaire Unique par exemple, elle a le sentiment de pouvoir être plus franche puisque ce sont des professionnels. Alors qu'avec les parents biologiques, elle se doit d'être plus délicate. De plus, avec les assistants familiaux, celle-ci peut partager les difficultés qu'elle rencontre avec l'enfant et souvent eux aussi se confient sur leurs difficultés. C'est comme cela qu'une collaboration se met en place et qu'elle a un impact sur le travail de l'enseignant.

L'enseignante 2 collabore donc avec les différents professionnels entourant l'enfant en situation de placement. Une collaboration vécue notamment à travers les ESS où tous les professionnels ainsi que les responsables légaux se rencontrent et échangent autour de l'enfant. Grâce à ces réunions, l'enseignante apprend de nouvelles informations, qu'elle trouve nécessaire afin d'adapter sa pédagogie et son comportement envers l'élève en question. Elle a le sentiment de pouvoir se confier plus objectivement avec les assistants familiaux étant des professionnels. Tandis qu'avec les responsables légaux, l'enseignante doit faire attention à ce qu'elle dit, au vocabulaire employé, à la façon dont elle va évoquer les difficultés, à la façon dont elle va s'adresser au parent, selon s'il est instable psychologiquement, s'il est dépressif, selon sa pathologie, encore faut-il être au courant. Pour cela, comme le dit très clairement l'enseignante 1, les assistants familiaux jouent un rôle dans cette collaboration, certains préviennent l'enseignante du comportement que le parent peut avoir pour que celui-ci puisse s'y préparer (si c'est plutôt un parent inquiet, qui culpabilise, un parent qui est plutôt nerveux, anxieux, violent...). C'est pour cela que la connaissance des différentes zones d'interactions est importante pour l'enseignant mais aussi la connaissance des différentes pathologies que peuvent avoir les parents des enfants placés que définit M. Berger<sup>26</sup> afin d'anticiper les comportements ainsi que la relation qu'ils envisagent d'avoir avec l'enseignant.

---

<sup>26</sup> « Ces enfants qu'on sacrifie... au nom de la protection de l'enfance » (2014), M. Berger. Dunod

**L'enseignante 3 (PES)** évoque, elle, une collaboration essentiellement avec les assistants familiaux. Ayant deux cas d'enfants en situation de placement, elle collabore avec deux assistants familiaux, une collaboration différente. Dans le premier cas, l'enseignante ne rencontre que très peu souvent l'assistant familial qui ne récupère pas l'enfant à l'école. Elle a tout de même l'occasion de le rencontrer et d'échanger avec lui après les Activités Pédagogiques Complémentaires. Dans le deuxième cas, l'assistante familiale demande régulièrement comment l'élève se comporte en classe (après la classe, après les APC...). De plus, lors de la remise des livrets de réussite, l'enseignante demande des moments de rencontre afin d'échanger sur les apprentissages scolaires de l'enfant. Elle demande également à rencontrer l'assistant familial en cas de problème. Le cahier de liaison ainsi que le travail communiqué dans un cahier de vie permettent de communiquer indirectement avec les assistants familiaux. De plus, l'enseignante utilise l'application Klassroom qui relate ce que les élèves ont fait durant leur semaine à l'école, les assistants familiaux ainsi que les responsables légaux ont la possibilité de s'y inscrire (seulement un des assistants familiaux s'y est inscrit). Selon la PES, les différents professionnels ont un rôle de coéducation nécessaire pour l'enfant qui peut être en grande souffrance.

La professeure des écoles stagiaire ne collabore réellement qu'avec les assistants familiaux en échangeant plus ou moins régulièrement sur les résultats des enfants et sur leur comportement. Une collaboration difficile tout de même à mettre en oeuvre, cela s'explique par le peu d'expérience de l'enseignante et peut-être de la réticence de la part des assistants familiaux à se confier à elle, sur les difficultés que peuvent rencontrer l'enfant en dehors de l'école. Des outils informatiques qui permettent d'échanger et de partager la journée d'école de l'enfant qui ne sont pas toujours adoptés par les assistants familiaux ou les responsables légaux. Concernant l'éducatrice, elle l'a rencontré lors d'une rencontre enseignant - éducateur - parent - assistant familial. Une rencontre réalisée à la demande de l'éducatrice afin que la maman s'investisse un minimum dans la scolarité de son enfant. La PES explique que la maman s'intéressait notamment à la vie de classe et à comment se déroulait la journée de son enfant à l'école contrairement à l'éducatrice qui posait des questions plus pointues sur les compétences de l'élève et ses aptitudes dans tel ou tel domaine. Des échanges constructifs



pour le parent biologique, pour l'éducateur, l'assistant familial et surtout pour l'enseignante qui a pu rencontrer les différentes personnes entourant l'enfant.

### *5.1.3. Confrontation des points de vues*

Les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi que les enseignants voient la collaboration de la même façon, une collaboration qui passe par des échanges réguliers, de l'écoute, des conseils mais aussi en créant une relation de confiance. Une collaboration dans une situation de placement qui se fait donc entre différents individus mais les enseignants ne collaborent pas avec le même corps de professionnel, certains collaborent seulement avec les assistants familiaux, d'autres avec les assistants familiaux et les éducateurs d'autres aussi avec les responsables légaux. Tout cela dépend des situations et des professionnels qui s'occupent des enfants.

Le fait de collaborer permet aux enseignants de modifier et de réadapter leurs pédagogies, leurs manières de travailler avec l'enfant, leurs approches... Une approche différente qui va permettre de faire progresser l'enfant. La collaboration a donc un impact sur le travail de l'enseignant mais aussi sur la scolarité de l'enfant.

## *5.2. L'impact de la collaboration*

### *5.2.1. Le point de vue des professionnels de l'aide sociale à l'enfance*

**Les assistants familiaux** relèvent un impact sur le comportement de l'enfant et non forcément sur le travail de l'enseignant. Selon eux, l'enseignant peut soutenir un peu plus l'enfant, être plus conciliante face aux difficultés de l'enfant mais ils réagissent de la même façon, avec des enfants qui ne sont pas en situation de placement.

Les assistants familiaux confirment donc ce que Laurent Ott admet dans son ouvrage « Travailler avec les familles - parents-professionnels : un nouveau partage de relation éducative » en 2006, l'entourage peut influencer la scolarité de l'enfant. Dans le cas d'une situation de placement, l'entourage ne se résume pas seulement aux parents biologiques ou aux responsables légaux, il comprend aussi les assistants familiaux et les enseignants. Pour

aller plus loin, l'éducateur peut aussi être considéré comme faisant partie de l'entourage de l'enfant étant un professionnel qu'il voit régulièrement. Les enfants peuvent donc trouver leur stabilité ailleurs qu'avec leurs parents biologiques. Une stabilité qu'ils peuvent retrouver à l'école lorsque les conditions sont optimales.

« Je pense que ça peut réduire la délinquance, de réduire le risque en étant soutenu par des personnes ayant un lien autre que biologique, avoir des personnes sur qui on peut compter permettrait à ces jeunes de réduire ça. Ça permet aussi qu'ils prennent confiance en eux et qu'ils fassent quelque chose de bien dans leur vie, de grandir correctement malgré les difficultés et les visites qui ne se déroulent pas toujours très bien... »

Assistante familiale 1

« Oui ça permet d'atténuer ces comportements en espérant faire diminuer les symptômes au mieux même si euh leurs problèmes reviennent toujours du faite de leur situation familiale. C'est parce qu'il est encadré par tout le monde, qu'on lui offre une vie de famille, voir qu'il n'y a pas que des mauvais cotés dans les familles qui va permettre aux enfants de sortir de leur comportement mais parfois ça suffit pas vu tout ce qu'ils vivent. »

Assistant familial 2

Les assistants familiaux rappellent tout de même que les éléments de compensation définis par Doudin, Husmann, Lafortune et Pfulg ne suffisent pas toujours.

« Parce qu'ils ont leur propre difficulté et parfois ils se mettent en échec parce qu'ils sont pas à ce moment là ils ne vont pas être bien dans leur tête fin voilà ils ont leurs soucis familiaux qui euh qui ressort et au niveau de l'école ça se ressent hein. »

« Ils vont avoir des échecs (...) Ils vont pas travailler, ils vont pas avoir envie, les évaluations ne seront pas réussies (...) Voilà c'est ça ça les rend malade et ils vomissent, diarrhée etc »

Assistante familiale 1

« Au niveau du comportement (...) Bagarre euh bah ils font plus rien ils sont plus attentifs (...) Voilà ils sont dans la lune ou alors c'est de la bagarre c'est deux choses différentes »

Assistant familial 2

L'impact identifié par **l'éducatrice** est perçu et doit être perçu, selon elle, dans le travail de l'enseignant. Cet impact de la collaboration se ressent notamment dans l'amélioration du comportement de l'enfant et de ses résultats scolaires.

« Je pense qu'il doit quand même réajuster un petit peu sa manière de faire très certainement et puis réajuster un petit peu euh son mode de de faire dans les apprentissages ou bah je vais forcément demander à un moment donné à l'enseignant de pouvoir être plus vigilant sur certains points, de pouvoir prendre peut-être plus de temps avec l'enfant à certains moments surtout après une visite qui aurait pu les perturber un peu euh de pouvoir le rassurer de le sécuriser en tout cas dans sa relation à l'autre parce que c'est ce qui ressort quand même où on a quand même des enfants majoritairement insécurisés dans la relation à l'autre et que ça c'est difficile pour l'enfant donc euh oui ça a un impact et l'enseignant doit être amené à en effet à revoir sa dynamique de classe de toute manière quoi qu'il en soit »

« Ensemble avec l'enseignant on essaie de trouver aussi des solutions en tout cas des pistes de travail pour amener l'enfant à évoluer dans sa scolarité »

Elle demande, cependant, aux enseignants d'être plus vigilant qu'avec des enfants lambda même si tout dépend de la situation de l'enfant lambda (selon sa stabilité familiale). Elle se donne le rôle de faire comprendre aux enseignants que les enfants en situation de placement ont souvent des troubles de l'attention et de concentration puisque ce sont des enfants qui subissent psychiquement énormément de situations invivables et insoutenables. Il faut favoriser et encourager les relations entre pairs ainsi qu'entre l'enfant et l'enseignant. Des relations qui permettront à l'enfant de se sentir soutenu, en sécurité, de développer un sentiment d'appartenance à un groupe. Favoriser la socialisation permet donc d'assouvir certains besoins que A. Maslow a définis dans sa théorie, notamment le besoin de sécurité et le besoin d'appartenance.

Marie-Pierre Mackiewicz évoque tout de même un écueil à éviter : il ne faut pas stigmatiser l'enfant « c'est un pauvre petit enfant de la protection de l'enfance, alors bon ce n'est pas grave s'il rate, il a tellement d'autres soucis », ce discours n'est pas acceptable, il faut avoir les mêmes exigences qu'avec les autres enfants de la classe. En revanche comme le

souligne l'éducatrice, ce sont des enfants qui ont vécu des situations invivables et insoutenables qu'il faut tout de même prendre en compte afin que l'enseignant adapte sa façon de travailler et laisse du temps à l'enfant pour apprendre et acquérir des notions peut-être plus qu'à un autre.

**La psychologue de l'Aide Sociale à l'Enfance** en collaborant avec l'enseignant espère impacter le travail de celui-ci :

« Oui ou en tout cas je l'espère, en éclairant les professionnels de l'école euh sur la problématique (..) en donnant des pistes de ce qui fonctionne en famille pour apaiser l'enfant par exemple (..) en aménageant les temps de scolarisation en sollicitant euh une aide de la MDPH ou encore en faisant le lien avec le service de soins comme le CAMSP le CMP le CMPP le HDJ etc. »

Si l'enfant a déjà des troubles ou un handicap déclaré, la psychologue évoque le droit de l'enseignant de savoir et connaître les troubles de l'enfant dans l'intérêt de celui-ci. L'enseignant aura alors selon elle, une meilleure approche de l'enfant, sur un plan pédagogique ou simplement humain.

L'impact de cette collaboration avec l'enseignant, du point de vue de la psychologue, s'effectue sur le travail de l'enseignant notamment. Tout comme les assistants familiaux et l'éducatrice, elle remarque et admet l'importance de la collaboration et les effets qu'elle peut avoir sur l'enfant. Celle-ci lui profite donc de différentes façons, elle peut l'apaiser, lui donner confiance en lui, l'aider à dépasser ses difficultés... Cette collaboration permet donc aux différents professionnels de trouver des pistes ensemble pour aider l'enfant et favoriser son bien-être à l'école, des pistes qui vont donc impacter le travail de l'enseignant.

### *5.2.2. Le point de vue des enseignants*

**L'enseignante 1** évoque l'importance de connaître la situation de l'enfant en placement ou du moins de connaître quelques éléments importants, dans un premier temps. Des informations

qui ne sont confiées qu'en cas de relation de confiance entre professionnels, d'échanges réguliers et donc de collaboration.

« Ah c'est utile, bien sûr parce qu'il y a des moments tu peux toi avoir une réaction qui te semble normale et pi pour l'enfant ça va lui rappeler un contexte et qui va peut être le traumatiser y'a un traumatisme peut être derrière et toi t'es pas censé le savoir donc c'est toujours bien de savoir un petit peu le contexte on est pas obligé de tout savoir mais d'avoir un premier déjà, un premier survol on va dire de la situation pour savoir à quoi à quoi s'attendre éventuellement à un type de réaction et puis savoir si déjà y'a des aides auxquelles on va devoir penser comment orienter notre travail parce que c'est vrai surtout tu vois par exemple dans une classe de petits ils vont être très renfermés au début alors tu vas pas savoir si c'est de la timidité ou si il y a un traumatisme ou s'il y a un blocage langagier donc c'est bien quand même de pouvoir en connaître un minimum. »

Une collaboration qu'elle met en avant à travers les échanges avec les assistants familiaux.

« un échange aussi de qu'est-ce qui se passe chez eux, chez l'assistant pour dire et bah voilà là ça se passe comme ça y'a un problème ah beh à l'école on travaille comme ça peut être que si vous faisiez ça tu vois y'a une certaine complicité dans le dans pour dire faire évoluer »

« à la maison ça se passe comme ça et avec la famille ça se passe comme ça pour que nous on leur donne on donne des clés et que eux nous donne des clés. »

« Et même des fois les familles elles peuvent avoir une solution euh t'as des enfants qui vont avoir des des gros problèmes de comportement et qui vont te et eux ils vont avoir trouvé la clé car ils arrivent à gérer et euh ils vont te dire oui euh euh généralement vaut mieux le laisser faire sa crise et il va se calmer tout seul ou mettez le sur une chaise donc ça surtout au début quand euh l'enfant arrive tu tu sais pas comment il va réagir et que t'es face à la crise si dès le début ils te l'ont dit tu dis ah bah ouais super et c'est important que l'enfant il sache aussi que tu vois on est tous lié qu'on communique ensemble et euh quand il retrouve le même cadre et beh il va se retrouver rassuré et ça va peut être sûrement le canaliser donc c'est important aussi »

L'enseignante évoque ensuite la collaboration à travers les réunions éducatives (réunions des équipes de suivi de la scolarisation). Des réunions qu'elle considère comme étant essentielles pour faire évoluer sa pratique et favoriser le bien-être de l'enfant. Lors de ces réunions de nombreuses informations seront transmises de la part de différents professionnels mais aussi des responsables légaux qui peuvent être présents. Des informations qui lui permettront d'adapter sa pédagogie mais aussi de faire évoluer les pratiques des autres professionnels puisque l'enseignante doit, elle aussi, informer l'équipe de l'évolution de l'élève dans la classe, de son comportement, ses progrès, ses acquis, ses difficultés...

« Bah des fois t'arrives quand même à avoir des clés, des choses que t'as pas su par exemple t'as une réunion éducative tu as rencontré je sais pas quelqu'un du CMPP du SESSAD ou un psychomot ces gens là tu les vois pas ou t'as pas forcément des contacts euh téléphoniques avec eux donc des fois le fait de parler de certaines choses eux ils vont te donner des clés « ah bah moi par exemple en ce moment en motricité je travaille ça », « ah mince j'avais pas pensé à ça » donc tu vois tu vas avoir des clés pour toi pour ton boulot pour faire évoluer ou alors on va te dire euh oui mais attendez un enfant autiste c'est un enfant qu'a besoin peut être d'un peu plus de ci ou de ça donc tu vas réadapter et tu vas redifférencier un petit peu ta pédagogie et toi des fois c'est toi qui peux donner les clés aussi aux autres parce que un enfant qui va être par exemple en situation de groupe classe ne va pas avoir le même comportement en petit groupe style SESSAD ou un truc dans ce style là ou un enfant qui va être pris individuellement en orthophonie donc tu vois le fait d'échanger avec différents partenaires même avec la famille l'enfant peut ne pas avoir la même réaction des fois moi je vois euh des des par exemple C elle elle était pas propre donc tu en parles tu en parles t'essaies d'inviter les parents à suivre quoi donc tu vois tu leur donnes des clés, moi j'ai fais ci j'ai fais ça euh essayez de votre côté tu vois donc c'est un échange (...) des fois tu dis bah oui bah on travaille la socialisation mais ça va pas euh je suis perdue je sais plus comment faire donc là à partir de là on va te dire »

« on va chercher ensemble les meilleures adaptations pour lui proposer un cursus scolaire euh normal si c'est possible ou travailler ensemble pour trouver le meilleur cursus après est-ce que ce qu'on propose là est adapté ou pas tout simplement et ça va être de réfléchir ensemble pour proposer voilà on peut pas se cantonner voilà je suis dans la classe je vais avoir mes objectifs euh je suis éducateur j'ai mes objectifs, je suis psychomot ou kiné ou autres moi je travaille ça je travaille dans mon coin non ça a été comme ça à une époque mais les réunions éducatives nous oblige à même si toi t'as ton point de vue tu vas avoir entendu la parole de l'autre et tu vas peut être ah oui j'avais pas fait gaffe pour ça ah bah je vais peut être lui demander un conseil ou deux ou ah je vais changer ma façon de faire donc y'a toujours des choses à prendre donc mais l'objectif doit rester l'enfant doit progresser en apportant ce qu'il faut en différenciant mais pour qu'il continue de progresser à son rythme voir essayer d'avoir au moins les compétences de son âge de sa tranche d'âge. »

De même, la connaissance des situations de placement, des conséquences que cela peut avoir sur l'enfant, des traumatismes qu'ont pu subir les enfants permet à l'enseignant de pouvoir adapter sa pédagogie. Marie-Pierre Mackiewicz constate en 2013 que les enseignants ont une méconnaissance des situations de placement et des causes de celui-ci. Cette enseignante, de part ses nombreuses expériences, ses recherches personnelles ainsi qu'à travers les échanges avec les assistants familiaux et les éducateurs, a une connaissance assez large de l'enfant en placement ce qui lui permet d'avoir un regard plus adapté et avoir déjà quelques pistes de travail.

« Alors il peut y avoir des problèmes euh on va dire au niveau du comportement d'adaptation, trouver des repères, des règles, des problèmes de comportement parfois jusqu'à de l'agressivité euh des enfants qu'ont des craintes, qu'ont des peurs aussi par rapport au contexte familial qu'ils ont pu vivre / Y'a des enfants aussi qu'on eu des problèmes un peu style médicaux, par exemple un enfant qui avait été un petit peu maltraité, secoué à la naissance et donc qui avait un petit peu la tête déformée et donc un petit peu un retard intellectuel euh y'a des enfants qu'ont été placé par un manque de soins alors qu'il fallait si tu veux des soins quand même assez particulier par exemple les deux petites jumelles l'année dernière qui ont des troubles autistiques et donc y'a des fois euh à part le contexte familial où t'as des parents aussi qui euh ont eux mêmes un retard un peu intellectuel et donc ils ne sont pas à même à s'occuper de de ses enfants là qui ont ce retard aussi / donc tu vois ça peut être euh médical physique intellectuel donc c'est assez divers / et comportement car il y a de l'agressivité chez certains. »

L'enseignante a donc conscience de l'importance que peut avoir la collaboration lorsque celle-ci est mise en oeuvre. Elle est notamment mise en oeuvre lors des réunions éducatives mais aussi avec les assistants familiaux avec qui elle entretient une réelle relation de confiance (composante indispensable dans une collaboration).

**L'enseignante 2 (en ULIS)**, elle aussi, évoque les équipes de suivi de la scolarisation comme moyen de collaboration. Des réunions qui permettent à l'enseignant d'avoir accès à des informations qui ne sont pas accessibles s'il n'y a aucun échange.



« C'est intéressant les ESS car on sait que l'orthophoniste travaille sur telle compétence, nous on peut la renforcer en classe ou du coup la délaissé à l'orthophoniste c'est vrai que parfois ça manque un peu de travail d'équipe. »

« Suite à l'ESS on apprend quand même pas mal de chose euh du coup ça modifie petit peu le regard qu'on portait sur l'enfant par exemple techniquement A je ne connaissais rien sur lui mais à l'ESS on apprend qu'il a aussi deux autres frères qui sont placés eux aussi dans deux autres familles d'accueil ça renseigne quand même sur ce qu'il a vécu ben il a pas l'air forcément impacté par ça donc nous on relativise mais y'a des choses qui peuvent être euh par exemple pour celui là euh lui il s'en rendait compte ils sont trois garçons les trois garçons sont placés dans deux IME différentes pour ne pas être ensemble parce que sinon ça se passe mal donc j'imagine que le troisième va aller dans un autre établissement pour ne pas qu'il y ait d'interférences et du coup euh ça les rend plus humains c'est c'est pas que des élèves ça leur donne une autre dimension euh ils ont une vie hors école qui provoque peut être un peu d'empathie qu'il faut mettre de côté mais euh voilà ça permet de de comprendre aussi du coup C on aimerait bien savoir ce qu'elle a eu comme passé qu'est ce qui fait que euh voir d'autres personnels aussi qui peut nous éclairer pour l'instant c'est une élève qui râle mais peut être qu'il y a des choses qui explique et puis ça peut aussi nous donner des pistes pour désamorcer certaines fois des situations qu'est ce qui marche avec elle qu'est ce qui ne marche pas puisqu'on l'a connaît pas, on ne connaît pas ses antécédents donc les relations aussi avec les autres professionnels c'est important »

Suite à l'ESS, l'enseignante va modifier sa pédagogie ou encore son regard envers l'élève même si cela ne doit pas impacter son attitude. Les ESS permettent de renseigner le vécu de l'enfant, les difficultés rencontrées, si celui-ci a des frères et soeurs, s'il est seul à être placé ou si toute sa fratrie l'est aussi... Les enseignants voient une autre dimension de l'élève, c'est aussi un enfant qui vit une situation qui peut être difficile. Des situations qui peuvent être très mal vécues par les enfants. Les ESS permettent donc aux enseignants de se rendre compte,

peut être de manière plus explicite, de la situation dans laquelle se trouve l'enfant et de la façon dont ils vont devoir gérer cela. De plus, grâce à toutes ces informations, l'enseignante peut comprendre et expliquer certains comportements. Cette réunion entre professionnels peut donner des pistes afin de désamorcer certaines situations.

Pour **l'enseignante 3 (la professeure des écoles stagiaire)**, il est utile de connaître les raisons du placement afin de comprendre certains comportements et de connaître si certains sujets sont à éviter avec l'enfant. Avec ces informations, elle adaptera son comportement.

De plus, la collaboration est nécessaire aussi entre les enseignants eux mêmes, elle explique que pour l'un des élèves qui est en situation de placement, la directrice connaissait la raison du placement et l'a donc communiqué à la PES.

L'enseignante n'a pas réellement répondu à la question sur l'impact que peut avoir les différents échanges sur son travail malgré une relance. Elle répond tout de même qu'il n'y a aucune différence à faire entre l'élève placé et l'élève « ordinaire » et que comme avec un parent ayant tous ses droits, les professionnels peuvent réagir lors des rencontres afin de mettre donner des pistes de travail, des solutions à mettre en place à l'école comme à la maison.

Je traite l'élève de la même manière qu'un élève ordinaire mais avec des adaptations, si j'illustre ça par un exemple, je vais être plus délicate avec un élève qui est très sensible, je vais faire très attention à mes gestes avec un élève battu.

### *5.2.3. Confrontation des points de vues*

L'enfant est toujours au coeur de la collaboration. Les différents professionnels ont conscience de l'impact que peut avoir la collaboration sur le travail de l'enseignant, une collaboration qui a toujours pour but de faire progresser l'enfant et de favoriser son bien être. Une collaboration qui favorise la réussite éducative (l'instruction, la socialisation, la qualification) et l'estime de

soi (le sentiment de confiance, la connaissance de soi, le sentiment de sécurité (d'appartenance) ainsi que le sentiment de compétence). L'école, les parents, les assistants familiaux, les éducateurs et les psychologues jouent un rôle dans la construction de l'estime de soi et donc dans la réussite éducative de l'enfant placé. La collaboration favorisera alors la mise en place de l'objectif commun que tous ont défini comme généralement être le bien être de l'enfant.

### **5.3. Les difficultés**

#### *5.3.1. Le point de vue des professionnels de l'aide sociale à l'enfance*

**Les assistants familiaux** ne rencontrent pas de réelles difficultés à collaborer avec les enseignants. Ils communiquent, échangent, collaborent avec eux de la même façon qu'ils le font avec leurs enfants. Cependant une autre dimension entre en jeu : le secret professionnel.

Assistant familial (2)

- ▶ « Ah bah oui forcément, on ne peut pas faire ce qu'on veut »
- ▶ « Bah déjà tu peux pas leur dire le souci des enfants euh, plein de trucs que tu peux pas leur dire. »

Assistante familiale (1)

- ▶ « Il y a un secret professionnel qu'on doit garder. »

Assistant familial (2)

- ▶ « Voilà on doit juste se tenir à il a une visite « tant » (ce jour-ci), il est placé et c'est tout. Et après si elle veut plus de renseignements il faut qu'elle voit avec l'éducatrice. »

Ils identifient tout de même, un manque de communication avec l'enseignant, en ce qui concerne le comportement de l'élève notamment après les visites que les enfants font avec leurs parents biologiques ou avec d'autres membres de leur famille.

« Ou après non, non peut être qu'ils se rendent compte de comportements différents mais euh non on nous en parle pas, il n'y a pas de retour »

La relation avec les responsables légaux et leur implication dans la scolarité de leur enfant n'est pas toujours évidente. Certains parents comme le révèlent les assistants familiaux, peuvent être plus ou moins fermés, peuvent s'intéresser mais sans s'impliquer...

Assistante familiale (1)

- ▶ « y'a des parents ils sont totalement fermés donc »
- ▶ « Elle s'intéressait mais c'est tout elle s'impliquait pas »
- ▶ « Et la mère de N voilà elle s'intéresse au bulletin mais c'est pareil elle comprend pas tout. »

Assistant familial (2)

- ▶ « Parce qu'y a des parents qui sont atteints alors donc chaque fois ils croient que c'est de leur, s'ils y arrivent, si les enfants y arrivent pas ils disent que c'est de leur faute »
- ▶ « Oui ils font semblant de s'intéresser »
- ▶ « Euh après L elle s'en occupait pas du tout, elle savait même pas qu'il allait à l'école. C euh, C elle s'intéresse mais elle comprend pas grand chose »
- ▶ « sans plus, ils leur font pas faire de devoirs, ils leur font rien »

Les assistants familiaux font allusion à une collaboration difficile à laquelle ils ont pu assister, entre les éducateurs et les écoles. Les éducateurs et les psychologues demandent aux enseignants de faire autrement seulement parfois il leur est impossible de modifier certaines pratiques pour toutes raisons qui puissent être.

Assistante familiale (1)

« Par rapport à l'éducation donnée et les psychologues et éducateurs voudraient que ça se passe autrement dans les écoles alors que dans les écoles parfois ils ne peuvent pas faire autrement. »

Assistant familial (2)

« Après l'éducatrice elle vient rarement c'est juste, ils viennent parce que c'est à la demande des parents parce qu'ils veulent venir ou alors il y a vraiment un gros problème. »

L'assistant familial (2) évoque une expérience vécue lorsqu'un des enfants qu'il avait en charge a dû quitter l'école pour comportement inadéquat répété et des difficultés scolaires. Et après avoir posé cette question « Et donc quand il y a des demandes d'AVS comment ça se passe ? ». Un des assistants familiaux a eu un discours qui peut faire penser que l'assistant familial n'a plus une réelle confiance envers les enseignants et l'institution.

« Enfin moi je dis c'est souvent rare. Et pi après si ça va pas avec l'enfant et bah il l'enlève et ils le mettent dans des écoles privées et voilà la solution elle est vite fait quand personne n'en veut plus. »

Les assistants familiaux mentionnent une autre difficulté concernant la collaboration entre les différents professionnels de l'aide sociale à l'enfance, une difficulté dans la passation de documents administratifs.

Assistant familial (2)

« Ouais après ce qui les enfin moi je dis ce qui fait un peu la zizanie c'est quand bah quand y'a des visites pendant les périodes d'école euh des rendez vous au psychologue euh tout ça ça les, c'est ce qui les démarque à chaque fois. Ils ont pas le droit pour les voyages des fois ils y vont pas parce que faut toujours demander des autorisations »

Assistante familiale (1)

« Nous on n'est pas les parents légaux donc beh on demande à chaque fois les autorisations »

« Mais on en revient toujours au même comme on est pas les parents et bah il faut demander l'accord pour qu'il puisse aller chez le copain etc et certaines fois la réponse étant tardive, bah l'enfant n'a pas pu aller chez la copine ou le copain et voilà. »

Ces deux professionnels font alors apparaître différents obstacles. Le premier obstacle concerne donc le secret professionnel, un secret qu'ils se doivent de garder malgré les incitations de certains enseignants. C'est selon eux un frein à la collaboration car ils ne peuvent pas être transparents et doivent faire attention à tout ce qu'ils disent. Cependant, ils ajoutent qu'il est selon eux, important de garder aussi ce secret professionnel, parfois, pour ne

pas que les enseignants fassent de différence entre les élèves et qu'ils soient tous soumis au même traitement. Le second obstacle concerne la signature de documents administratifs, un système qui fait ralentir les pratiques. Le troisième, identifié par les assistants familiaux, est l'impression que l'élève n'est pas accepté dans une école ordinaire dès qu'il ne rentre pas dans les normes scolaires. Enfin, le quatrième obstacle concerne la collaboration entre l'éducatrice, la psychologue et l'enseignant : une incompréhension qui règne de part la méconnaissance des rôles de chacun.

**L'éducatrice** présente quelques difficultés dans la mise en place d'une collaboration avec l'enseignant. D'une part, la non coïncidence des agendas, des emplois du temps ainsi que le nombre d'enfants à charge de l'éducatrice est un obstacle à la collaboration :

« avec 28 suivis je peux pas non plus tout le temps me rendre disponible pour aller dans les écoles »

L'autre difficulté définie par l'éducatrice est le manque de compréhension des enseignants sur la situation de l'enfant en placement :

« Après euh c'est vrai qu'il y a aussi euh quand même régulièrement où je suis pas forcément toujours d'accord avec les enseignants en tout cas je les amène à comprendre la problématique de l'enfant alors on a un devoir aussi de déontologie, un secret professionnel donc on c'est vrai que les enseignants ont souvent euh envie ou besoin de savoir euh exactement le pourquoi du comment du placement de l'enfant. Sauf qu'on peut pas tout leur dire évidemment puisqu'on a un secret professionnel euh mais en même temps il y a des choses qui sont nécessaires à connaître pour l'enseignant pour l'accompagner au mieux dans sa scolarité euh après y'a aussi des enseignants euh qui euh bah qui des fois euh on on un petit peu du mal à voir un enfant différent en fin de compte de ce qu'ils imaginent ou alors un enfant qui est un peu plus turbulent ou un enfant qui sort un petit peu de la dynamique de classe et qui va un petit peu perturber euh le groupe classe ça je vois que les enseignants des fois ont un petit peu du mal à se calquer par rapport à ça euh après je pense qu'ils ils ont pas forcément n'ont plus l'habitude d'avoir des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance après voilà il y en a beaucoup des enfants de l'ASE mais heureusement d'ailleurs que c'est pas concentré dans une seule et même école donc moi mon rôle aussi c'est de pouvoir aider l'enseignant à comprendre la problématique de l'enfant et de pouvoir adapter aussi sa manière d'enseigner à l'égard de ces enfants. Après je conçois bien que bien évidemment avec un groupe classe de 20-25 élèves c'est un peu difficile d'individualiser je demande pas d'individualiser la prise en charge au sein de l'établissement scolaire mais maintenant je demande quand même de pouvoir être vigilant aussi sur ce qui se passe pour l'enfant. »

Enfin, elle évoque l'implication des parents à l'école qui peut être difficile.

« c'est trop compliqué pour eux d'aller dans l'école de les de leur enfant sachant qu'ils ne l'ont pas au quotidien ça leur renvoie encore l'absence de leur enfant au quotidien et ça c'est insupportable pour eux ».

Elle a conscience des obstacles qui empêchent de collaborer de façon efficace. Des difficultés qu'elle aborde en rappelant des expériences négatives : l'incompréhension des enseignants, la non acceptation de l'hétérogénéité de la part de l'enseignant mais aussi en décrivant ses conditions de travail qui peuvent être un obstacle à la collaboration : le nombre d'enfants à suivre et le secret professionnel.

Selon la **psychologue**, dans certains cas, les enseignants sont en difficulté avec l'enfant qui n'est pas disposé aux apprentissages voire perturbe le groupe classe. Certains enseignants sont en demande d'échanges, d'aide, d'une réflexion commune pour tenter de mettre en place des aménagements, constituer un dossier MDPH. La psychologue se met à disposition de l'enseignant pour le rencontrer à plusieurs reprises, fixer des objectifs à l'enfant... Cependant, la psychologue évoque qu'elle a déjà été confrontée à des enseignants :

« à bout de patience, excédés, dans le rejet de l'enfant, qui étaient peu réceptifs aux conseils (...) voir à la limite de la maltraitance, humiliations de l'enfant, sanctions excessives ».

Mais elle rappelle que ce n'est pas la majorité des cas. Selon elle, parfois, les enseignants peuvent être "débordés" et l'affecté peut alors prendre le dessus. Une enseignante lui avait évoqué son manque de formation pour comprendre et accompagner les enfants avec des troubles ou étant en situation de handicap. Un des obstacles à la communication est la correspondance des agendas respectifs, de ce fait, ils favorisent les échanges par mails pour convenir d'échanges téléphoniques ou de rencontres (plus difficile à mettre en place). Mais elle ne rencontre pas tous les enseignants de par sa place de psychologue. Elle le fait au besoin qui émerge des entretiens avec les enfants, les assistants familiaux, les éducateurs ou encore si l'école la sollicite.

### *5.3.2. Le point de vue des enseignants*

**L'enseignante 1** : elle évoque une relation vécue avec un éducateur. Une relation, selon elle, qui était abusive. L'éducateur s'appropriait son rôle dans la collaboration avec les responsables légaux. Celui-ci agissait de manière à censurer la parole de l'enseignante et à la



déshonorer de ses obligations sans explication apparente. De plus, les responsables légaux ont le droit d'être informés.

« Dès qu'on voulait s'entretenir un peu trop avec les parents alala ah tu sais euh on intervenait on nous bloquait un petit peu. »

« Il nous coupait court pour pas que les parents sachent tu vois des petites choses comme ça quand nous on voulait parler par exemple au SESSAD ah c'était presque il fallait leur téléphoner à eux d'abord pour leur demander alors qu'on est c'est un travail éducatif on travaille main dans la main et tu vois toute suite alors qu'il y en a d'autres qui nous laissaient carrément libre court on en entendait jamais parlé quoi. »

« Contrôler un petit peu le côté pédagogie le côté relation avec les parents tandis que celle que j'ai eu l'année dernière je te dis pour les deux petites euh presque à nous faire à m'enguirlander moi et la directrice parce qu'on avait on l'avait court circuité un moment on avait osé appeler le SESSAD sans lui avertir de chose qu'on pouvait mettre en place donc tu vois et pourtant euh je te dis chaque enfant chaque structure ça peut être différent (...) fallait pas qu'il y ait certaines choses de dites et là bah non quoi faut pas qu'on oublie aussi notre rôle nous d'enseignant à ce niveau là. »

« J'avais la réunion éducative le midi ou le lendemain euh et donc t'en touches un mot et l'éducatrice elle dit « non non non euh le bilan il a été fait elle a rien »

Mais elle relativise et ayant vécu d'autres situations avec des enfants placés, elle dit :

« un peu trop stricte en nous disant pas forcément les informations en voulant tout gérer et euh en nous bloquant des fois un petit peu dans notre travail avec les relations avec les familles ou avec les autres partenaires donc je pense que ça dépend un peu des personnalités aussi des éducateurs. »

L'absence régulière des enfants en placement est une situation qui déplaît à l'enseignante d'un point de vue pédagogique et scolaire :

« Les enfants ils vont être absents par exemple euh lundi matin lundi après midi parce qu'ils vont voir le papi, la mamie, la tata, la tatatata mais ils vont être absents aussi le vendredi matin parce que ils vont voir les parents et là tu vois ça empiète un peu trop sur l'école »

« On s'en sort pas quoi (...) et avec les soins à côté le temps scolaire est vite réduit. »

De plus, dans ce milieu et dans ces situations, le secret professionnel et médical n'est pas toujours confié à l'enseignant. Un secret qui, selon elle, devrait être remis à d'autres professionnels comme les enseignants.

Elle évoque une autre difficulté dans la collaboration avec d'autres professionnels comme la psychologue scolaire. Une situation où l'enseignante se sent incomprise.

« tu vas dire euh à la psychologue scolaire bah viens voir je suis en panne là y'a quelque chose elle va tester et elle elle ressent pas elle a pas le même ressenti elle elle va avoir un diagnostic qu'on va dire de psy mais (...) tu vois que y'a quelque chose derrière et elle en 1 h de temps elle peut pas ressentir ce que toi tu ressens. »

De plus, nous pouvons remarquer que l'enseignante ne connaît pas le rôle du psychologue ASE. Cela s'explique du fait qu'elle ne l'a jamais rencontré.

« Non j'en ai jamais eu, on est en contact avec l'éducateur, du personnel médical mais ceux là non on les voit quasiment pas. Après oui si tu veux quand ils rentrent au CMPP ou au CAMSP t'as un bilan psy fait mais après ces gens là même les enfants ils les voient quasiment rarement (...) à la limite ces psy là ils sont là juste pour faire un bilan euh d'arrivée intermédiaire »

L'enseignante rencontre des difficultés, notamment, dans la collaboration avec l'éducateur. Des éducateurs, qui selon leur personnalité et leur façon de travailler, ne collaborent pas mais contrôlent et imposent une certaine hiérarchie. L'enseignante définit d'autres obstacles à la collaboration comme l'incompréhension entre les différents professionnels ou encore des impératifs dûs à la situation de placement dans laquelle se situe l'enfant (des visites pendant le temps scolaire). De plus, lors de l'entretien, je me suis rendue compte de la méconnaissance de certains acteurs participant à l'accompagnement de la scolarité comme la psychologue ASE. Une méconnaissance qui s'explique, du fait que celle-ci ne se manifeste que lorsque l'enseignant en a besoin (l'éducatrice ou l'assistant familial en fait part à la psychologue qui, à ce moment là, prend contact avec l'enseignant).

Du point de vue de **l'enseignante en ULIS**, la collaboration est difficile à mettre en place à cause d'impératifs spécifiques à la situation de l'enfant en placement.

Tout d'abord, les visites avec leurs parents font partis des impératifs dans une situation de placement. Pour cela, l'enseignante évoque la réorganisation de son travail.

« je prends son cahier pour le corriger elle me dit « ah mais non là je vois papa et maman mercredi faut que je le prenne » alors que moi j'aurai tendance à le donner plutôt le vendredi pour faire voir aux parents le week end et bon bah elle donc l'organisation elle est différente ».

Elle mentionne, elle aussi, la difficulté d'enseigner avec le secret médical qui n'est pas confié à l'enseignant.

« la famille d'accueil n'est au courant de rien au niveau médical et de la même manière euh les enseignants n'ont pas accès au dossier médical souvent c'est plutôt des parents qui partagent ce style d'informations et là comme c'est des familles d'accueil ils n'ont pas non plus l'information donc on peut effectivement on travaille sur aucun diagnostique on découvre petit à petit l'enfant donc de part et d'autres et euh du coup on sait pas on connaît pas les difficultés comportementales ou d'apprentissages des enfants euh oui est ce que c'est neurologique voilà on sait pas trop bon y'en a l'hyperactivité ça se voit assez rapidement mais par exemple C quand elle est arrivée au début c'était une petite fille toute souriante toute gentille euh qu'a besoin de câlins et euh vite fait elle s'est mise à être exaspérée à être un peu capricieuse euh râleuse etc etc et ça c'est vrai que si on pouvait avoir des informations ça permettrait de se faire une opinion »

Puis, elle émet la difficulté qui concerne la signature de documents administratifs et scolaires et le sens de communication.

« ils ont des assurances scolaires par exemple qui fonctionnent à l'année civile ça veut dire qu'au mois de janvier il faut que tu récupères toutes les assurances scolaires et après alors là j'ai l'exemple j'appelle les parents ils me disent l'éducateur l'a donné à la famille d'accueil, la famille d'accueil elle me dit c'est les parents du coup ça doit faire un mois que j'attends un papier »

« par contre là par exemple la psychologue scolaire doit récupérer un papier de la famille pour une élève pour pouvoir la voir en entretien individuel ce papier doit être signé par la famille la famille a reçu le papier ça on le sait par contre on ne sait pas si elle a renvoyé le papier, moi la famille d'accueil de C m'a dit tout doit passer par moi la famille d'accueil alors moi je veux bien ça complique un peu les choses parce que du coup quelque soit les informations, les démarches administratives c'est un petit peu gênant de ne jamais rendre compte de l'enfant à la famille euh du coup tout doit passer par la famille d'accueil, la famille d'accueil doit passer par l'éducateur, l'éducateur donne les informations à la famille et les papiers on sait plus où ils sont donc c'est pas toujours facile, effectivement une communication directe avec l'éducateur permettrait peut être que les informations passent plus vite. »

« Alors oui oui on a la fiche de renseignement et c'est pas évident car les assistantes familiales souvent enfin pour la plupart elles mettent c'est les parents qui signeront donc il faut attendre etc donc quand t'as prévu ta sortie c'est un peu ricrac mais je comprends tout à fait que ce soit les parents qui ont l'autorité parentale donc c'est à eux de signer »

D'autres difficultés sont évoquées par l'enseignante dont le suivi du parcours scolaire de l'enfant. Elle déplore les conditions de changement de famille d'accueil comme lors d'un départ en retraite. Selon elle, l'ASE n'assure pas une scolarité stable et adaptée à l'enfant.

« la famille d'accueil a pris sa retraite (...) il n'y a pas eu de solution de mise en place et il est parti en foyer. Donc avec déscolarisation pendant deux mois et puis il a réintégré une classe qui ne correspond pas forcément à son niveau scolaire »

La collaboration avec les responsables légaux est elle aussi délicate.

« la maman est contre un placement en IME alors que c'est un enfant de 10 ans qui ne mémorise pas du tout les textes qu'elle déchiffre et qui ne comprend pas ce qu'elle lit et donc au collège ça paraît difficile c'est vrai que la coéducation parent et éducateur, là il faut que l'éducateur fasse prendre conscience voilà »

De plus, l'enseignante ajoute, qu'avec les différents professionnels, très peu de rencontres sont organisées.

« On se rencontre pas si souvent que ça »  
« Les éducateurs je ne les rencontre pas forcément. M non plus parce que l'éducateur on a du lui courir après au téléphone pour savoir ce qu'il allait devenir le petit M après le départ à la retraite donc euh donc la communication n'est pas forcément évidente »

L'enseignante termine par définir les difficultés à construire une collaboration étroite avec les différents professionnels.

« Ouais c'est difficile à construire puisque (...) ce qui est difficile à construire c'est parce qu'on a pas les éléments dès le départ euh du coup la réunion c'est au courant de l'année effectivement il y a une réunion provoquée et heureusement c'est bien parce que du coup ça permet aussi le suivi de l'enfant, de se revoir on va pouvoir refaire le point et c'est sur le long terme normalement euh donc la collaboration elle se crée pas toute seule il faut la construire il faut euh faut ramasser un peu les éléments transmettre les dossiers c'est vrai que les mails et les coups de téléphone ça pourrait être plus simple mais même nous aussi dans une journée on a pas trop le temps c'est toujours un peu bousculé et les autres professionnels aussi ont un emploi du temps chargé même les orthophonistes hein on le sait donc ça peut se faire ça se fait mais ouais souvent on dit pas de nouvelles bonnes nouvelles donc euh effectivement après quand il y a des soucis je pense qu'on prend un peu plus les rênes après nous voilà notre boulot c'est de les enfin de leur apprendre des choses ça ça peut se faire aussi sans collaboration »

Comme il est souligné dans l'ouvrage « La collaboration lors d'un placement en famille d'accueil : une étude sur les interactions entre les adultes qui prennent soin d'un enfant placé » de M-A. Poirier, C. Chamberland et H. Ward, temps qu'elle n'en ressent pas le besoin, que la situation se passe bien, l'enseignante ne trouve pas d'intérêt à collaborer, à échanger avec les autres professionnels.

« après il faut peut être en avoir besoin »

L'enseignante en ULIS reconnaît donc la difficulté à collaborer avec les différents professionnels. Des difficultés de différentes dimensions : le secret professionnel, le peu d'échange, des responsables légaux en grande difficulté, un manque de suivi de la scolarité de l'enfant avec des ruptures inadaptées ou encore la signature de documents administratifs.

**L'enseignante 3 (PES) :** Dans le premier cas, l'enseignante a peu de contact avec l'éducatrice, rencontrée une seule fois lors d'un rendez vous avec la maman de l'élève ainsi que l'assistant familial. Elle n'a aucun moyen de la contacter. Dans le second cas elle ne connaît pas l'éducateur et n'a aucun moyen de le contacter. Avec l'assistant familial, la PES trouve qu'il y a peu de contact notamment à cause du fait que l'enfant prenne le car scolaire, elle peut tout de même rencontrer l'assistant familial après les Activités Pédagogiques Complémentaires et échanger avec lui à la sortie. Celui-ci suit l'élève sur Classroom mais la maman de l'élève ne l'est pas malgré la proposition faite à celle-ci de s'y inscrire. Dans l'autre cas, elle rencontre régulièrement l'assistant familial puisqu'elle vient le chercher directement à l'école seulement celle-ci n'est pas inscrite sur Classroom, ni elle, ni le responsable légal qu'elle n'a d'ailleurs jamais rencontré. La PES n'est en contact avec aucun autre professionnel que l'assistant familial et très rarement l'éducatrice. La PES ne se sent pas formée pour gérer ces situations, l'ESPE ne parle pas d'enfants placés, ni des acteurs qui l'entourent, ni des comportements à adopter avec ces élèves ou encore des droits que conservent les parents malgré le retrait de l'enfant ou encore les droits des assistants familiaux. Ce manque de connaissances sur ces situations s'est retrouvé dans ses questions concernant le questionnaire envoyé :

« Je suis en train de remplir votre questionnaire, l'éducateur mentionné en question 5 est-il la même personne que l'assistant familial de la question 6 ? Ou l'éducateur est la personne qui fait le lien entre l'assistant familial et les parents ? »

La professeure des écoles stagiaire évoque donc les difficultés rencontrées dans la collaboration avec les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance. Une collaboration qu'elle vit seulement avec les assistants familiaux puisqu'elle révèle qu'il n'existe que très peu d'échanges avec les éducateurs. De même, elle ne différencie pas le rôle de l'éducateur et de l'assistant familial du fait de ce manque d'échanges et de collaboration avec celui-ci.

### *5.3.3. Confrontation des points de vues*

Les différents professionnels rencontrent de nombreux obstacles et difficultés qu'ils mettent en avant dans les entretiens. Des difficultés qui relèvent surtout d'une incompréhension entre les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance et ceux de l'Education Nationale. L'éducatrice, tout comme la psychologue ont le sentiment de ne pas toujours être écouté et entendu par les enseignants. Des enseignants qui ne souhaitent pas modifier leurs pratiques, qui ne souhaitent pas recevoir de conseils. Ils dénoncent aussi la peur et la non acceptation de l'enseignant d'avoir un enfant qui peut perturber sa classe, qui peut avoir des difficultés, des enseignants qui, selon eux, n'acceptent pas l'hétérogénéité. Ils se donnent alors pour rôle de faire comprendre aux enseignants les difficultés que peuvent avoir ces enfants en situation de placement.

Les enseignants, eux, relèvent des difficultés dans la collaboration, avec l'éducateur dans un premier temps : un éducateur qui veut tout contrôler, un autre qui n'a aucun contact avec l'enseignante et qui n'a pas donné ses coordonnées. Une des enseignantes déplore le peu d'échanges entre les différents professionnels. Les enseignants relèvent également des difficultés dans la collaboration avec les responsables légaux, des parents qui ne s'impliquent pas réellement dans la scolarité malgré des incitations de la part des enseignants, des parents avec qui il faut adapter son discours ou encore des parents qui n'acceptent pas les difficultés de son enfant et refusent d'adapter le parcours scolaire (scolariser l'enfant dans un Institut



Médico-Educatif par exemple). De plus, les enseignants ont une méconnaissance du système de placement ainsi que des différents professionnels qui entourent l'enfant peu importe l'expérience. Ils connaissent généralement les éducateurs, les familles d'accueil ou encore les responsables légaux mais ne sont pas au courant que les enfants sont suivis par un psychologue de l'Aide Sociale à l'Enfance par exemple. Pour l'enseignante stagiaire, les termes ainsi que les rôles de chacun sont encore, pour elle, très flous.

Malgré des devoirs et des compétences de collaboration que doivent mettre en oeuvre les différents professionnels, la réalité du terrain montre l'absence d'échanges entre eux et les difficultés d'échanger qui ne permettent pas une collaboration étroite.

Cette constatation, Marie-Pierre Mackiewicz l'a faite aussi. Lors de sa conférence, elle évoque la juxtaposition de ces deux grands systèmes qui sont : l'Éducation nationale et la protection de l'enfance. Cette juxtaposition s'explique par une formation qui est différente et des professionnels qui ont des missions et des rôles différents. Lorsqu'ils sont confrontés l'un à l'autre les malentendus font surface. Une constatation réalisée en 2013, depuis, la loi de 2016 insiste sur une meilleure articulation des acteurs de l'éducation nationale et de la protection de l'enfance autour des mesures de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. Malheureusement, les entretiens montrent des difficultés à mettre en place cette articulation.

## CONCLUSION

Mes recherches, littéraires et sur le terrain, avaient pour but de répondre à la problématique suivante :

**En quoi la collaboration entre les acteurs en charge de l'éducation de l'enfant placé et enseignant peut impacter le travail de celui-ci ?**

Pour y parvenir, j'avais émis trois hypothèses :

Dans un premier temps, une collaboration est efficace lorsque tous les acteurs connaissent le rôle et les missions de chacun. Deuxièmement, une collaboration peut être efficace si les différents professionnels identifient des objectifs communs. Enfin, dans la mesure où les différents acteurs échangent régulièrement, la collaboration aura un impact sur le travail de l'enseignant.

### La première hypothèse

« Une collaboration est efficace lorsque tous les acteurs connaissent le rôle et les missions de chacun ». Celle-ci a été validée. Les recherches théoriques ainsi que les recherches effectuées sur le terrain ont montré que la mise en place d'une collaboration se faisait à travers différents outils, à travers de nombreux échanges et en installant une relation de confiance. Les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance comme de l'Education Nationale affirme la présence d'une collaboration efficace entre les assistants familiaux et les enseignants puisque ce sont deux professionnels en relation directe et que ce sont les deux professionnels qui connaissent le plus l'enfant. De plus, dans cette collaboration, ils sont au fait, respectivement, des rôles et des missions de chacun.

D'autre part, nous pouvons remarquer que, malgré la connaissance des effets d'une collaboration efficace, les différents professionnels rencontrent de nombreux obstacles. Des obstacles notamment dans la connaissance des situations de placement : qu'est ce qu'un placement ? Quels acteurs jouent un rôle ? Quels rôles ? Quelles sont leurs missions ? Les difficultés que peuvent avoir les enfants en situation de placement... Les enseignants n'étant pas formés sur le sujet et les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance ne se présentant pas toujours aux enseignants, une incompréhension s'installe entre eux. De plus, le psychologue ASE n'a été évoqué par aucun des trois enseignants interviewés. Pour cause, les psychologues tout comme certains éducateurs, n'interviennent seulement qu'en cas de besoin. Les enseignants ne connaissent donc parfois ni le psychologue (ni sa présence dans le système de l'ASE) ni l'éducateur. Les missions, les rôles et parfois même le corps de métier étant inconnu, une collaboration étroite et efficace ne peut être mise en place.

### La seconde hypothèse

« Une collaboration peut être efficace si les différents professionnels identifient des objectifs communs ». En ce qui concerne la place des objectifs dans la collaboration, il est certifié que l'identification d'objectifs communs entre les différents professionnels est une conséquence d'une collaboration efficace. Mais quand est-il en réalité ? Les recherches sur le terrain ont montré que tous les professionnels ont des objectifs que l'on pourrait considérer

comme commun : le bien être, l'autonomie, les faire progresser, leur donner confiance en eux. L'éducatrice évoque le bien-être de l'enfant tout comme l'enseignante stagiaire et la psychologue qui rajoute que « le bien être de l'enfant à l'école que ce soit dans ses apprentissages mais aussi parmi ses pairs et on a tendance à l'oublier aussi mais un des objectifs qui nous est commun c'est de mettre en place une communication efficace qui va favoriser une cohérence auprès de l'enfant et de sa famille. » Les assistants familiaux, eux, se donnent pour objectif principal de faire grandir l'enfant dans de bonnes conditions ainsi que de le rendre autonome. Les deux autres enseignants se chargent de trois missions principales : donner confiance à l'enfant, l'élever dans de bonnes conditions et faire progresser l'enfant à son rythme.

Cependant, malgré des objectifs communs, la collaboration n'est pas toujours mise en place. L'hypothèse est donc réfutée. Ce n'est pas parce que les différents professionnels interrogés se donnent les mêmes objectifs qu'ils se concertent et collaborent pour les mettre en oeuvre.

Bien que tous les professionnels reconnaissent l'efficacité d'une collaboration dans une situation de placement notamment, sa mise en place ne se fait pas sans effort.

### La troisième hypothèse

« Dans la mesure où les différents acteurs échangent régulièrement, la collaboration aura un impact sur le travail de l'enseignant ». Celle-ci a été validée. En effet, les recherches effectuées sur le terrain ont validé cette idée que la multiplicité des échanges favorisait la collaboration et donc l'impact que cela pouvait avoir sur le travail de l'enseignant. À travers les différents entretiens, nous avons pu remarquer qu'il n'existait que très peu d'échange entre les différents professionnels et que donc la collaboration était peu présente. Seulement, le peu d'échange qu'il peut y avoir entre les professionnels est défini par tous les professionnels comme étant très constructif et permet aux enseignants d'ajuster leurs pratiques.

Les enseignants comme les assistants familiaux mettent en avant les échanges réguliers qu'ils ont entre eux. De nombreux échanges qui permettent une collaboration constructive et efficace puisque les enseignants indiquent qu'après avoir échangé avec les assistants familiaux, leur pratique peut être modifiée.

Concernant les échanges avec les autres professionnels, du côté des enseignants, cette collaboration est définie comme pouvant être laborieuse : ils n'ont pas le même ressenti que les professionnels de l'ASE, ils échangent très peu, les enseignants n'ont pas toujours les coordonnées des éducateurs qui veulent parfois tout gérer même le côté pédagogique... Du côté de l'éducatrice et de la psychologue, elles évoquent un manque d'écoute, des enseignants qui n'acceptent pas la présence de l'enfant dans sa classe, elles évoquent des cas de maltraitance, de sanctions abusives... Dans ce cas, il n'existe pas de collaboration ni de coopération d'ailleurs.

Deux des enseignants ainsi que la psychologue et l'éducatrice évoquent le cas des ESS (équipe de suivi de la scolarisation), une réunion où tous les professionnels et parents se rencontrent et échangent autour de l'enfant. C'est un réel moment de collaboration qui permet aux enseignants mais aussi aux autres professionnels (assistants familiaux, psychologue, éducateur, orthophoniste, psychomotricien...) de modifier leurs pratiques à travers la réception d'informations, à travers la recherche de solutions, de pistes pour aider l'enfant.

Pour finir, je dirai que l'école c'est aussi un ailleurs pour un enfant en situation de placement. Le maître reste l'adulte de l'ailleurs, l'école est une deuxième chance, l'élève peut être lui sans ses problèmes. L'enseignant doit donc avoir les mêmes exigences tout en adaptant sa pédagogie et en collaborant de façon efficace avec les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance.

## **Bibliographie et sitographie**

### Bibliographie :

- ◆ Sous la direction de. BANTUELLE, M. & DEMEULEMEESTER, R. (2008). *Réseau francophone international de prévention des traumatismes et de promotion de la sécurité. Référentiel de bonnes pratiques. Comportements à risque et santé : agir en milieu scolaire*. Saint-Denis, France : INPES (Collection Référentiels)
- ◆ BERGER, M. (2014). « Les enjeux » - p. 11 à 21 ; « L'incompétence parentale » - p.143 à 146. *Ces enfants qu'on sacrifie... au nom de la protection de l'enfance*. Paris, France : Dunod
- ◆ CHEMOUNY, B. (2014). *Communiquer avec les parents pour la réussite des élèves*. Paris, France : Retz (Collection Professeur des écoles)
- ◆ DOUDIN, P-A., HUSMANN, H., LAFORTUNE, L. & PFULG, L. sous la direction de MYRE BISAILLON, J. & ROUSSEAU, N. (2008). « Le soutien social d'enfants sévèrement abusés. » *Les jeunes en grande difficulté - contextes d'intervention favorables*. Collection éducation - recherche, presses de l'Université du Québec, pp. 61-84
- ◆ OUBRAYRIE-ROUSSEL, N. & BARDOU, E. (2015). *100 idées pour comprendre et préserver l'estime de soi*. Paris, France : Tom Pousse
- ◆ PAYET, J-P. (2017). Chap. 3 « De quelle famille parle-t-on ? » - p. 27 à 33. *École et familles : une approche sociologique*. Louvain-la-neuve, Belgique : De Boeck (Collection Le point sur...)
- ◆ RIGUET, A. & LAINE, B. (2014). *Enfance en souffrance ... La honte*. Paris, France : Fayard
- ◆ SELLENET, C. (2017). *Vivre en famille d'accueil : à qui s'attacher ?* Paris, France : Belin

### Sitographie :

- ◆ Académie de Reims. (20 août 2005, mis à jour en janvier 2014). *Qu'est-ce qu'une équipe éducative ?*  
<http://www.ac-reims.fr/cid75862/qu-est-une-equipe-educative.html> - consulté le 10 janvier 2019
- ◆ ANTON PHILIPPON, A. (2017). *L'accrochage scolaire des jeunes confiés à une famille d'accueil : une réussite atypique au regard des parcours de vie*.  
<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01501461/document> - consulté le 24 octobre 2018
- ◆ BO - Bulletin officiel n°13. (26 mars 2015). *Fiche n° 14 - outil d'accompagnement - Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation*.  
[http://cache.media.education.gouv.fr/file/13/04/3/encart6379\\_fiche14\\_404043.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/13/04/3/encart6379_fiche14_404043.pdf) - consulté le 2 novembre 2018

- ◆ BO - Bulletin officiel de l'éducation nationale - Circulaire n° 2013-142. (15 octobre 2013). *Relations École - Parents (Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires)*  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=74338](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=74338) - consulté le 6 décembre 2018
  
- ◆ DECHENEAU, B. & BLAYA, C. (2014) Les attentes des éducateurs sur la scolarisation des enfants placés en France et en Angleterre. Une estimation des possibles a minima », article tiré de la revue : *Les Sciences de l'éducation - pour l'ère nouvelle*, volume 47, n°4, p.69 - 92.  
<https://www.cairn.info/revue-les-sciences-de-l-education-pour-l-ere-nouvelle-2014-4-page-69.htm> - consulté le 7 mars 2018
  
- ◆ Département de la Seine-Maritime. (2018). *Les différents types d'accueil*.  
<https://www.seinemaritime.fr/vos-services/enfance-et-famille-1/soutenir-lenfant-et-sa-famille-prevenir-protger/les-modalites-daccueil-hors-du-domicile-parental/les-differents-types-daccueil.html> - consulté le 2 février 2019
  
- ◆ DOTTORI, S. (2011). Art. n° 309. *Améliorer la réussite scolaire des enfants placés : l'exemple de SOS Villages d'enfants*. Journal du droit des jeunes  
<https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2011-9-page-26.htm> - consulté le 22 novembre 2018
  
- ◆ Éducation et enseignement supérieur Québec. (date de publication inconnue). *Collaboration école-famille*.  
<http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/agir-contre-la-violence-et-lintimidation/parents/collaboration-ecole-famille/> - consulté le 10 janvier 2019
  
- ◆ Éduscol - informer et accompagner les professionnels de l'éducation. (11 mai 2015). *L'accompagnement des élèves - un temps passerelle entre l'école et la famille*.  
<http://eduscol.education.fr/cid45656/accueil.html> - consulté le 22 février 2019
  
- ◆ Éduscol - informer et accompagner les professionnels de l'éducation. (14 juin 2016). *Parents d'élèves - Soutien à la parentalité*.  
<http://eduscol.education.fr/cid53753/soutien-a-la-parentalite.html> - consulté le 15 janvier 2019
  
- ◆ FEYFANT, A. (février 2014). *Réussite éducative, réussite scolaire ?* Observatoire de la Réussite éducative Veille et analyses - IFÉ – ENS de Lyon  
<http://observatoire-reussite-educative.fr/problematiques/reussite-scolaire-reussite-educative/rapports-dossiers/reussite-educative-reussite-scolaire-1/dossier-veille-analyse> - consulté le 21 novembre 2018

- ◆ Hauts-de-seine - le département. (date de publication inconnue). *Protection administrative et protection judiciaire*.  
<http://www.hauts-de-seine.fr/solidarites/famille/prevention-et-protection-de-lenfance/protection-administrative-et-protection-judiciaire/> - consulté le 27 janvier 2019
- ◆ LEFEBVRE, D. & STÉPHANOFF, M. (6 mars 2016). *L'enfant placé, déchiré entre sa famille et sa famille d'accueil - La visite médiatisée spécialisée*.  
[http://www.cfpe-etablissements.fr/fileadmin/users/cfpe-ets/cap-alesia/ENFANT\\_DECHIRE\\_8\\_MARS\\_2016.pdf](http://www.cfpe-etablissements.fr/fileadmin/users/cfpe-ets/cap-alesia/ENFANT_DECHIRE_8_MARS_2016.pdf) - consulté le 15 mars 2018
- ◆ MACKIEWICZ, M-P. (après 2014). *Comment aider nos enfants à réussir ? l'affaire de tous - Créer des liens en faveur des enfants placés : une nécessité*. Interview, article de Canopé.  
<https://www.reseau-canope.fr/comment-aider-nos-enfants-a-reussir-laffaire-de-tous/co-education-la-place-des-parents-dans-lecole/creer-des-liens-en-faveur-des-enfants-places-une-necessite.html> - consulté le 19 septembre 2018
- ◆ Ministère des Solidarités et de la Santé. (30 octobre 2018). *341 000 mesures d'aide sociale à l'enfance en cours fin 2017*. Référence à Nadia Amrous.  
<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/etudes-et-resultats/article/341-000-mesures-d-aide-sociale-a-l-enfance-en-cours-fin-2017> - consulté le 3 avril 2019
- ◆ Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. (Mis à jour en février 2019). *Être parent d'élèves - Les parents à l'Ecole*.  
<http://www.education.gouv.fr/cid50506/les-parents-a-l-ecole.html> - consulté le 15 janvier 2019
- ◆ ONPE (Observatoire National de la Protection de l'Enfance). (mars 2016). *Protection de l'enfant : les nouvelles dispositions issues de la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant*. Paris  
[https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/20160315\\_notedactu\\_loipe.pdf](https://www.onpe.gouv.fr/system/files/publication/20160315_notedactu_loipe.pdf) - consulté le 8 octobre 2018
- ◆ POIRIER, M-A., CHAMBERLAND, C. & WARD, H. (2006). *La collaboration lors d'un placement en famille d'accueil : une étude sur les interactions entre les adultes qui prennent soin d'un enfant placé*. Article de la revue internationale de l'éducation familiale, n°20, p. 51 - 85.  
<https://www.cairn.info/revue-la-revue-internationale-de-l-education-familiale-2006-2-page-51.htm> - consulté le 14 septembre 2018
- ◆ POTIN, E. (2013). *Protection de l'enfance : parcours scolaires des enfants placés*. article de la revue des politiques sociales et familiales : p. 89-100.

[https://www.persee.fr/doc/caf\\_2101-8081\\_2013\\_num\\_112\\_1\\_2824](https://www.persee.fr/doc/caf_2101-8081_2013_num_112_1_2824) - consulté le 23 février 2018

◆ ROCHE, C. (2002). Art. n°73. *L'accueil familial thérapeutique*. Vie Sociale et Traitements  
<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2002-1-page-34.htm> - consulté le 15 février 2019

◆ Source [famidac.fr](http://famidac.fr) (date de publication inconnue). L'accueil familial thérapeutique - 2. Qu'est ce que c'est ?. Le figaro - santé  
<http://sante.lefigaro.fr/social/sante-publique/laccueil-familial-therapeutique/quest-ce-que-cest> - consulté le 15 février 2019

◆ TOURAINE, M. et ROSSIGNOL, L. (2014). *Feuille de route pour la protection de l'enfance (2015-2017)*  
[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille\\_de\\_route\\_protection\\_enfance\\_2015-2017-3.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_protection_enfance_2015-2017-3.pdf) - consulté le 12 novembre 2018



## Annexe 1 : les différents guides d'entretien

<i>Guide d'entretien Professeur des écoles</i>		
Thème	Questions ouvertes	Questions relances
<b>Informations personnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Tranche d'âge ?</li> <li>★ Votre parcours ? Votre formation ? Temps de carrière ?</li> <li>★ Dans votre carrière, avez-vous connu plusieurs élèves en situation de placement ?</li> </ul>	
<b>Les aprioris</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Quelles sont les difficultés de vos élèves (placés en famille d'accueil) ?</li> <li>★ Pensez-vous que tous les enfants placés sont en difficultés (dans les apprentissages, au niveau du comportement...) ?</li> <li>★ Quelles ont été vos premières pensées lorsque vous avez su que des enfants placés étaient dans votre classe ?</li> </ul>	
<b>La connaissance de l'enfant placé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Connaissez-vous la situation de l'enfant placé ? Est-ce que la situation vous est communiquée ?</li> <li>★ Si oui, est-ce que cela change quelque chose pour vous ? Ou si non, est-ce que vous pensez qu'il serait utile de vous mettre au courant de la situation ? Pour quelles raisons ?</li> </ul>	

<p><b>La communication avec l'éducateur</b></p>	<p>★ Que pensez-vous de la relation que vous entretenez avec l'éducateur ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Votre ressenti ?</li> <li>- Quels sont les obstacles à cette communication ?</li> <li>- Combien de fois rencontrez-vous l'éducateur dans l'année ?</li> <li>- Dans quel cas le rencontrez-vous ?</li> <li>- Sur quels sujets ?</li> </ul>
<p><b>La communication avec l'assistant familial</b></p>	<p>★ Comment ça se passe avec l'assistant familial ?</p> <p>★ Est-ce différent de la relation que vous entretenez avec un parent ordinaire ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Votre ressenti ?</li> <li>- Quels sont les obstacles à cette communication ?</li> <li>- Combien de fois rencontrez-vous l'assistant familial dans l'année ?</li> <li>- Dans quels cas le rencontrez-vous ?</li> <li>- Sur quels sujets ?</li> <li>- Est-ce différent de la relation que vous entretenez avec un parent ordinaire ?</li> </ul>
<p><b>La communication avec les responsables légaux</b></p>	<p>★ Avez-vous déjà pris contact ou rencontré un parent biologique ?</p> <p>★ Si oui, comment ça se passe avec les parents biologiques ? Comment se passe les réunions avec le parent biologique ? Préparez-vous cette rencontre différemment qu'une rencontre avec des parents ordinaires ? Est-ce différent de la relation que vous entretenez avec un parent ordinaire ?</p> <p>★ Si non, à votre avis, pourquoi il n'y a pas d'échanges avec le parent ? Est-ce que les échanges avec les autres acteurs suffisent ? Est-ce que ça a un impact sur votre travail ou sur celui de l'élève du fait que le parent ne s'implique pas ou peu ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Votre ressenti ?</li> <li>- Quels sont les obstacles à cette communication ?</li> <li>- Combien de fois rencontrez-vous le parent dans l'année ?</li> <li>- Dans quels cas le rencontrez-vous ?</li> <li>- Sur quels sujets ?</li> </ul>

<b>L'impact</b>	★ Qu'est-ce que ça change quand vous rencontrez l'éducateur, l'assistant familial ou encore le parent biologique dans votre pratique, votre façon de voir l'élève ? Est-ce que vous vous remettez en question ?	
<b>Communication avec d'autres acteurs</b>	★ Entretenez-vous une relation professionnelle avec d'autres acteurs qui jouent un rôle dans le placement de l'enfant ou dans son éducation ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qui ? (AESH, psychologue..)</li> <li>- Dans quels cas ?</li> <li>- Comment ? Par quels moyens ?</li> <li>- Quel est son rôle ?</li> </ul>
<b>Collaboration</b>	<p>★ L'institution parle de collaboration est-ce que ça fait sens pour vous, est ce que vous le vivez comme ça ? Avec les parents, les éducateurs ou les familles d'accueil de la même façon ?</p> <p>★ Comment se passe les réunions éducatives ?</p>	
<b>La formation</b>	<p>★ Que pensez-vous de votre formation en ce qui concerne les enfants en placement ?</p> <p>★ Pensez-vous être assez formé pour gérer les difficultés de ces élèves ou encore pour gérer la collaboration dans ce cas-ci ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- expérience personnelle ?</li> <li>- expérience professionnelle ?</li> <li>- Les difficultés</li> <li>- Les différents organismes</li> <li>- Les troubles, traumatismes</li> <li>- Les conséquences</li> </ul>
<b>Son intégration</b>	★ Comment trouvez-vous l'intégration de l'élève dans l'école ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- préjugés</li> <li>- auprès des élèves</li> </ul>
<b>Le suivi - l'accompagnement</b>	★ Quel suivi ou accompagnement est mis en place pour ces élèves ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BEP</li> <li>- Dispositifs d'accompagnement</li> <li>- Professionnels qui entrent en jeu</li> <li>- Différent des autres élèves ? en quoi ?</li> <li>- Demande d'AESH ?</li> </ul>
<b>Objectifs communs</b>	★ Si vous deviez définir quelques objectifs communs à tous les acteurs, lesquels seraient-ils ?	

## Guide d'entretien Psychologue A.J.C

Thème	Questions ouvertes	Questions relances
<b>Informations personnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Quel est votre âge ?</li> <li>★ Votre parcours ? Votre formation ? Temps de carrière ?</li> </ul>	
<b>Son rôle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Quel est votre rôle au sein du service ASE ?</li> <li>★ Quel est votre rôle au sein de l'école ?</li> </ul>	
<b>La communication avec l'école</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Comment se passe la communication avec l'enseignant ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communication directe ou indirecte ?</li> <li>- Votre ressenti ?</li> <li>- Y a-t-il des besoins ?</li> <li>- Quels sont les obstacles à cette communication ?</li> <li>- Combien de fois rencontrez vous l'enseignant ?</li> <li>- Dans quels cas le rencontrez vous ?</li> <li>- Sur quels sujets ?</li> <li>- Des réunions ?</li> <li>- Lien avec la psychologue scolaire ? Dans quels cas ?</li> </ul>
<b>Communication avec l'éducatrice en rapport avec l'école ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Comment se passe la communication avec l'éducateur en rapport bien sûr avec l'école ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Est-ce l'éducateur qui vous contacte ?</li> <li>- Y a-t-il des besoins ?</li> <li>- Dans quels cas le rencontrez vous ?</li> <li>- Sur quels sujets ?</li> </ul>
<b>Communication avec l'assistant familial en rapport avec l'école ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Comment se passe la communication avec l'assistant familial en rapport bien sûr avec l'école ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Est-ce vous qui prenez l'initiative de communiquer avec ou est-ce l'assistant familial ?</li> <li>- Si oui, dans quels cas rencontrez-vous l'assistant familial ?</li> <li>- Où le rencontrez-vous ?</li> </ul>
<b>Coéducation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ L'institution parle de coéducation, est-ce que ça fait sens pour vous, est-ce que vous le vivez comme ça ? Avec les enseignants, avec les éducateurs, avec les familles d'accueil de la même façon ?</li> </ul>	

<b>Rôle de l'enseignant</b>	★ À votre avis quel est le rôle de l'enseignant dans ce cas ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faut-il selon les difficultés psychologiques de l'enfant mettre en place à l'école un accompagnement spécifique ?</li> <li>- Met-on au courant l'enseignant des troubles que peut avoir l'enfant ?</li> </ul>
<b>Les difficultés rencontrées</b>	★ Quelles sont les difficultés rencontrées à l'école ?	Les difficultés rencontrées à l'école ont-elles un lien avec les difficultés rencontrées dans leur famille ?
<b>Impact</b>	★ Votre intervention peut-elle impacter ou influencer le travail de l'enseignant ? comment ?	
<b>Objectifs communs</b>	★ Si vous deviez définir quelques objectifs communs à tous les acteurs, lesquels seraient-ils ?	

### *Guide d'entretien Assistant familial*

Thème	Questions ouvertes	Questions relances
<b>Informations personnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Quel est votre âge ?</li> <li>★ Votre parcours ? Votre formation ? Temps de carrière ?</li> </ul>	
<b>La communication entre les 3 grands acteurs</b>	★ Comment se déroule la communication entre vous, l'enseignant, l'éducateur ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quand difficultés</li> <li>- Quand papiers à remplir</li> <li>- Est-elle régit par des règles ?</li> <li>- Lesquelles ?</li> </ul>

<p><b>La communication avec le professeur des écoles</b></p>	<p>★ Comment ça se passe avec le professeur des écoles ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Êtes-vous écoutés et impliqués ?</li> <li>- Selon vous a-t-elle un impact sur le travail de l'enseignant ? Comment elle impact son travail ?</li> <li>- Amélioration du côté de l'élève ?</li> <li>- Votre ressenti ?</li> <li>- Y a-t-il des besoins ?</li> <li>- Quels sont les obstacles à cette communication ?</li> <li>- A quelles occasions rencontrez vous l'enseignant ? Sur quel sujet ?</li> <li>- Est-ce différent de la relation que vous entretenez avec enseignant pour votre propre enfant ?</li> </ul>
<p><b>La communication avec l'éducateur en ce qui concerne l'école</b></p>	<p>★ Que pensez-vous de la relation que vous entretenez avec l'éducateur en ce qui concerne l'école ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Votre ressenti ?</li> <li>- Se sent-il concerné par la scolarité de l'enfant ?</li> <li>- Y a-t-il des besoins ?</li> <li>- Quels sont les obstacles à cette communication ?</li> <li>- Êtes-vous écoutés par l'éducateur ?</li> <li>- À quelles occasions le rencontrez-vous pour discuter de l'école ?</li> </ul>
<p><b>La communication avec les responsables légaux</b></p>	<p>★ Comment ça se passe avec les parents biologiques ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontrez vous le parent biologique ?</li> <li>- Votre ressenti ?</li> <li>- Donnez vous les informations en ce qui concerne l'école au parent ?</li> <li>- Y a-t-il des besoins ?</li> <li>- Quels sont les obstacles à cette communication ?</li> <li>- Sont-ils impliqués dans la scolarité de l'enfant ?</li> </ul>
<p><b>Coéducation</b></p>	<p>★ L'institution parle de coéducation, est-ce que ça fait sens pour vous, est-ce que vous le vivez comme ça ? Avec les parents, avec les éducateurs, avec les enseignants ou le psychologue de la même façon ?</p>	
<p><b>L'implication dans l'école</b></p>	<p>★ Quel est votre degré d'implication dans l'école ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Votre rôle ?</li> <li>- Qu'apportez-vous à l'enfant ?</li> <li>- Participation aux réunions ?</li> </ul>

<b>La situation de l'enfant que vous accueillez</b>	★ Connaissez-vous la situation de l'enfant placé ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la situation</li> <li>- les difficultés</li> <li>- les différents organismes</li> <li>- les troubles, traumatismes</li> <li>- les conséquences</li> </ul>
<b>Connaissance des difficultés à l'école</b>	★ Comment trouvez-vous l'intégration de l'élève ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- préjugés</li> <li>- auprès des élèves</li> </ul>
<b>Le suivi - l'accompagnement</b>	★ Quel suivi ou accompagnement est mis en place pour l'élève ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- BEP</li> <li>- Dispositifs d'accompagnement</li> <li>- Professionnels qui entrent en jeu</li> <li>- Changement de classe, d'école</li> </ul>
<b>La connaissance des rôles de chacun</b>	★ Comment pouvez-vous définir le rôle de l'éducateur ? de l'enseignant ? En rapport avec l'école.	
<b>Objectifs communs</b>	★ Si vous deviez définir quelques objectifs communs à tous les acteurs, lesquels seraient-ils ?	

<i>Guide d'entretien Educateur</i>		
Thème	Questions ouvertes	Questions relances
<b>Informations personnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Tranche d'âge ?</li> <li>★ Votre parcours ? Votre formation ? Temps de carrière ?</li> <li>★ Quel est votre rôle en tant qu'éducateur ? vos missions ?</li> </ul>	
<b>L'ASE</b>	★ Qu'est ce que l'ASE ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- missions</li> <li>- différents organismes</li> <li>- différents acteurs</li> <li>- lois</li> <li>- pourquoi un enfant est placé ? différentes situations que vous pouvez être confrontés ?</li> </ul>

<p><b>La communication entre les 3 grands acteurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Avec qui communiquez-vous pour parler de la scolarité de l'enfant ?</li> <li>★ Comment se déroule la communication entre vous, l'enseignant, l'assistant familial ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quand difficultés</li> <li>- Quand papiers à remplir</li> <li>- Est-elle régit par des règles ?</li> <li>- Lesquelles ?</li> </ul>
<p><b>La communication avec le professeur des écoles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Comment ça se passe avec le professeur des écoles ?</li> <li>★ Quel est votre rôle dans la scolarité de l'enfant ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Votre ressenti ?</li> <li>- Quels sont les obstacles à cette communication ?</li> <li>- Combien de fois rencontrez vous l'enseignant dans l'année ?</li> <li>- Dans quel cas le rencontrez vous ?</li> <li>- Sur quel sujet ?</li> <li>- Votre intervention a-t-elle un impact sur le travail de l'enseignant ? Comment ?</li> </ul>
<p><b>La place des assistants familiaux dans l'école</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Comment collaborez-vous avec l'assistant familial en ce qui concerne l'école ?</li> <li>★ Quelle place donne-t-on a l'assistant familial dans l'école ? Quel est son rôle ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Votre ressenti ?</li> <li>- Y a-t-il des besoins ?</li> <li>- Quels sont les obstacles à cette communication ?</li> <li>- À quelles occasions le rencontrez-vous pour discuter de l'école ?</li> <li>- Sont-ils des parents substitutifs à l'école ?</li> <li>- Participe-t-il aux réunions ?</li> </ul>
<p><b>La place des responsables légaux à l'école</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ Quelle place donne-t-on aux parents biologiques ?</li> <li>★ Quels sont leurs droits ?</li> <li>★ Comment communiquez-vous avec les parents sur l'école ? (outils, obstacles, parents investis ?)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sont-ils conviés à l'école ?</li> <li>- Participe-t-il à toutes les réunions ?</li> <li>- Quel en est l'objectif ?</li> <li>- Quels sont les obstacles ?</li> <li>- Dans quels cas peuvent-ils rencontrer l'enseignant ? Sur quel sujet ?</li> <li>- Demande d'AESH</li> </ul>
<p><b>Collaboration</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>★ L'institution parle de collaboration, est-ce que ça fait sens pour vous, est-ce que vous le vivez comme ça ? Avec les parents, avec les enseignants, avec les familles d'accueil ou le psychologue de la même façon ?</li> <li>★ Comment se passe les réunions éducatives ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participez-vous à l'élaboration de dispositifs ?</li> <li>- Vous sentez-vous impliquées ? écoutées ?</li> </ul>



<b>L'enseignant</b>	★ À quel degré l'enseignant est-il impliqué dans la situation de l'enfant placé ?	- connaissance de la situation - connaissance des différents organismes - connaissances des troubles, traumatismes
<b>Connaissance des difficultés à l'école</b>	★ Quelles sont les difficultés rencontrées par l'élève à l'école ?	- Selon votre expérience, est-ce que tous les enfants en placement sont en difficulté à l'école ?
<b>Objectifs communs</b>	★ Si vous deviez définir quelques objectifs communs à tous les acteurs, lesquels seraient-ils ?	

## Annexe 2 : le questionnaire adressé à la professeure des écoles stagiaire

**En vert** : les questions posées après avoir reçu les premières réponses.

### **1. Quel est votre âge ? Votre parcours ? Votre formation ? Temps de carrière ?**

J'ai 22 ans, j'ai obtenu un bac S après lequel j'ai effectué un DUT génie biologique option industries agroalimentaires et biologiques puis une L3 sciences et vie et de la terre option ingénierie de la santé poursuivie par le master MEEF 1er degré. J'ai obtenu le CRPE pendant le M1, je suis donc professeure des écoles stagiaires pendant mon M2.

### **2. Quelles sont les difficultés de vos élèves (placés en famille d'accueil) ? Pensez-vous que tous les enfants placés sont en difficultés (dans les apprentissages, au niveau du comportement...)?**

L'un de mes élèves placé présente de grosses difficultés de concentration et, je pense, un manque de sa mère. L'autre présente de grosses difficultés dans les apprentissages, cet élève a été placé à la naissance aux suites d'alcoolisme pendant la grossesse. Ma binôme a regardé un reportage sur l'alcoolisme pendant la grossesse et a remarqué que les difficultés de notre élève sont elles présentées dans ce reportage.

Je ne pense pas que tous les élèves placés ont des difficultés mais je pense que cela favorise les difficultés, à mon sens, surtout si l'élève a été placé tardivement, c'est à dire qu'il a vécu quelques années avec son/ses parents ou qu'il vit avec une famille d'accueil tout en voyant ponctuellement son/ses parents, ce qui développe un réel manque du/des parents quelles que soient les raisons du retrait.

**3. Connaissez-vous la situation de l'enfant placé ? Est-ce que la situation vous est communiquée ? Si oui, est-ce que cela change quelque chose pour vous ? Ou si non, est-ce que vous pensez qu'il serait utile de vous mettre au courant de la situation ? Pour quelles raisons ?**

Je connais la situation d'un des enfants placé, pas de l'autre.

Je pense que c'est utile de connaître les raisons du retrait à la famille, cela permet à l'enseignant d'expliquer certains comportements et de savoir si certains sujets sont à éviter.

**Cela explique les comportements, oui, mais comment gérez-vous cela ? Gérez-vous son comportement différemment qu'avec un enfant ordinaire connaissant sa situation ? Avez-vous des exemples à donner ?**

Difficile à expliquer... Je traite l'élève de la même manière qu'un élève ordinaire mais avec des adaptations, si j'illustre ça par un exemple, je vais être plus délicate avec un élève qui est très sensible, je vais faire très attention à mes gestes avec un élève battu.

**Qui vous a communiqué la situation ?**

L'assistant familial a deux élèves placés à l'école, dont un placé dans la classe de la directrice, qui connaît la situation des deux enfants et me l'a donc communiquée.

**4. Quelles ont été vos premières pensées lorsque vous avez su que des enfants placés étaient dans votre classe ? Saviez-vous ce qu'était un placement en famille d'accueil avant d'en rencontrer ?**

J'ai su que j'avais deux enfants placés à la réception de ma liste d'élèves, j'avoue avoir eu des aprioris, principalement au niveau du comportement.

**Que veux tu dire lorsque tu dis que tu as eu des aprioris au niveau du comportement ? Quels comportements te faisaient peur ou craignais-tu ? Est-ce que tes aprioris se sont avérés vrais ?**

Enfant ingérable, débordements émotionnels, violence... Mes aprioris ne sont pas du tout avérés.

**5. Que pensez-vous de la relation que vous entretenez avec l'éducateur ? (votre ressenti, obstacles à la communication, combien de rencontres, dans quels cas le rencontrez-vous, sur quels sujets ?)**

Elève 1 : je n'ai pas beaucoup de contacts avec l'éducatrice. Nous l'avons rencontrée une fois lors d'un rendez vous avec l'assistant familial, la maman de l'élève et l'éducatrice. L'éducatrice était à l'origine des échanges, la maman était très discrète, l'éducatrice avait des questions très ciblées sur la scolarité de l'élève, ce qui est très bien. Les rares questions de la maman concernant le quotidien de l'élève afin de savoir comment se passe la journée de son enfant.

Je n'ai aucun moyen de contact de cette personne.

Elève 2 : je ne connais pas l'éducateur de l'élève et aucun moyen de contact.

**6. Comment ça se passe avec l'assistant familial ? (ressenti, obstacles à la communication, combien de rencontres, dans quels cas le rencontrez-vous, sur quels sujets ?)**

Elève 1 : Je n'ai pas beaucoup de contacts avec l'assistant familial puisque l'élève prend le car, je le vois une fois par semaine lorsqu'il vient chercher l'élève après l'APC, c'est un moment privilégié pour évoquer les éventuels problèmes. L'assistant familial est ouvert à la discussion et concerné par la réussite de l'élève. Il était présent lors du rendez-vous avec la maman mais assez effacé puisque le rendez-vous était à l'origine de la maman et/ou l'éducatrice.

Elève 2 : l'assistante familiale me demande régulièrement comment l'élève se comporte en classe lorsqu'elle dépose ou vient chercher l'élève. Cette personne me paraît accessible et investie dans la réussite de l'élève.

**Demandez-vous à rencontrer l'assistant familial ? Dans quels cas ? Utilisez-vous des outils ou supports pour communiquer avec l'assistant familial ?**

Je n'ai pas demandé à voir les assistants familiaux, sauf discussion de 10min à la grille le soir, je les rencontrerai pour la remise des livrets de réussite et je peux demander un rendez vous en cas de problème. La communication se fait par le cahier de liaison, notamment pour la

communication de la météo du comportement, si l'élève est dans le orange ou le rouge je détaille ce qui s'est passé dans la semaine. Le travail écrit de l'élève est communiqué dans son cahier de vie. Classroom est une application sur laquelle je décris toutes les activités faites la semaine, pour l'élève 1 : l'assistant familial y est inscrit, pendant le rdv j'avais proposé à la maman de s'y mettre, elle ne l'a pas fait. Elève 2 : ni l'assistant familial ni la maman n'y sont.

**7. Est-ce différent de la relation que vous entretenez avec un parent ordinaire ? En quoi est-ce différent ou en quoi cela ne l'est pas ?**

Non ce n'est pas différent du tout car elle a le même rôle : élever, éduquer l'élève, le reprendre en cas de problème, l'aider...

**8. Comment ça se passe avec les parents biologiques ? (les rencontrez-vous, votre ressenti, les obstacles à cette communication, combien de fois le rencontrez-vous, dans quels cas, sur quels sujets ?) Comment se passe les réunions avec le parent biologique ? Préparez-vous cette rencontre différemment d'une rencontre avec des parents ordinaires ?**

Elève 1 : une rencontre avec la maman, qui paraissait impressionnée, ne parlait pas vraiment, laissait la parole à l'éducatrice. Je ne communique pas avec la maman mais avec l'assistant familial qui transmet au besoin à la maman. Lors du rendez vous la maman ne paraissait pas affectée par la mise en évidence des difficultés de son enfant.

Elève 2 : aucun contact avec les parents biologiques.

**9. Qu'est ce que ça change quand vous rencontrez l'éducateur, l'assistant familial ou encore le parent biologique ? (pratique, remise en question, façon de voir l'élève)**

Je me comporte de la même façon avec un parent ou un assistant familial, je pense que la réaction n'est par contre pas la même : le parent est plus affecté par la mise en évidence de difficultés ou de problèmes de comportement que l'assistant familial. L'assistant familial me parait par contre plus expérimenté pour y répondre.

**Est-ce que la rencontre avec l'assistant familial, l'éducateur ou encore le parent biologique peut modifier votre façon de travailler, votre pratique, la façon de voir l'élève ?**

Je pense que dans ce cas il n'y a pas de différence entre un élève placé et un élève ordinaire. La rencontre avec qui que ce soit, un parent, éducateur ou assistant familial, a pour but de situer l'élève dans ses apprentissages et son comportement, de communiquer ce qui se passe en classe et ainsi de pouvoir réagir, mettre des choses en place à la maison, à l'école ou en parler avec l'élève si besoin.

**10. Entretenez-vous une relation professionnelle avec d'autres acteurs qui jouent un rôle dans le placement de l'enfant et son éducation ? (qui, dans quel cas, par quels moyens, quels sont leurs rôles ?)**

Non

**11. L'institution parle de coéducation, de collaboration, est-ce que ça fait sens pour vous, est ce que vous le vivez comme ça ? Avec les parents, les éducateurs ou les familles d'accueil de la même façon ?**

Oui je pense que l'assistant familial, l'éducateur et l'enseignant ont un rôle de coéducation, l'élève placé est un élève qui a rencontré des problèmes, il a besoin d'aide, de prise de confiance voire de cadrage qu'il n'a pas reçu.

**12. Que pensez vous de votre formation en ce qui concerne les enfants en placement ? Pensez-vous être assez formé pour gérer les difficultés de ces élèves ou encore pour gérer la collaboration dans ce cas-ci ?**

Non, au cours de la formation on ne m'a pas parlé d'enfants placés et des acteurs qui l'entourent, des comportements à adopter avec ces élèves, des droits que conservent les parents malgré le retrait ou des droits qu'ont les assistants familiaux.

**13. Quel suivi ou accompagnement est mis en place pour ces élèves ? (BEP, dispositifs d'accompagnement, professionnels entrant en jeu, différents des autres élèves ?)**

Il n'y a pas d'accompagnement particulier pour ces élèves, ils sont traités comme les autres, des accompagnements seront mis en place s'ils n'atteignent pas les compétences attendues.

**14. Comment pouvez-vous définir le rôle de chaque acteur ? (le votre, celui de l'assistant familial, de l'éducateur). À votre avis, qu'apportez-vous à l'élève ?**

Enseignant : apporter les compétences attendues par l'éducation nationale, donner confiance en l'élève, le recevoir dans les meilleures conditions possibles, le sociabiliser.

Assistant familial : éduquer l'élève, l'aider à grandir, l'aider dans les moments difficiles, lui apporter de l'affection, lui donner un cadre.

Éducateur : je ne connais pas vraiment le rôle de l'éducateur, je dirai veiller à ce que l'élève grandisse dans de bonnes conditions.

**15. Si vous deviez définir quelques objectifs (ou un seul) communs à tous les acteurs, lesquels seraient-ils ?**

Donner confiance à l'enfant, l'élever dans de bonnes conditions.

**Annexe 3 : Transcription de l'entretien des assistants familiaux**

- 1 **Bonjour, nous réalisons donc un entretien sur la collaboration entre les différents acteurs en charge de l'enfant placé ainsi que l'impact que peut avoir cette collaboration sur le travail de l'enseignant. Comment se déroule la communication entre vous, l'éducateur et l'enseignant ?**
- 2 AF1 Alors l'enseignant, ça fait, on communique avec l'enseignant comme tous parents voilà avec les suivis sur les cahiers etc. Et l'éducateur euh on communique ce qu'il y a de nouveaux à l'école, comment ça se passe, ce que l'enseignant nous dit ensuite si l'éducateur veut voir l'enseignant il passe aussi par nous pour prendre rendez-vous et on peut être invité à venir à aux rendez-vous ou ne pas être invité à venir voilà.
- 3 AF2 C'est ça, c'est ça. Par mails, beaucoup par mails
- 4 **Et quand il y a des documents de l'école à remplir, comment ça se passe ?**
- 5 AF1 On prend les papiers et on les donne à l'éducatrice qui les donne aux parents donc le responsable légal qui les remplit avec l'éducatrice et nous le redonne et nous on complète le dossier avec toutes nos connaissances, voilà, sur le, le ... comme nos téléphones que nous donnons, notre adresse euh, où l'enfant habite.
- 6 **Et quand il y a des difficultés, c'est l'enseignant qui vous le dit et ensuite vous vous le dites à l'éducateur ou est-ce ...**

- 7 AF1 Oui voilà l'enseignant nous le dit.
- 8 **Ou est-ce qu'il peut appeler l'éducateur directement ?**
- 9 AF2 Oui il peut
- 10 AF1 Elle (l'enseignante) a son mail et son numéro de téléphone.
- 11 AF2 Oui souvent, il passe par nous direct, ils préfèrent passer par nous.
- 12 **D'accord, comment ça se passe avec l'enseignant ?**
- 13 AF2 Bah ça se passe bien, quand on veut les rencontrer, ça va elle est gentille (rire)
- 14 AF1 Non, les enseignants sont, sont voilà, communiquent bien avec nous que ce soit par mail, sms ou maintenant par internet avec leur site classroom il y a aucun soucis. Par téléphone on peut prendre rendez-vous quand on veut, voilà.
- 15 **Est-ce que vous vous sentez impliqués et écoutés par les enseignants ?**
- 16 AF1 Oui
- 17 AF2 Ouais
- 18 AF1 Ils sont même satisfaits souvent que on prenne rendez-vous ou qu'on aille aux réunions parents etc pour pouvoir discuter des soucis etc.
- 19 **Qu'est ce que vous vous dites justement pendant ces réunions ?**
- 20 AF2 Bah comment qui travaille à l'école, son comportement, et puis euh la relation, ils parlent un peu de ses parents, les visites, ils demandent les visites, le nombre de visites et puis voilà après, c'est tout en général.
- 21 AF1 Donc l'enseignant est au courant de de du calendrier des visites
- 22 AF2 Voilà
- 23 AF1 De l'enfant
- 24 AF2 C'est tout
- 25 AF1 Par rapport forcément parce que souvent l'enfant, il rate l'école une après midi ou une journée pour des visites avec les parents ou pour des soins du type psychologues, orthophonistes etc, donc l'enseignant est au courant quel jour est ce qu'il a eu rendez-vous avec les parents voilà.
- 26 **Est-ce que vous pensez que ça a un impact sur le travail de l'enseignant ?**
- 27 AF2 Oui
- 28 **Et comment ? Pourquoi ?**
- 29 AF1 Pour la
- 30 AF2 Bah parce que à chaque fois les visites c'est pendant les
- 31 AF1 Ah oui par rapport à la, l'absence de l'enfant
- 32 AF2 Voilà
- 33 AF1 Au travail de l'enfant de, et non à l'impact euh

- 34 **Est-ce qu'elle met quelque chose en place ? est-ce qu'elle va réagir différemment avec l'enfant ?**
- 35 AF1 Non je pense pas  
et 2
- 36 AF1 Ou après non, non peut être qu'ils rencontrent enfin ils se rendent compte de comportements différents mais euh non on nous en parle pas, il n'y a pas de...
- 37 **Donc pour vous il n'y a rien, ils ne réagissent pas différemment avec l'enfant ?**
- 38 AF2 Bah non
- 39 **Est-ce qu'il y a de l'amélioration du côté de l'élève quand vous discutez avec l'enseignant après des réunions ?**
- 40 AF2 Oui on voit des différences, ils sont plus énervés, il fait le bazar (rires)
- 41 AF1 Non non, ils (les enfants) se rendent compte que on peut communiquer avec l'enseignant, qu'on peut avoir des rendez-vous avec etc et du coup ça peut le, bah le rendre plus calme, ils se rendent compte que on est, on est en accord avec l'enseignant.
- 42 AF2 Oui voilà mais après ça change rien... Non non ça change rien des fois ils font
- 43 AF1 Bah moi je suis en accord avec les enseignants et je trouve que ça change
- 44 AF2 Oui on est d'accord avec l'enseignant
- 45 **Mais par rapport à l'enseignant, est-ce que l'enfant ressent, grâce à la collaboration entre vous euh, donc que vous êtes impliqués ?**
- 46 AF1 Oui il le ressent.
- 47 **Est-ce qu'il y a des besoins euh à la communication, euh est-ce qu'il y a des besoins de communiquer avec l'enseignant ?**
- 48 AF1 Oui, ça dépend de, par rapport à son comportement ou même par rapport à, pour voir si ça se passe bien etc on a besoin de savoir comme pour nos propres enfants.
- 49 **Donc vous avez besoin de le savoir pour vous ou pour faire un rapport à...**
- 50 AF1 Pour nous mais pour le rapport aussi.
- 51 **Vous avez à faire quoi comme rapport ?**
- 52 AF1 On doit faire un rapport à l'année sur le comportement de l'enfant à la maison, sur le comportement de l'enfant à l'école, le suivi.
- 53 **Vous avez des réunions avec l'ASE par rapport au...**
- 54 AF1 Voilà, avec l'éducatrice et la psychologue.
- 55 **Mm mm**
- 56 AF1 Et l'éducatrice et la psychologue se contentent de notre, de notre approche avec l'enseignante pour euh de notre communication avec l'enseignante.
- 57 **Donc il n'y a pas besoin de l'enseignant pour participer à ces réunions ?**



- 58 AF1 Non sauf s'il y a un gros soucis et là il y a une réunion directement à l'école avec l'éducatrice voilà ou si les parents veulent avoir un rendez-vous alors l'éducatrice accompagne le parent pour aller voir l'enseignant et donc l'éducatrice à ce moment là prend elle-même des notes par rapport à ce que l'enseignant communique sur le comportement, sur le travail de l'enfant voilà
- 59 **Donc après est-ce que que, est-ce que l'éducateur ou même vous, vous pouvez conseiller des choses à l'enseignant pour qu'il puisse mettre en place des choses ou... ?**
- 60 AF2 Bah oui on peut toujours
- 61 **Vous vous mettez en accord sur des**
- 62 AF1 Mais la c'est pas ce qui est mis en place, c'est souvent l'enseignant qui
- 63 **Par rapport aux enfants que vous accueillez ou que vous avez accueilli ?**
- 64 AF2 Oui, bah après on peut demander qu'il soit placé autre part des choses comme ça
- 65 AF1 On, en faite, on on voit avec l'enseignant en faite ce qui pourrait être mis en place qui suivent mieux à l'école
- 66 AF2 Qui change son comportement s'il fait n'importe quoi
- 67 **D'accord**
- 68 AF1 Voilà mais c'est vu avec l'enseignant, c'est pas nous qui donnons, on communique on parle avec l'enseignant pour pouvoir mais voilà mettre des choses en place possible pour elle et que voilà.
- 69 **Est-ce que vous pensez qu'il y a des obstacles à cette communication avec l'enseignant vu que vous êtes famille d'accueil et pas parents directement de l'enfant ?**
- 70 AF2 Ah bah oui forcément, on ne peut pas faire ce qu'on veut
- 71 **C'est à dire ?**
- 72 AF2 bah déjà tu peux pas leur dire le souci des enfants euh, plein de trucs que tu peux pas leur dire.
- 73 AF1 Il y a un secret professionnel qu'on doit garder.
- 74 AF2 Voilà on doit juste se tenir à il a une visite « tant » (ce jour-ci), il est placé et c'est tout. Et après si elle veut plus de renseignements il faut qu'elle voit avec l'éducatrice.
- 75 AF1 Et après l'enseignant peut, par rapport au comportement de l'enfant etc peut poser des questions, s'ils se rendent compte de choses au sein de l'école.
- 76 **À quelles occasions vous rencontrez euh l'enseignant ?**
- 77 AF2 Euh à un barbecue (rires)
- 78 AF1 Les réunions à la rentrée déjà pour savoir ce qu'ils vont faire dans l'année leur programme et ensuite euh quand on ressent le besoin euh souvent euh après le premier mois d'école, au moment de la rentrée de la Toussaint enfin voilà
- 79 AF2 À chaque vacances souvent on va voir et puis comme on va les chercher à l'école du coup on les voit toujours, on parle toujours 2-3 minutes si ça va pas, ils nous, ils nous appellent ou nous on va vers eux et pis voilà.

- 80 **Mm mm et par rapport aux évaluations comment ça se passe quand on vous présente les évaluations de, le livret scolaire unique ?**
- 81 AF2 Bah on le prend, on le regarde et après on le remet à l'éducatrice et pis euh.
- 82 **Mais il n'y a pas de rendez-vous avec l'enseignant ?**
- 83 AF1 Oui il y a un rendez-vous avec l'enseignante qui nous explique
- 84 AF2 Qu'est-ce qui va qu'est ce qui va pas
- 85 AF1 Au niveau du livret, ce qui s'est passé etc
- 86 AF2 Les difficultés, les retards
- 87 **Donc elle discute de ça avec vous et pas avec euh ?**
- 88 AF1 Non c'est avec nous
- 89 AF2 Mais si les parents ils viennent euh les parents avec l'éducatrice ils viennent, ils (les enseignants) leur parlent de tout ça. Elle (l'enseignante) leur explique.
- 90 AF1 Ils reprennent le livret et ils reparlent de tout ça. Mais c'est nous qui sommes invités à venir et non l'éducatrice.
- 91 AF2 Après l'éducatrice elle vient rarement c'est juste, ils viennent parce que c'est à la demande des parents parce qu'ils veulent venir ou alors il y a vraiment un gros problème.
- 92 AF1 Sinon ça passe que par nous. Même pour le livret de suivi.
- 93 **Euh est-ce que c'est différent de la relation que vous entretenez avec un enseignant pour votre propre enfant ?**
- 94 AF1 Au premier abord non après
- 95 AF2 Non après il y avait que ça sur la vie sur sa vie personnelle après c'est tout pareil.
- 96 **D'accord. Que pensez-vous de la relation que vous entretenez avec l'éducateur en ce qui concerne l'école ?**
- 97 AF2 Ce qu'on pense ?
- 98 **Votre ressenti par rapport à , est-ce que lui il est impliqué dans la scolarité de l'enfant ? qu'est ce que vous pensez de la relation ?**
- 99 AF1 Oui et bah l'éducateur demande toujours ce qui se passe à l'école et pi on, on voilà on communique ce qui a euh elle peut voir aussi ce qu'ils font à l'école car toutes les semaines justement comme l'enseignant connaît les visites, il remet le cahier de ce qu'ils ont fait la semaine et du coup la maman et l'éducatrice peuvent voir euh le suivi de ce qu'ils ont fait, leur progression etc.
- 100 AF2 Et pi après euh selon son comportement s'il fait n'importe quoi et bah après il rencontre la psychologue tout ça donc faut, c'est pour ça qu'il faut en parler.
- 101 AF1 C'est pour ça, c'est par rapport à ce que l'on dit.
- 102 AF2 Voilà ça dépend de son comportement et tout ça.
- 103 **Donc l'éducateur est bien au courant de tout ce qui se passe à l'école ?**
- 104 AF2 Ouais ouais

- 105 AF1 Oui
- 106 **Donc il se sent concerné par la scolarité de l'enfant ?**
- 107 AF1 Oui
- 108 AF2 Bah oui quand même c'est son rôle aussi, sinon il fait quoi ?
- 109 **À quelles occasions vous rencontrez l'éducateur pour discuter de tout ça ?**
- 110 AF1 On a des réunions euh avec la psychologue et l'éducateur pour parler de la vie à la maison, de la vie à l'école
- 111 AF2 Au moins une fois par an
- 112 AF1 Peut-être tous les 6 mois
- 113 AF2 mm
- 114 AF1 Quand même
- 115 **Donc vous discutez des difficultés ?**
- 116 AF2 On parle de tout en général, de l'école euh, comment ça se passe à l'école, comment ça se passe à la maison
- 117 AF1 De soucis rencontrés
- 118 AF2 S'il est autonome euh, qu'est ce qui fait, ce qu'il devrait faire en plus je sais plus comment ils appellent ça ça a un nom
- 119 AF1 Ah pour le projet éducatif ?
- 120 AF2 Ouais le projet éducatif mais bon il y en a jamais
- 121 AF1 Oui moi j'ai un projet éducatif, les objectifs à suivre
- 122 AF2 Voilà
- 123 AF1 Pour l'année, ce qui doit être fait
- 124 **Donc ça c'est l'éducateur qui le met en place ?**
- 125 AF2 Avec la psychologue
- 126 AF1 Et moi c'est avec l'inspectrice, c'est l'inspectrice qui donne les objectifs à à suivre euh pour l'année ce qui doit être fait euh
- 127 **Mais à la maison ? Pas à l'école ?**
- 128 AF2 Non à l'école aussi
- 129 AF1 À la maison, à l'école
- 130 **Donc l'école reçoit aussi un un**
- 131 AF1 Non
- 132 AF2 Après on en parle

- 133 AF1 Non c'est nous qui devons mettre en place les objectifs pour l'école, par exemple pour X je dois lui faire faire un CAP machin, c'est eux qui mettent en place l'orientation scolaire, c'est eux qui décident de leur orientation scolaire par rapport à leur (des enfants) envie mais euh.
- 134 **Par rapport à la communication avec les parents biologiques ou les responsables légaux euh comment ça se passe ?**
- 135 AF2 Beh après ça dépend des situations familiales, y'a des parents qui sont ouverts qui parlent, qui écoutent y'a des parents ils sont totalement fermés donc euh
- 136 AF1 Et souvent pour ne pas euh mettre les parents en difficulté il faut être positif sur ce que l'enfant fait à l'école, sur son comportement, il ne faut pas dire les choses négatives. Ça c'est l'éducatrice qui se charge de la communication avec le parent par rapport aux difficultés de l'enfant. Nous quand on rencontre les parents on doit rester neutre sur notre discours, on doit pas
- 137 AF2 Parce qu'y a des parents qui sont atteints alors donc chaque fois ils croient que c'est de leur faute, s'ils y arrivent, si les enfants y arrivent pas ils disent que c'est de leurs fautes
- 138 AF1 Voilà donc ils vont se culpabiliser donc nous il faut que l'on reste neutre sur notre euh et qu'on parle de choses positives
- 139 AF2 C'est l'éducatrice qui elle après qui s'occupe de ça. En fin de compte c'est l'éducateur qui fait le lien entre nous et les parents.
- 140 **Et donc l'école et les parents ?**
- 141 AF1 Voilà.
- 142 Est-ce qu'ils sont impliqués dans la scolarité de l'enfant ?
- 143 AF1 Lorsqu'ils ont le bulletin euh
- 144 AF2 Oui ils font semblant de s'intéresser
- 145 AF1 Oui c'est « oh dis donc tu as été bavarde hein va falloir que ça se redresse »
- 146 **Donc par rapport aux situations que vous avez eu ?**
- 147 AF1 Voilà
- 148 **Ils sont plus ou moins impliqués ?**
- 149 AF1 Après ça dépend des des
- 150 AF2 Des parents c'est toujours pareil
- 151 AF1 Des pathologies des parents
- 152 **Par exemple pour les situations que vous avez eu ?**
- 153 AF1 Euh pour A
- 154 AF2 Pour A euh la mère elle s'impliquait un peu euh, elle s'intéressait mais voilà après
- 155 AF1 Elle s'intéressait mais c'est tout elle s'impliquait pas
- 156 AF2 Non

- 157 AF1 C'était juste
- 158 AF2 Euh après L elle s'en occupait pas du tout, elle elle savait même pas qu'il allait à l'école. C euh, C elle s'intéresse mais elle comprend pas grand chose
- 159 AF1 C'est ça ça dépend des pathologies et euh les parents ils s'intéressent mais ils veulent tout décider. Et la mère de N voilà elle s'intéresse au bulletin mais c'est pareil elle comprend pas tout.
- 160 AF2 Donc oui ils s'intéressent, ils veulent savoir comment que ça se passe à l'école tout ça mais voilà c'est sans plus, ils leur font pas faire de devoirs, ils leur font rien
- 161 **Quel est votre degré d'implication dans l'école ? Votre rôle, qu'est ce que vous apportez à l'enfant ?**
- 162 AF1 On a un rôle de parent, on leur fait faire les devoirs euh on participe aux réunions, euh c'est nous qui participons euh à tout ce qui est vie scolaire, quand ils ont besoin de vendre des galettes, ils vont vendre des choses pour l'association etc c'est toujours par nous que ça passe et non par les parents ni par l'éducatrice euh en faite on est impliqué comme un parent, comme un responsable légal.
- 163 **Et à votre avis, qu'est ce que vous apportez à l'enfant ?**
- 164 AF1 Bah je pense que pour lui c'est positif hein que on soit impliqué, on s'intéresse à lui
- 165 AF2 Bah oui il voit que quelqu'un s'intéresse quand même, c'est le but aussi, mais bon
- 166 **Mais bon quoi ?**
- 167 AF2 Mais bon
- 168 AF1 Non mais voilà pour l'enfant c'est positif d'avoir quelqu'un qui le soutient au niveau de l'école, quelqu'un qui le suit par rapport à ce qu'il a envie de faire euh
- 169 AF2 Voilà après il est content quand il rentre il nous fait voir ses affaires, ce qu'il a réussi, qu'il sait compter.
- 170 **Est-ce que ça suffit toujours ?**
- 171 AF1 Non
- 172 **Pourquoi ?**
- 173 AF1 Parce qu'ils ont leur propre difficulté et parfois ils se mettent en échec parce qu'ils sont pas à ce moment là ils ne vont pas être bien dans leur tête fin voilà ils ont leurs soucis familiaux qui euh qui ressort et euh au niveau de l'é l'é l'é l'école ça se ressent hein.
- 174 **Mais ça se ressent comment ?**
- 175 AF1 Ils vont avoir des échecs
- 176 AF2 Au niveau du comportement
- 177 AF1 Ils vont pas travailler, ils vont pas avoir envie, les évaluations ne seront pas réussies
- 178 AF2 Bagarre euh bah ils font plus rien ils sont plus attentifs
- 179 AF1 Voilà ils sont dans la lune ou alors c'est de la bagarre c'est deux choses différentes

- 180 AF2 Ils pleurent, ils vont à l'infirmierie
- 181 AF1 Voilà c'est ça ça les rend malade et ils vomissent, diarrhée etc
- 182 AF2 Ça les travaille.
- 183 AF1 Et donc à ce moment là à l'école ils sont plus du tout, la maitresse nous dit que bah peut être à ce moment là, bon elle fait pas forcément le rapport par rapport aux visites c'est ce que je disais qu'on a pas ce ressenti là mais que elle nous dit et bah euh là cette semaine bah il a pas du tout été attentif euh il courait dans tous les sens, il n'écoutait pas
- 184 **Mais est-ce que vous pensez qu'elle le, qu'elle va différencier c'est à dire que elle sait que cet enfant la a des difficultés en dehors de l'école et que bah quand il voit ses parents c'est toujours compliqué le lendemain ou quoi est-ce qu'elle va modifier son comportement ?**
- 185 AF1 Non
- 186 AF2 Bah après on sait pas c'est pas son rôle de prendre le parti pour un ou plus que l'autre après.
- 187 AF1 Non mais non mais après il y a des enseignants qui peuvent très bien être
- 188 **Est-ce que par exemple pour un enfant voilà un enfant qui a des capacités etc qui ne va pas travailler sérieusement et un enfant placé qui a vu sa maman la veille par exemple est-ce que son comportement va être différent ?**
- 189 AF1 Elle va peut être être plus conciliante connaissant ses difficultés à l'école
- 190 AF2 Après il y a le soutien aussi enfin voilà
- 191 AF1 Je pense qu'ils sont conciliant de la même façon avec des enfants en difficulté sans qu'ils soient des enfants placés.
- 192 **Est-ce que tous les enfants placés sont difficiles ? Est-ce que l'enseignant doit les considérer comme étant différents ?**
- 193 AF1 Non je pense que justement ces enfants là ils ont besoin d'être dans le groupe et non à part
- 194 AF2 Mais de toute façon ils se la mettent tout seul l'étiquette.
- 195 AF1 Ils peuvent se la mettre tout seul parce qu'ils ont envie de se faire plaindre etc à certains âges. Mais je pense qu'à des moments ils ont besoin de de d'être dans le groupe surtout quand ils sont petits de, quand les enfants disent c'est papa maman à leurs copains alors qu'ils savent très bien que ce sont leurs assistants familiaux c'est justement pour ne pas être mis à part, être comme tout le monde.
- 196 **Donc vous pensez que les enseignants ne les stigmatisent pas ?**
- 197 AF1 Non enfin moi je n'ai jamais vu de différences entre euh les enfants qui ne sont pas placés et des enfants placés.
- 198 **La communication entre l'école et les éducateurs, comment vous la ressentez ?**
- 199 AF2 Bah après ça dépend des instit et de tout ça
- 200 **Pensez-vous du coup, selon votre expérience, que les enseignants peuvent stigmatiser ces enfants ?**

- 201 AF2 Oui, oui oui y'en a qu'ils aiment pas parce qu'ils disent qu'ils sont durs, faut y'a toujours des problèmes avec eux.
- 202 **Mais des problèmes par rapport à quoi ?**
- 203 AF2 aux élèves, à leur comportement
- 204 AF1 Et par rapport à la communication avec l'éducatrice, la communication avec les psychologues
- 205 AF2 Voilà c'est compliqué
- 206 AF1 Qui ne sont pas toujours d'accord avec le corps enseignant en faite.
- 207 AF2 Des fois c'est vrai que c'est un peu la
- 208 AF1 Par rapport à l'éducation donnée et les psychologues et éducateurs voudraient que ça se passe autrement dans les écoles alors que dans les écoles parfois ils ne peuvent pas faire autrement.
- 209 AF2 Et pi quand j'ai été inscrire un enfant à l'école, on m'a dit qu'ils étaient soulagés de ne pas avoir affaire au SAFT parce qu'ils avaient quelques difficultés avec eux puisque pour les enfants du SAFT euh ils ont toujours besoin de mettre en place certaines choses comme les AVS et c'est compliqué.
- 210 **Et donc quand il y a des demandes d'AVS comment ça se passe ?**
- 211 AF2 C'est l'équipe éducative, l'éducatrice, la psychologue et pi qui demande à avoir une AVS pour l'enfant avec l'accord du parent mais après c'est rare qu'il y ait une AVS.
- 212 AF1 Oui tout dépend de l'handicap de l'enfant.
- 213 AF2 Enfin moi je dis c'est souvent rare. Et pi après si ça va pas avec l'enfant et bah il l'enlève et ils le mettent dans des écoles privées et voilà la solution elle est vite fait quand personne n'en veut plus.
- 214 **Vous m'avez parlé du SAFT, qu'est-ce que le SAFT ? C'est quoi la différence avec l'ASE ?**
- 215 AF1 Les enfants ont plus de problématique au SAFT, mais y a plus de suivi sur ces enfants là je pense.
- 216 AF2 C'est plus des enfants qu'ont des problématiques handicaps etc même les parents, le responsable du SAFT c'est un médecin c'est un pédopsychiatre et puis voilà.
- 217 **Par rapport à la situation de l'enfant ou des enfants que vous accueillez connaissez vous la situation de l'enfant ?**
- 218 AF1 Oui
- 219 AF2 Avant non, avant on le savait pas et pi euh là moi j'ai eu un accueil là pour euh C et pi euh oui oui la responsable m'a donné carrément son dossier, le compte rendu du juge euh
- 220 AF1 Oui c'est la première fois que l'on a eu un dossier
- 221 AF2 Mais normalement maintenant on peut la demander et on l'a. Il nous la donne, on est dans une pièce et on voit la vie entière de de
- 222 AF1 De la famille de l'enfant

- 223 AF2 Oui de la famille de l'enfant, les antécédents on sait pourquoi il est placé et bon voilà, quelles difficultés il a, euh s'il a fait d'autres familles d'accueil, s'il a été en foyer et puis euh qu'est ce qui a été dit au tribunal et et voilà.
- 224 AF1 Oui la décision de juge.
- 225 **Donc la vous êtes à l'ASE, est-ce que vous pouvez expliquer ce qu'est l'ASE, la hiérarchie ?**
- 226 AF2 Alors il y a un responsable d'ASE qui c'est lui qui gère les éducateurs, les équipes d'éducateurs et pi les psychologues après y'a forcément les assistants familiaux donc nous on est les derniers de de la chaine.
- 227 AF1 Et y'a des secrétaires
- 228 AF2 Après y'a des secrétaires et pi euh voilà
- 229 AF1 On appelle ça des instructeurs ASE, ce sont ceux qui s'occupent des dossiers.
- 230 AF2 Y'a que ça.
- 231 AF1 Et si y'a aussi une inspectrice
- 232 AF2 Après c'est en dessous ça c'est pas dans le même truc que l'ASE
- 233 AF1 Non mais qui s'occupe des des dossiers des enfants parce qu'il y a le juge quand c'est un placement judiciaire et quand c'est un placement administratif c'est un un inspecteur.
- 234 **C'est quoi la différence entre un placement judiciaire et un placement administratif ?**
- 235 AF1 Un placement administratif il peut être, c'est c'est les parents qui ont les droits dessus plus que le juge enfin plus que quand c'est judiciaire.
- 236 AF2 Administratif c'est les parents qui peuvent demander euh s'ils sont malades ou ils ont un autre problème
- 237 AF1 Qui demande le placement de l'enfant en faite
- 238 AF2 qui demande à le placer pendant ou qui sont à l'hôpital donc il est placé pendant 15 jours, ça peut être un mois, 6 mois le temps qu'ils se rétablissent et puis voilà. Alors que quand c'est un un placement judiciaire
- 239 AF1 C'est une décision de justice
- 240 AF2 C'est quand il y a mise en danger et donc c'est le juge qui décide euh
- 241 AF1 Mais ça peut être un placement judiciaire qui devient placement administratif parce que la situation familiale s'est améliorée
- 242 **D'accord, quelles sont les troubles que peuvent avoir les enfants placés ? ou est-ce qu'il y en a pas justement ?**
- 243 AF2 Ah bah oui y'en a
- 244 AF1 Y'a toujours des troubles chez les enfants placés
- 245 AF2 Troubles du comportement là c'est sur
- 246 AF1 Ils ont une rupture avec leur famille déjà donc euh



- 247 AF2 Et après ça peut être des handicaps
- 248 AF1 Oui voilà ça peut être physiologique
- 249 **Par exemple, selon les situations que vous avez eu ?**
- 250 AF2 Ah secret professionnel (blanc)
- 251 **Sans me dire les situations des enfants me donner les troubles qu'ils ont pu avoir ?**
- 252 AF2 Et bah troubles du comportement
- 253 AF1 La violence euh ils peuvent se rendre malade voilà par rapport à ce qu'ils peuvent rencontrer comme soucis.
- 254 AF2 Le mensonge, c'est les pro
- 255 AF1 Oui le mensonge, le vol
- 256 AF2 Voilà donc après c'est les troubles du comportement.
- 257 AF1 Des types de délinquances voilà ils peuvent devenir délinquants et des troubles bah euh psychologiques. On ne peut pas rentrer dans les détails.
- 258 **Et est-ce que vous pensez que ces troubles peuvent se réduire avec le temps grâce à ce que vous vous mettez en place, ce que l'enseignante va mettre en place mais aussi grâce à l'éducateur bien sûr, voilà est-ce que la communication entre vous va permettre d'aider l'enfant et d'éviter qu'il tombe dans la délinquance ?**
- 259 AF1 Je pense que ça peut réduire la délinquance, de réduire le risque en étant soutenu par des personnes ayant un lien euh un lien autre que biologique, avoir des personnes sur qui on peut compter permettrait à ces jeunes de réduire ça. Ça permet aussi qu'ils prennent confiance en eux et qu'ils fassent quelque chose de bien dans leur vie, de grandir correctement malgré les difficultés et les visites qui ne se déroulent pas toujours très bien...
- 260 AF2 Oui ça permet d'atténuer ces comportements en espérant faire diminuer les symptômes au mieux même si euh leurs problèmes reviennent toujours du faite de leur situation familiale. C'est parce qu'il est encadré par tout le monde, qu'on lui offre une vie de famille, voir qu'il n'y a pas que des mauvais cotés dans les familles qui va permettre aux enfants de sortir de leur comportement mais parfois ça suffit pas vu tout ce qu'ils vivent.
- 261 **Quelles conséquences ces troubles peuvent avoir ?**
- 262 AF1 Ils vont avoir besoin de plus de reconnaissance enfin par rapport aux adultes, que les adultes soient plus présents pour eux en étant justement violents ils vont s'occuper d'eux, étant malades il va y avoir un adulte qui va s'occuper d'eux voilà de se faire euh de faire voir en faite son mal-être en passant par différents moyens de communication.
- 263 **Comment trouvez-vous l'intégration de l'élève dans l'école ? par rapport aux préjugés, par rapport aux autres élèves comment ça se passe ?**
- 264 AF1 Alors en primaire, enfin en primaire oui en chez les enfants euh y'a pas énormément de de préjugés etc parce que justement les enfants essaient de se de de se fondre dans la masse en faite d'être euh en disant papa maman c'est ce que je disais, en essayant justement de cacher euh un petit peu qu'ils soient placés.

- 265 AF2 Ouais après ce qui les enfin moi je dis ce qui fait la un peu la zizanie c'est quand bah quand y'a des visites pendant les périodes d'école euh des rendez vous au psychologue euh tout ça ça les, c'est ce qui les démarque à chaque fois. Ils ont pas le droit de pour les voyages des fois ils y vont pas parce que faut toujours demander des autorisations
- 266 AF1 On fait au mieux par rapport à voilà
- 267 AF2 Nous on n'est pas les parents légaux donc beh on demande à chaque fois les autorisations
- 268 AF1 Et si les parents sont pas là, souvent c'est le responsable de l'ASE qui prend la décision de signer ou l'inspectrice quand c'est vraiment quelque chose d'important. Mais maintenant y'a quand même quelque chose de mis en place c'est pour les voyages scolaires qui sont euh dans la tranche horaire de l'école qui reste dans la tranche horaire de l'école voilà ils peuvent y aller.
- 269 **Est-ce qu'il y a des soucis par rapport à quand euh bah la gestion du temps par exemple si l'enseignant donne le papier pour la semaine d'après pour une sortie ou quelque chose qui doit être signée par les responsables légaux comment ça se passe ?**
- 270 AF1 Alors si c'est une sortie dans la tranche horaire de l'école ça ne pose pas de problème par contre quand c'est des choses où ils doivent partir plus tôt le matin etc euh on demande toujours à à l'enseignant en début d'année de si il y a un voyage ou etc de prévenir, de nous donner les les demande en, à l'avance. Et c'est assez respecté. Pour pouvoir justement faire le lien enfin nous on se dépêche de le donner à l'éducatrice et l'éducatrice fait son possible euh très rapidement pour joindre les parents et euh pour pas que l'enfant justement soit mis de coté.
- 271 **Quel suivi ou accompagnement est mis en place pour l'élève ? Si des dispositifs ont été mis en place, quels professionnels entre en jeu ? Quand il y a des changements d'école ou de classe comment ça se passe ?**
- 272 AF1 Ben pour mon cas je n'ai pas eu de dispositifs de mis en place par contre toi oui
- 273 AF2 Des dispositifs bah à chaque fois, si c'est un un problème avec un élève euh qu'il arrive pas du tout à s'intégrer dans l'école et pi que que c'est vraiment difficile bah y'a l'équipe éducative qui rencontre euh la maitresse alors y'a l'éducateur, la psychologue qui se dérange à l'école après y'a la maitresse, les assistants familiaux après y'a les
- 274 AF1 La psychologue scolaire
- 275 AF2 La psychologue scolaire et puis euh après il peut y avoir aussi un un une infirmière
- 276 AF1 Ou un médecin de PMI
- 277 AF2 Un médecin de PMI qui vient et du coup ils discutent des problèmes et après ils voient ensemble qu'est ce qui peut être mis en place alors soit ça va être une AVS soit alors après qu'il aille dans une école exprès mais encore faut-il qu'il y ait de la place et que les parents soient d'accord ou alors si c'est vraiment compliqué et beh avec les autres élèves ou autres choses, ils le mettent dans une école privée en attendant que voilà.
- 278 **Comment pouvez-vous définir le rôle de l'éducateur ?**
- 279 AF1 Bah l'éducateur c'est ce qu'on disait il fait le lien entre euh ce qu'on lui rapporte enfin ce qu'on lui donne euh comme infos etc sur l'enfant par rapport aux parents, il met des choses en place pour euh

- 280 AF2 Bah dès qu'il y a un soucis on passe par lui, c'est lui qui doit s'occuper de gérer ça au niveau des parents et de l'enfant et de la. En fin de compte nous notre rôle c'est de garder l'enfant et de veiller à son bien être c'est tout mais après dès qu'il y a le moindre soucis ou même quand ça va bien mais on doit le dire à l'éducateur et lui après c'est lui qui voit auprès de son responsable, de la psychologue ou des autres
- 281 AF1 Mais l'éducateur mais quand même des choses en place pour faire évoluer la relation entre l'enfant et et le parent en positif parce que l'objectif c'est que l'enfant reparte chez le parent et donc par rapport aux demandes des parents si le parent demande d'aller voir l'enseignant l'éducateur met en place un rendez vous. Il essaie d'impliquer le parent dans la vie de l'enfant et donc dans la scolarité de l'enfant.
- 282 AF2 Et puis si y'a un problème entre nous puis les parents parce que ça arrive aussi euh qui sont pas d'accord pour euh je sais pas imagine on y coupe les cheveux ils voulaient pas que ça soit coupé comme ça bah c'est l'éducateur qui reprend ça avec les parents pour lui expliquer que bah nous on est là aussi pour s'occuper de l'enfant, que les cheveux ça fait partie de l'hygiène, que voilà, donc après y voient y remettent en place nous et ils nous disent bon bah vous le faites plus ça sera les parents qui s'en occuperont après, ils essaient toujours d'arranger pour sans donner trop raison aux parents mais leur réexpliquer et pi euh
- 283 **Mais du coup par rapport à l'école quel est son rôle ?**
- 284 AF1 Quand il y a des soucis c'est elle qui va aller voir l'enseignant
- 285 AF2 Et ensuite il met en place des rendez vous avec le psychologue pour savoir pourquoi il fait ça à à l'école etc
- 286 AF1 Et l'éducatrice s'intéresse aussi aux notes de l'enfant, son comportement, mais y'a aussi le positif s'il a des copains parce que ça aussi ça compte, ils ont du mal à se faire des amis niveau relationnel et c'est l'éducatrice demande souvent cela, est-ce qu'ils sont invités chez les amis.
- 287 AF2 Mais on en revient toujours au même comme on est pas les parents et bah il faut demander l'accord pour qu'il puisse aller chez le copain etc et certaines fois la réponse étant tardive, bah l'enfant n'a pas pu aller chez la copine ou le copain et voilà.
- 288 **Et j'ai une dernière question : si vous deviez définir quelques objectifs communs à tous les acteurs ?**
- 289 AF2 Faire grandir l'enfant
- 290 AF1 Qu'il arrive à
- 291 AF2 À se débrouiller tout seul pour plus tard
- 292 **Merci d'avoir pris du temps pour répondre à mes questions.**

#### **Annexe 4 : transcription de l'entretien avec l'éducatrice**

- 1 **Bonjour, nous réalisons donc un entretien sur la collaboration entre les différents acteurs en charge de l'enfant placé ainsi que l'impact que peut avoir cette collaboration sur le travail de l'enseignant.  
Quel est votre rôle en tant qu'éducatrice à l'Aide Sociale à l'Enfance ?**

- 2 Educ Alors mes missions à l'ASE donc principalement bah au niveau de l'UAF euh en tout cas les missions c'est d'accompagner déjà de répondre à une euh demande de placement du coup par le juge de l'enfant euh ou alors l'inspecteur chargé de la protection de l'enfance quand les mesures elles sont pas judiciaires mais plutôt administratives euh et c'est d'accompagner euh l'enfant euh dans sa famille d'accueil dans son quotidien en famille d'accueil dans sa scolarité dans sa relation euh avec les parents et de faire des propositions après au juge des enfants pour euh en terme de placement de relation familiale pour savoir si à un moment donné l'enfant pourra oui ou non réintégrer le domicile parental ou en tout cas donner des droits de visites.
- 3 **D'accord. Pouvez-vous me dire quelque mots sur ce qu'est l'ASE ?**
- 4 Educ Alors l'Aide Sociale à l'Enfance a pour mission principale euh de protéger les enfants lorsque euh il estime être en danger en tout cas quand euh le danger est avéré quand même au sein du domicile parental euh dans un souci de protection et d'accompagner au mieux les parents euh dans leur fragilité et de savoir identifier en tout cas les besoins de enfants euh pour leur permettre d'accompagner au mieux la relation avec les parents et l'enfant.
- 5 **D'accord. Quels sont les différents acteurs qui interviennent au sein de l'ASE ?**
- 6 Educ Donc chaque enfant a un éducateur référent et une psychologue référente euh les donc on est euh là actuellement dans l'UAF de X 6 éducateurs, 2 psychologues, 3 secrétaires donc chaque éducateur a sa propre secrétaire et puis il y a une responsable euh les éducateurs et les psychologues ont forcément des rôles bien distincts mais complémentaires. Les psychologues elles sont que deux donc elles ont beaucoup plus d'enfants à charge mais euh elles ont moins de missions que les éducateurs et donc du coup plus euh pour certaines situations aussi où elles ont un regard différent et elles sont plus à distance donc les psychologues elles vont euh aussi accompagner les enfants dans leur scolarité, dans leur quotidien mais euh plus à distance que les éducateurs.
- 7 **Avec qui communiquez-vous pour parler de la scolarité de l'enfant ?**
- 8 Educ Alors euh on a régulièrement des liens avec les enseignants hein ce qui est hyper important pour euh bah faire le lien dans tout ce qui est scolarité apprentissages mais pas que c'est à dire qu'un enfant aussi avec un parcours d'enfant placé euh est forcément, la disponibilité est euh différente enfin évidemment ou un enfant peut tout à fait euh être bien en terme d'apprentissage mais que le fait de son parcours d'enfant placé va être moins disponible aussi pour les apprentissages et euh du coup ça peut créer des problématiques particulières au sein de l'établissement scolaire d'où la vigilance que j'ai moi pour ma part en tout cas et l'importance que je tiens à communiquer avec les enseignants proches quoi enfin avoir vraiment un travail de collaboration et de partenariat important.
- 9 **Comment se déroule la relation entre vous, l'enseignant et l'assistant familial ?**

10 Educ Alors moi je pars du principe en tout cas que l'assistante familiale et bien elle a sa part entière dans la scolarité de l'enfant euh bien plus que moi dans un premier temps où je demande systématiquement des comptes à l'assistant familial savoir un petit peu comment ça se passe sa relation aussi avec l'enseignant et régulièrement je demande aussi à l'assistante familiale de prendre contact avec l'enseignant parce que bien évidemment euh avec 28 suivis je peux pas non plus tout le temps me rendre disponible pour aller dans les écoles euh néanmoins je le fais régulièrement quand même au moins un point annuel ou voir deux euh selon les situations et euh quand je me déplace dans les écoles évidemment je tiens à ce que l'assistant familial m'accompagne parce que c'est quand même lui qui est au quotidien avec l'enfant et qui euh forcément a une part active dans tout ce qui est les devoirs la disponibilité de l'enfant et pouvoir l'accompagner dans les apprentissages voilà et après ensemble avec l'enseignant on essaye de trouver aussi des solutions en tout cas des pistes de travail pour amener l'enfant euh à évoluer dans sa scolarité.

11 **D'accord, comment ça se passe avec le professeur des écoles ?**

12 Educ Heu alors ça dépend de l'enseignant j'ai envie de vous dire après euh la communication elle est toujours euh voilà de de bonne qualité et et c'est très important toujours avec diplomatie euh bah parce que c'est quand même lui qui est voilà tout le temps avec l'enfant dans sa scolarité après euh c'est vrai qu'il y a aussi euh quand même régulièrement où je suis pas forcément toujours d'accord avec les enseignants en tout cas je les amène à comprendre la problématique de l'enfant alors on a un devoir aussi de déontologie, un secret professionnel donc on c'est vrai que les enseignants ont souvent euh envie ou besoin de savoir euh exactement le pourquoi du comment du placement de l'enfant. Sauf qu'on peut pas tout leur dire évidemment puisqu'on a un secret professionnel euh mais en même temps il y a des choses qui sont nécessaires à connaître pour l'enseignant pour l'accompagner au mieux dans sa scolarité euh après y'a aussi des enseignants euh qui euh bah qui des fois euh on on un petit peu du mal à avoir un enfant différent en fin de compte de ce qu'ils imaginent ou alors un enfant qui est un peu plus turbulent ou un enfant qui sort un petit peu de la dynamique de classe et qui va un petit peu perturber euh le groupe classe ça je vois que les enseignants des fois ont un petit peu du mal à se calquer par rapport à ça euh après je pense qu'ils ont pas forcément n'ont plus l'habitude d'avoir des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance après voilà il y en a beaucoup des enfants de l'ASE mais heureusement d'ailleurs que c'est pas concentré dans une seule et même école donc moi mon rôle aussi c'est de pouvoir aider l'enseignant à comprendre la problématique de l'enfant et de pouvoir adapter aussi sa manière d'enseigner à l'égard de ces enfants. Après je conçois bien que bien évidemment avec un groupe classe de 20-25 élèves c'est un peu difficile d'individualiser je demande pas d'individualiser la prise en charge au sein de l'établissement scolaire mais maintenant je demande quand même de pouvoir être vigilant aussi sur ce qui se passe pour l'enfant.

13 **Bien sûr.**

- 14 Educ Il y a une méconnaissance aussi parfois du profil des enfants placés et des enseignants aussi qu'osent pas trop euh qu'osent pas trop se mouiller dans le sens où euh bah ils osent pas trop dire que les choses elles vont pas forcément ou euh enfin même même en terme d'avant le placement je vois aussi où y'a des fois bah ils voient des situations d'enfants quand même critiques euh un peu des enfants euh en situation de risques ou de danger au domicile et ils vont pas forcément le signaler et ça c'est un petit peu ce que je je pourrais reprocher euh et c'est vrai que voilà moi j'inviterai toujours les enseignants euh à ne pas avoir peur de dire les choses parce que si il se passe quoi que ce soit si l'enseignant en tout cas perçoit euh un mal-être de l'enfant qui n'est pas signalé ça pourrait lui être reproché à un moment donné parce que s'il se passe quoi que ce soit dans la famille et que l'enseignant a vu c'est quand même qualifié de non assistance en danger voilà euh donc c'est vrai que souvent les enseignants bah voilà moi je le vois même dans le cadre privé heu avec mes enfants où dans leurs écoles où je vois qu'il y a des enfants qui vont pas bien après moi c'est mon travail donc je repère aussi les situations de mal-être des enfants mais c'est vrai que je me dis woah les enseignants faut qu'ils fassent très très attention et se protéger aussi parce que ne pas signaler un enfant en souffrance c'est non assistance à personne en danger et ça pourrait se retourner contre eux.
- 15 **Quel est donc votre rôle dans la scolarité de l'enfant ?**
- 16 Educ Dans un premier temps je ne vais pas tout le temps me déplacer comme je vous le disais tout à l'heure moi les écoles je demande quand même enfin moi je me fis beaucoup à l'assistant familial c'est quand même lui qui joue un rôle à part entière dans la vie de l'enfant euh après je je reste disponible on m'interpelle sans aucun problème euh mais je travaille de façon très très proche avec les assfam et euh c'est très important ce travail de collaboration et d'échanges après euh je me rends disponible maintenant c'est j'estime que c'est aussi à l'assistant familial de me signaler quand ils pensent que c'est nécessaire d'aller rencontrer l'enseignant et puis euh je je tiens aussi quand même quand il y a des difficultés euh notamment dans la scolarité de l'enfant et que l'enseignant il est tout le temps tout le temps à dire à l'assistant familial « ça ne va pas, c'est compliqué » et que chez l'assistant familial l'enfant bah ça se passe très bien euh je là par contre je mets un frein auprès de l'enseignant en disant maintenant voilà vous m'appellez moi je préfère que les choses passent par moi plutôt que d'envahir l'assistant familial avec les difficultés rencontrées à l'école parce que il faut aussi scinder les choses je veux pas non plus que l'enfant systématiquement euh bah l'assistant familial renvoie à l'enfant « oui tu te rends compte ça se passe mal euh pourquoi ça se passe bien à la maison » enfin y'a une sorte de culpabilité quoi donc je veux vraiment aussi faire la médiation entre les deux et euh du coup les enseignants ils ont mon mail, mon téléphone voilà donc qu'ils n'hésitent pas à m'appeler.
- 17 **D'accord. Donc comment collaborer vous avec l'assistant familial en ce qui concerne l'école ?**
- 18 Educ Euh bah la enfin moi je les laisse en tout cas dans un premier temps faire le lien avec l'école directement et puis même quand il y a des rendez vous à proposer je demande à l'assistant familial de voir avec l'instit pour les dates parce que c'est lui qui est en relation proche avec l'enseignant et euh et puis bah l'assistant familial a une part entière et un rôle à tenir dans la scolarité donc euh voilà moi je suis là avec l'assfam et je tiens à ce qu'il vienne lors des rendez-vous à l'école.
- 19 **Quelle place est donnée aux responsables légaux à l'école ?**

- 20 Educ Tout dépend des situations euh après euh même enfin je dis tout dépend des situations mais tout dépend aussi l'investissement et l'implication des parents euh les parents sont toujours conviés et moi je les invite évidemment à rencontrer l'institut euh soit ils peuvent y aller tout seul et là je les encourage à y aller ou soit moi je les accompagne parce que y'a nécessité à accompagner le parent euh lors de ces rendez-vous à l'école euh maintenant les parents sont informés toujours de ce qui se passe à l'école euh aussi des résultats scolaires et puis du comportement des enfants et je ne leur cache rien et euh c'est eux qu'ont une part aussi active à leur niveau, y'a des parents où c'est compliqué pour eux de s'impliquer dans la vie quotidienne de leur enfant quoi ils vont se contenter de juste venir en visite et puis c'est tout, mais c'est pas que venir voir son enfant qui est important mais c'est aussi de s'impliquer dans la vie quotidienne.
- 21 **Parce qu'ils ne peuvent pas ou parce qu'ils ne veulent pas ?**
- 22 Educ Alors il y a des je pense qu'il y a des parents euh qui vont dire qu'ils ne peuvent pas mais ça je ne peux pas les croire parce que je me rends toujours disponible à un moment donné pour les accompagner euh si il y a un soucis de moyen de locomotion moi je les accompagne ce n'est pas un problème et après y'en a qui peuvent pas parce que c'est trop compliqué pour eux d'aller dans l'école de les de leur enfant sachant qu'ils ne l'ont pas au quotidien ça leur renvoie encore l'absence de leur enfant au quotidien et ça c'est insupportable pour eux. Et y'a d'autres parents ils vont tout simplement se contenter de ce que je leur dis.
- 23 **L'institution parle donc de collaboration est-ce que ça fait sens pour vous ?**
- 24 Educ Oui alors moi je dis pour l'enfant qui est placé à l'ASE on ne peut pas travailler seul c'est tout un réseau autour de l'enfant qui permet à un moment donné de faire avancer les choses autant que pour son bien-être physique que psychologique et dans sa vie et sa relation avec la famille on peut pas être seul dans le suivi d'un enfant c'est pour ça qu'il y a tout les partenaires extérieurs et la collaboration avec l'assistant familial qui est primordial en tout cas.
- 25 **À quel degré l'enseignant est-il impliqué dans la situation de l'enfant ?**
- 26 Educ L'enseignant il est impliqué euh bah au même titre que les autres élèves de sa classe euh après avec en effet peut être un petit supplément dans le sens où forcément on va demander à l'enseignant certainement une vigilance autre et peut être plus accru tout dépend de la situation qu'un enfant lambda où qui a en tout cas a une stabilité dans sa vie personnelle et familiale.
- 27 **Quelles sont les difficultés rencontrées par les élèves placés à l'école ?**
- 28 Educ C'est varié mais majoritairement on peut rencontrer des difficultés d'attention et de concentration euh donc c'est voilà des difficultés comportementales et notamment liées à l'attention et à la concentration euh parce que ce sont des enfants avec le statut d'enfant placé qui ont énormément de choses psychiquement dans leur tête euh l'absence de leur parent qui est difficile et douloureuse pour eux même s'ils sont placés pour des faits de maltraitance avérés. Faut pas oublier que même un enfant qui a été maltraité euh par ses parents euh va avoir notamment envie de retourner quand même au domicile parental parce que c'est ce qu'il a toujours connu et y'a l'attachement en tout cas avec ses parents qui est important pour lui voilà donc évoluer dans un autre contexte c'est compliqué pour lui.
- 29 **Est-ce que vous pensez que la collaboration, la relation que vous entretenez avec l'enseignant ça impacte le travail de l'enseignant ?**

30 Educ Oui oui alors un impact sur le travail de l'enseignant euh je pense qu'il doit quand même réajuster un petit peu sa manière de faire très certainement et puis réajuster un petit peu euh son mode de de faire dans les apprentissages ou bah je vais forcément demander à un moment donné à l'enseignant de pouvoir être plus vigilant sur certains points, de pouvoir prendre peut-être plus de temps avec l'enfant à certains moments surtout après une visite qui aurait pu euh les perturber un peu euh de pouvoir le rassurer de le sécuriser en tout cas dans sa relation à l'autre parce que c'est ce qui ressort quand même où on a quand même des enfants majoritairement insécurisés dans la relation à l'autre et que ça c'est difficile pour l'enfant donc euh oui ça a un impact et euh l'enseignant doit être amené à euh en effet à revoir sa dynamique de classe de toute manière quoi qu'il en soit alors après c'est vrai qu'il y a des enseignants où c'est un petit peu plus compliqué que d'autres euh il y en a d'autres qui sont plus compréhensibles et d'autres bah qui vont être qui vont dire bah non je modifierai rien sauf que forcément à un moment donné si l'enseignant ne peut pas s'adapter aussi en fonction de des difficultés rencontrées par l'enfant bah ça peut créer quand même des difficultés majeures.

31 **Pour finir si vous deviez définir un ou quelques objectifs communs à tous les acteurs lesquels seraient-ils ?**

32 Educ Euh des objectifs euh alors moi je dirai de toute façon euh le travail de collaboration c'est essentiel en tout cas euh c'est essentiel pour faire avancer les choses et puis euh et puis notamment la compréhension euh comprendre en tout cas ce que c'est ce qu'est en tout cas un enfant qui vit une situation de placement qui vit une séparation avec ses parents euh parce que ça c'est quand même dramatique et dommageable sur euh sur la construction psychique de l'enfant quoi voilà donc l'objectif commun je dirai le bien-être de l'enfant c'est ce qu'il y a de plus important et ça passe bien sûr par la collaboration.

**Merci beaucoup d'avoir participé à cet entretien c'était très enrichissant.**

### **Annexe 5 : transcription de l'entretien avec la psychologue**

1 **Bonjour, nous réalisons donc un entretien sur la collaboration entre les différents acteurs en charge de l'enfant placé ainsi que l'impact que peut avoir cette collaboration sur le travail de l'enseignant. Quel est votre mission principale ?**

2 Psy Alors ma mission principale est euh, d'accompagner les enfants confiés en famille d'accueil. Du coup, j'assure le suivi psychologique des enfants. Mais aussi euh, et bien l'accompagnement des relations parents-enfants et le le recrutement et et l'étayage des assistants familiaux.

3 **Avec qui échangez-vous sur l'école ?**

4 Psy J'échange sur l'école avec notamment l'éducateur, l'assistant familial avec euh l'enfant aussi et bien sûr les enseignants. Mais principalement avec l'éducateur et l'assistant familial.

5 **Et donc en ce qui concerne la communication avec l'éducateur sur l'école comment ça se passe ?**

6 Psy Avec l'assistant familial, l'éducateur il est au au premier plan euh de l'accompagnement de l'enfant. C'est mon collègue direct donc nous échangeons sur euh l'actualité de l'enfant dont la scolarité.



- 7 **Comment se passe la communication avec l'assistant familial en rapport avec l'école ?**
- 8 Psy Nous échangeons par mails, téléphone mais aussi au cours des entretiens. Euh l'initiative peut-être des deux mais plus fréquemment de la mienne. Euh voilà je les rencontre lors d'un entretien enfant, je prends généralement un temps avec l'assistant familial ou un entretien simplement pour l'assistant familial. Je suis sollicitée quand il commence à y avoir des inquiétudes ou des plaintes à l'école. Du coup on se rencontre soit au service soit au domicile, mais c'est plus rare.
- 9 **Donc en ce qui concerne la communication avec l'enseignant comment ça se passe ?**
- 10 Psy Je communique avec les enseignants par téléphone, par mails ou encore lors de rencontres. C'est parfois comment dire, très constructif et bienveillant et parfois le contact est moins... moins facile.
- 11 **Que voulez-vous dire par « moins facile » ?**
- 12 Psy Dans certains cas, les enseignants sont en difficulté avec l'enfant qui n'est pas disposé aux apprentissages voire perturbe le groupe classe euh certains enseignants sont en demande d'échanges, d'aides, d'une réflexion commune pour tenter de mettre en place des aménagements, constituer un dossier MDPH. Nous pouvons nous voir à plusieurs reprises, fixer des objectifs à l'enfant... Mais j'ai déjà été confronté à des enseignants à bout de patience, excédés, dans le rejet de l'enfant, qui étaient peu réceptifs aux conseils que notre équipe pouvait apporter et nous n'avons pas la prétention d'avoir toutes les réponses voire à la limite de la maltraitance, humiliations de l'enfant, sanctions excessives. Mais ce n'est pas la majorité, heureusement. Je ne pense pas que les enseignants ne voulaient pas comprendre mais ils étaient "débordés" et l'affecte peut alors prendre le dessus. Une enseignante m'avait évoqué son manque de formation pour comprendre et accompagner les enfants avec des troubles ou handicap.
- 13 **Et donc euh dans cette communication quels en sont les obstacles ?**
- 14 Psy Euh je dirais... les agendas respectifs, nous favorisons euh les échanges de mails pour convenir d'échanges téléphoniques ou des rencontres. Mais je ne rencontre pas tous les enseignants de ma place de psychologue. Je le fais au besoin qui émerge de mes entretiens avec les enfants, les assistants familiaux, les éducateurs ou encore euh de la sollicitation de l'école.
- 15 **Dans quels cas rencontrez-vous l'enseignant ? Sur quels sujets ?**
- 16 Psy Alors je rencontre l'enseignant quand l'enfant est en difficulté dans les apprentissages ou par son comportement inadéquat à l'école. Voilà on recueille des cas de violences, d'exhibitions, de vols, de harcèlements, d'insultes mais pas seulement euh nous pouvons aussi avoir des enfants qui sont inhibés, envahit par leurs difficultés, dans la lune etc. On se rencontre donc pour parler des difficultés scolaires, comportementales mais aussi tout ce qui concerne les dossiers MDPH.
- 17 **À quelles réunions participez-vous ?**
- 18 Psy Je participe aux ESS, aux réunions d'équipes éducatives mais aussi aux réunions parent-prof.
- 19 **Avez-vous un contact avec la psychologue scolaire ? Si oui, dans quels cas ?**
- 20 Psy Nous nous rencontrons dans les ESS ou alors on prend contact pour échanger sur les observations ou les tests cognitifs.

- 21 **Faut-il selon les difficultés psychologiques de l'enfant mettre en place à l'école un accompagnement spécifique ?**
- 22 Psy Bien sur, des adaptations pédagogiques ou une aide humaine prend parfois tout son sens.
- 23 **Met-on au courant l'enseignant des troubles que peuvent avoir l'enfant ? Si non, faudrait-il le mettre au courant et pourquoi ?**
- 24 Psy Si l'enfant a déjà des troubles ou un handicap étiqueté, l'enseignant est en droit de le savoir, c'est dans l'intérêt de l'enfant. Pour une meilleure approche de l'enfant, sur un plan pédagogique ou simplement humain. L'enseignant participe via le Gvasco, à la demande MDPH...
- 25 **Quelles sont les difficultés rencontrées par les enfants à l'école ? Et est-ce que ces difficultés ont-un lien avec la problématique familiale ?**
- 26 Psy Souvent les difficultés que les enfants ont pu vivre en famille (en lien avec les raisons de leur placement ASE) impactent leur comportement, leur disponibilité attentionnelle et à ce titre, elles impactent leur scolarité et leurs interactions avec les autres (enseignants et enfants). Ce qui ne veut pas dire que tous les enfants que nous suivons ont des difficultés à l'école néanmoins quand elles sont présentes, elles sont généralement en en lien avec leur vécu antérieur oui.
- 27 **Votre intervention peut-elle impacter ou influencer le travail de l'enseignant ?**
- 28 Psy Oui ou en tout cas je l'espère, en éclairant les professionnels de l'école euh sur la problématique (..) en donnant des pistes de ce qui fonctionne en famille pour apaiser l'enfant par exemple (..) en aménageant les temps de scolarisation en sollicitant euh une aide de la MDPH ou encore en faisant le lien avec le service de soins comme le CAMSP le CMP le CMPP le HDJ etc.
- 29 **Si vous deviez définir quelques objectifs communs, lesquels seraient-ils ?**
- 30 Psy Je dirais (..) le bien être de l'enfant à l'école que ce soit dans ses apprentissages mais aussi parmi ses pairs et on a tendance à l'oublier aussi mais un des objectifs qui nous est commun c'est de mettre en place une communication efficace qui qui va favoriser une cohérence auprès de l'enfant et de sa famille.

### **Annexe 6 : transcription de l'entretien avec l'enseignante 1**

- 1 **Bonjour, nous réalisons donc un entretien sur la collaboration entre les différents acteurs en charge de l'enfant placé ainsi que l'impact que peut avoir cette collaboration sur le travail de l'enseignant. Dans votre carrière avez-vous connu plusieurs élèves en situation de placement ?**
- 2 Ens Oui, plusieurs
- 3 **Quelles sont les difficultés de vos élèves placés en famille d'accueil ?**

- 4      Ens      Alors il peut y avoir des problèmes euh on va dire au niveau du comportement d'adaptation, trouver des repères, des règles, des problèmes de comportement parfois jusqu'à de l'agressivité euh des enfants qu'ont des craintes, qu'ont des peurs aussi par rapport au contexte familial qu'ils ont pu vivre / Y'a des enfants aussi qu'on eu des problèmes un peu style médicaux, par exemple un enfant qui avait été un petit peu maltraité, secoué à la naissance et donc qui avait un petit peu la tête déformée et donc un petit peu un retard intellectuel euh y'a des enfants qu'ont été placés par un manque de soins alors qu'il fallait si tu veux des soins quand même assez particulier par exemple les deux petites jumelles l'année dernière qui ont des troubles autistiques et donc y'a des fois euh à part le contexte familial où t'as des parents aussi qui euh ont eux mêmes un retard un peu intellectuel et donc ils ne sont pas à même à s'occuper de de ses enfants là qui ont ce retard aussi / donc tu vois ça peut être euh médical physique intellectuel donc c'est assez divers / et comportement car il y a de l'agressivité chez certains.
- 5                      **Donc pensez-vous que tous les enfants placés sont en difficulté ? Que ce soit dans les apprentissages ou au niveau du comportement ?**
- 6      Ens      Alors euh ça va être plutôt moi je dirais des comportements assez ciblés t'as pas forcément un ensemble ça va être beaucoup plus ciblé t'en as un, certains ça va être des problèmes plus des retards intellectuels mentaux certains ça va être plus le comportement tu sais par rapport à une réaction de pour montrer un mécontentement une angoisse une peur par rapport au relation qu'ils ont vécu avec la famille surtout s'ils sont s'ils arrivent juste après la rupture avec la famille et qui ils doivent rechercher des repères par rapport à la famille d'accueil donc des nouveaux repères par rapport à l'école donc qui sont assez conflictuels donc euh il exprime un petit peu à travers l'agressivité ou un comportement assez soit opposant ou euh dans ce style là et puis euh répète moi ta question tu m'as dit ?
- 7                      **Est-ce que vous pensez que tous les enfants placés sont en difficultés ?**
- 8      Ens      Non non des fois euh t'as des enfants qui ont été placés parce qu'ils ont perdu simplement leur famille tout simplement parce que les familles sont pas à même, sont plus de part leur contexte personnel, sont plus à même et donc il n'y a aucune difficulté scolaire donc non ça peut être très divers donc ne pas cataloguer.
- 9                      **Quelles ont été vos premières pensées lorsque vous avez su que des enfants placés étaient dans votre classe ?**
- 10     Ens      Aucune parce qu'il y a pas d'a priori tu ne connais pas l'enfant donc tu sais pas le tu tu connais pas le contexte alors le souci c'est que des fois par contre tu vois on te le place on te le dit mais on va pas te donner le contexte donc tu sais pas forcément euh donc des fois euh les familles elles jouent un petit peu le jeu et elles nous re situent un petit peu le contexte sans trop en dire parce qu'elles sont tenues à un secret quand même euh un secret euh un secret parfois c'est presque un secret médical mais on nous replace un petit peu le contexte et des fois et bah tu reçois l'enfant comme ça sans savoir donc euh c'est à toi de te rendre compte un petit peu des difficultés tu vas vite te rendre compte si c'est un problème un petit peu comportement si c'est un problème euh physique ou un problème mental, quel type de retard il peut y avoir derrière après des fois c'est ça passe inaperçu quoi / Mais généralement les familles ce sont les familles d'accueil qui viennent vers toi pour te dire bah voilà j'accueille c'est eux qui annoncent d'office parce que t'es obligé plus ou moins de le savoir parce qu'au moment de l'inscription il te faut des signatures c'est l'autorité parentale qui fait foi ils ont ces familles là la plupart du temps n'ont pas l'autorité parentale donc d'office ces familles vont te le présenter elles vont te présenter l'enfant comme étant issu d'une famille d'accueil pour l'instant.

- 11 **D'accord, est-ce que cela change quelque chose pour vous de connaître la situation de l'enfant, est-ce que ce serait utile selon vous ?**
- 12 Ens Ah c'est utile, bien sûr parce qu'il y a des moments euh tu peux toi avoir une réaction qui te semble normale et pi pour l'enfant ça va lui rappeler un contexte et qui va peut être le traumatiser y'a un traumatisme peut être derrière et toi t'es pas censé le savoir donc c'est toujours bien de savoir un petit peu le contexte on est pas obligé de tout savoir mais d'avoir un premier déjà, un premier survol on va dire de la situation pour savoir à quoi à quoi s'attendre éventuellement à un type de réaction et puis euh savoir si déjà y'a des aides euh auxquelles on va devoir penser comment orienter notre travail parce que c'est vrai surtout tu vois par exemple dans une classe de petits ils vont être très renfermés au début alors tu vas pas savoir si c'est de la timidité ou si il y a un traumatisme ou s'il y a un blocage langagier donc euh c'est bien quand même de pouvoir en connaître un minimum.
- 13 **Que pensez-vous de la relation que vous entretenez avec l'éducateur ?**
- 14 Ens Alors c'est pareil ça dépend euh parce que moi euh de la situation par exemple de l'année dernière des petites jumelles et beh l'éducateur euh jouait son rôle si tu veux en tant qu'éducateur mais de façon un peu trop stricte en nous disant pas forcément les informations en voulant tout gérer et euh en nous bloquant des fois un petit peu dans notre travail avec les relations avec les familles ou avec les autres partenaires donc je pense que ça dépend un peu des personnalités aussi des éducateurs.
- 15 **Donc il mettait des sortes de censures ?**
- 16 Ens Oui voilà donc par exemple tu vois par exemple à D et C et beh on voyait bien que dès qu'on voulait s'entretenir un peu trop avec les parents alala ah tu sais euh on intervenait on nous bloquait un petit peu.
- 17 **Avec les parents biologiques ?**
- 18 Ens Oui voilà parce qu'on est amené à les rencontrer lors de de des réunions éducatives si tu veux des fois donc tu vois que on me coupait court ou si on voulait suggérer paf il nous coupait court pour pas que les parents sachent tu vois des petites choses comme ça quand nous on voulait parler par exemple au SESSAD ah c'était presque il fallait leur téléphoner à eux d'abord pour leur demander alors qu'on est c'est un travail éducatif on travaille main dans la main et tu vois toute suite alors qu'il y en a d'autres qui nous laissaient carrément libre court on en entendait jamais parler quoi.
- 19 **Mmm**
- 20 Ens Donc tu vois je pense que ça dépend de certaines structures parce que t'as pas toujours les mêmes structures et ça dépend des personnalités des éducateurs donc c'est pas toujours évident. Ils se présentent pas forcément à nous t'en as certains qui vont demander des bilans réguliers, t'en as certains euh qui vont tout gérer et pi t'en as qui sont complètement absents.
- 21 **Du coup vous communiquez comment ?**
- 22 Ens Par téléphone, souvent ils prennent contact euh alors j'en ai vu qui sont venus en même temps que euh la famille d'accueil pour inscrire l'enfant et donc présenter déjà un petit peu la situation en disant et bien je vous rappellerai un petit peu dans l'année pour vous demander effectivement ils reprennent euh et donc ils prennent contact lors de la première réunion éducative seulement à ce moment là.
- 23 **Vous me parlez de réunions éducatives mais qui concernent-elles ?**

- 24      Ens      Alors qu'en t'as une réunion éducative tu as l'enseignant tu vas avoir le directeur euh tu vas avoir l'éducateur tu vas avoir les familles et tu vas avoir tous les partenaires euh médicaux éducatifs qui sont liés par exemple si elle est suivi par un orthophoniste par un psychomot euh si t'as un SESSAD derrière tu vas avoir un représentant SESSAD euh si t'as le CMPP et bah tu peux avoir un représentant donc tout ceux qui travaillent autour de l'enfant t'as une réunion éducative pour voir et bah voilà comment ça se passe en classe voilà comment ça se passe au SESSAD euh qu'est qu'on peut faire pour que ça aille mieux. Et quand t'as en plus c'est dans une famille d'accueil et bah t'as l'éducateur qu'est là et donc chacun va essayer de trouver conjointement et bah des solutions euh pour faire évoluer l'enfant en partageant un petit peu ce qu'il se passe à droite et à gauche. Et souvent les éducateurs on les on les comment on leur demande de venir aussi et eux ils chapotent après et donc l'éducatrice l'année dernière elle chipotait c'est elle qui redemandait un peu tous les bilans pour renvoyer tous les bilans via la MDPH ou ce genre de truc.
- 25                      **D'accord**
- 26      Ens      Donc tu vois t'as pas toujours, moi j'ai pas toujours eu le même rapport à chaque fois avec l'éducateur parce que je te dis ça dépend un peu de la personnalité et puis du contrôle que la personne veut avoir sur les dossiers je pense.
- 27                      **Est-ce que ça peut dépendre aussi de l'enfant s'il a des difficultés ?**
- 28      Ens      Bah non pas forcément parce que moi j'ai eu un petit enfant sourd euh de 2 - 3 ans et t'avais l'éducateur qui venait et qui nous demandait un petit peu comment ça se passait et qu'essayait toujours d'avoir plus ou moins un petit visu sur ce que la maman elle faisait un petit peu l'enfant lui a même été retiré donc tu vois pour te dire euh mais qui restait discrète juste en m'appelant mais jamais en voulant contrôler un petit peu le côté pédagogie le côté relation avec les parents tandis que celle que j'ai eu l'année dernière je te dis pour les deux petites euh presque à nous faire à m'enguirlander moi et la directrice parce qu'on avait on l'avait court circuité un moment on avait osé appeler le SESSAD sans lui avertir de chose qu'on pouvait mettre en place donc tu vois et pourtant euh je te dis chaque enfant chaque structure ça peut être différent.
- 29                      **Mmm**
- 30      Ens      Et on est un petit peu obligé aussi de beh s'adapter un petit peu à à leur travail donc y'a des moments par contre elle « pfruit » (rire) non mais c'est lourd euh on n'est pas là non plus pour faire pour entrer dans leur jeu on est mettre aussi de notre classe donc ça aussi faut pas l'oublier non plus. Je pense que nous en tant qu'enseignante t'as aussi un rôle à jouer dans la relation avec les parents. Si les parents te demandent quand même un avis euh sur ce qui se passe en classe toi tu es tenue de le donner et l'éducateur je te dis l'année dernière nous bloquait un peu tu sais comme si il voulait avoir un contrôle, fallait pas qu'il y ait certaines choses de dites et là bah non quoi faut pas qu'on oublie aussi notre rôle nous d'enseignant à ce niveau là.
- 31                      **Voilà nous avons fait le tour en ce qui concernait l'éducateur. En ce qui concerne l'assistant familial comment ça se passe ?**

- 32      Ens      Généralement ça se passe bien moi j'ai jamais eu de soucis pour l'instant avec euh avec les différentes personnes euh y'a toujours euh transmission des papiers puisqu'y a tout ça il faut bien leur donner euh moi je te dis ils jouent un petit peu le jeu euh en nous replaçant un petit peu le cadre aussi en retransmettant aux différentes structures un petit peu les soucis pour dire essayer d'établir un lien justement avec l'éducateur. Moi j'ai jamais eu de soucis avec eux y'a toujours eu un un climat de confiance un peu de complicité dans un sens donc non ça s'est toujours bien passé.
- 33                      **Donc les assistants familiaux, vous les rencontrez comment ?**
- 34      Ens      Je les ai toujours rencontré et son, du fait que ce soit des petits souvent ils sont toujours venus chercher les enfants ici soit je les rencontrais le matin, le midi soit matin midi soit même le soir donc j'ai toujours eu un contact avec eux sur euh mais moi c'est la particularité des petits, quand ils sont tout petits comme ça on vient les chercher et ou alors ceux que je voyais le moins souvent au moins je les voyais quand par exemple il y avait une prise en charge euh psychomot ou orthophoniste je on venait les rechercher à ce moment là. Bon t'as vu la transmission et pi c'est adapté par exemple euh euh hop on me les déposait C là en plein milieu de l'après midi je rencontrais, je discutais pour dire et bah comment ça allait, les progrès, qu'est ce que je faisais y'a toujours euh voilà un échange aussi de qu'est-ce qui se passe chez eux, chez l'assistant pour dire et bah voilà là ça se passe comme ça y'a un problème ah beh à l'école on travaille comme ça peut être que si vous faisiez ça tu vois y'a une certaine complicité dans le dans pour dire faire évoluer faut pas oublier que notre but c'est de faire progresser donc il faut qu'on qu'on travaille toujours conjointement certes avec tout ceux qui ont un rôle éducatif euh pédagogique mais faut penser que les assistants familiaux ils sont là aussi il y a le coté affectif qu'ils comblent et y'a le coté éducatif donc faut les inclure aussi dans cette progression de l'enfant.
- 35                      **Mmm**
- 36      Ens      Donc faut que toi t'arrives à dire et bah voilà ça se passe comme ça à l'école et vous à la chez vous pour l'instant comment ça se passe ? Savez vous aussi comment ça se passe quand il y a les les rencontres avec les familles ? tu vois donc y'a il faut établir le lien il faut arriver nous en tant qu'enseignant pour ceux qui sont un petit peu qui veulent protéger un petit peu trop le secret médical établir une situation de confiance pour pas tirer les vers du nez mais suffisamment pour qu'il soit en confiance pour dire et bah voilà euh à la maison ça se passe comme ça et avec la famille ça se passe comme ça pour que nous on leur donne on donne des clés et que eux nous donne des clés.
- 37                      **Est-ce que c'est différent de la relation que vous pouvez entretenir avec des parents ordinaires ?**
- 38      Ens      Alors normalement non, la seule différence ça va être voilà ce ce un peu le secret entre guillemet pas médical mais qui peut subsister voilà eux leurs secrets professionnels qui protègent donc y'a juste ça mais euh après euh si vraiment ça posait problème c'est à nous de dire bon est-ce que vous vous est-ce qu'il est possible d'avoir le numéro de l'éducateur pour que je m'entretienne et qu'on voit ce qu'on peut faire parce que là je je suis bloquée à la limite c'est la seule chose
- 39                      **Mmm**

- 40      Ens      Mais non sinon c'est la c'est le même principe je veux dire y'a des parents où tu vas pas t'entendre du tout ça va coïncider et d'autres ça va super bien se passer bah avec ces familles là c'est la même chose c'est un climat de confiance on joue le jeu ensemble on est là pour faire progresser on est là pour éduquer donc c'est dans les deux sens donc euh les parents ou les familles d'accueil ils jouent le jeu ou pas.
- 41                      **La communication avec les responsables légaux comment ça se passe ?**
- 42      Ens      Et bah c'est comme tout t'as ceux où on t'as coupé net les ponts ceux que tu rencontreras même pas forcément euh en réunion éducative parce que y y se sont complètement déchargés de leur responsabilité et puis t'as ceux qui malgré les difficultés qui eux vont se battre malgré tout tu vois tu le sens leur présence qui demande qui te tél qui peuvent de téléphoner ça pour certains qui te demandent des renseignements euh et qui vont être présents aux réunions éducatives et tu vois qu'au niveau de la MDPH tout ça ils se battent au niveau des dossiers donc t'as des très tu peut avoir de très très bons rapports avec ces parents là très engagés et d'autres et bah complètement euh voilà et puis t'as des parents qui vont demander les cahiers aussi donc tu vois qu'il y a une relation qu'ils souhaitent maintenir une relation avec l'école malgré qu'ils soient en recul.
- 43                      **D'accord**
- 44      Ens      Par contre tu as le cas où des fois bah la famille elle peut être un peu pesante moi je trouve par exemple tu vois euh C et D où euh l'éducateur tolère que beh quasiment toutes les familles ont des rendez vous alors les enfants y ils vont être absents par exemple euh lundi matin lundi après midi parce qu'ils vont voir le papi, la mamie, la tata, la tatatata mais ils vont être absents aussi le vendredi matin parce que ils vont que les parents et là tu vois ça empiète un peu trop sur l'école donc c'est compréhensible mais dans ce cas là on pourrait dire, moi je lui ai suggéré, d'accord la famille peut voir mais pourquoi pas attendre sur un mercredi un temps libéré ou dire espacer les visites et dans ce cas là sur un temps euh non scolaire donc sur les temps des vacances.
- 45                      **Mais parfois ce sont les parents qui ne peuvent pas rencontrer l'enfant le mercredi donc...**
- 46      Ens      Oui mais là on parle quand même euh des grands parents la tata le tonton euh on s'en sort pas quoi euh donc euh tu vois c'est des fois c'est ça c'est un peu comme avec les familles normales faut s'adapter. Et avec les soins à coté le temps scolaire est vite réduit.
- 47                      **Est-ce que ça peut réduire l'écart entre ces enfants placés et les autres enfants ?**
- 48      Ens      Ah bah ça dépend, c'est comme tout ça dépend, ça dépend sur qui tu tombes ça dépend de leur engagement ça dépend des éducateurs de ce qui est permis parce que derrière t'as des décisions de justice faut pas que tu l'oublies t'as des décisions de justice t'as des parents où t'as l'impression qu'y a vraiment ils vont se donner à fond mais bon y'a le contexte familial que tu connais pas qui fait qu'y a eu peut être mal-traitance ou pas assez de soins auprès de l'enfant et et donc là on les on les destitue un petit peu de leur responsabilité de leurs droits donc tu vois c'est tu peux pas...
- 49                      **Est-ce que vous préparez les rencontres avec les parents différemment que des rencontres que vous allez faire avec des parents qui ont toujours la garde de leur enfant ?**

- 50      Ens      À la limite il faut il faut être euh alors des fois tu peux avoir été mis en confiance par la famille d'accueil alors que les parents ne souhaitent pas donc déjà t'as intérêt de faire d'être vigilant tu dis « wha wha wha wha wha » après tu vas être vigilant aussi à ce que tu vas dire parce que des fois selon le contexte familial euh y va peut être falloir que t'adoptes une attitude un petit peu plus stricte ou justement un peu plus souple donc va falloir que t'adaptes peut être un petit peu le ton euh parce que des fois tu vas peut être te dire bon c'est bien mais vous me mettez un peu des bâtons dans les roues parce que moi je demande ça et à coté vous vous opposez et là vous venez me reprocher donc tu vois euh ça va ça va dépendre un petit peu du du contexte dans lequel on va être un petit peu aussi situé mais euh par contre euh voilà moi les parents sont là je vais répondre à leurs questions s'ils ont des attentes je leur répons comme à tout parent en fin de compte. Si les parents veulent voir les cahiers parce qu'ils peuvent pas hop à ce moment là on prête quoi mais euh faut voilà je pense qu'il faut savoir mettre le ton selon comment toi tu veux engager la communication et euh être toi sur un petit peu sur tes gardes parce que si tu sais un petit peu comment les familles vont te prendre voilà tu tu tu dis et tu peux préparer dans le sens où tu dis bon alors attention ça va être une famille assez euh assez difficile ils vont être là pour m'enquiquiner euh tu peux demander bon euh je vais demander à la collègue à la directrice de venir donc tu vois tu peux préparer dans ce sens là dans ce sens là tu le prépares après bah après des fois t'es pris un peu sur le dépourvu quoi tu te dis bon euh la famille elle me demande t'as aucun au aucun tu sais pas pourquoi elle te demande quoi et même elle peut donner un coup de téléphone bon je viens vous rencontrer même si toi t'essaies d'avoir des informations savoir pourquoi t'as des familles qui resteront « non non on verra ça » donc tu sais pas donc tu peux pas préparer donc euh tu te dis tu te dis bon tu revois un petit peu t'essaies de te souvenir un petit peu de tout ce qui s'est passé pour dire bon beh je vais me préparer à toutes les éventualités
- 51      **Mmm**
- 52      Ens      Mais c'est tout
- 53      **D'accord donc qu'est-ce que ça change pour toi une fois que tu rencontres l'assistant familial, l'éducateur ou encore le parent biologique dans tes pratiques, la façon euh d'être avec l'élève ?**



- 54      Ens      Bah des fois t'arrives quand même à avoir des clés, des choses que t'as pas su par exemple t'as une réunion éducative euh tu as rencontré je sais pas quelqu'un du CMPP du SESSAD ou un psychomot euh ces gens là tu les vois pas ou t'as pas forcément des contacts euh téléphoniques avec eux donc des fois euh le fait de parler de certaines choses eux ils vont te donner des clés « ah bah moi par exemple dans euh en ce moment en motricité je travaille ça », « ah mince j'avais pas pensé à ça » donc tu vois tu vas avoir des clés pour toi pour ton boulot pour faire évoluer euh ou alors on va te dire euh oui mais attendez un enfant autiste c'est un enfant qu'a besoin peut être d'un peu plus de ci ou de ça donc tu vas réadapter et tu vas redifférencier un petit peu ta pédagogie euh et toi des fois c'est toi qui peut donner les clés aussi aux autres parce que un enfant qui va être par exemple en situation de groupe classe ne va pas avoir le même comportement en petit groupe style SESSAD ou un truc dans ce style là ou un enfant qui va être pris individuellement en orthophonie donc euh tu vois le fait d'échanger avec différents partenaires même avec la famille l'enfant peut ne pas avoir la même réaction des fois moi je vois euh des des des des par exemple C elle elle était pas propre donc euh tu en parles tu en parles t'essaies d'in d'inviter les parents à suivre quoi donc tu vois tu leur donnes des clés, moi j'ai fais ci j'ai fais ça euh essayez de votre côté tu vois donc euh c'est un échange et puis euh voilà c'est un échange euh et puis t'adaptes des fois tu dis bah oui bah on travaille la socialisation mais ça va pas euh je suis perdue je sais plus comment faire donc là à partir de là on va te dire
- 55      **D'accord**
- 56      Ens      Et même des fois les familles elles peuvent avoir une solution euh t'as des enfants qui vont avoir des des gros problèmes de comportement et qui vont te et eux ils vont avoir trouvés la clé car ils arrivent à gérer et euh ils vont te dire oui euh euh généralement vaut mieux le laisser faire sa crise et il va se calmer tout seul ou mettez le sur une chaise donc ça surtout au début quand euh l'enfant arrive tu tu sais pas comment il va réagir et que t'es face à la crise si dès le début ils te l'ont dit tu dis ah bah ouais super et c'est important que l'enfant il sache aussi que tu vois on est tous liés qu'on communique ensemble et euh quand il retrouve le même cadre et beh il va se retrouver rassuré et ça va peut être surement le canaliser donc c'est important aussi.
- 57      **Donc quand l'institution parle de collaboration, est-ce que ça fait sens pour vous, est-ce que vous le vivez comme ça dans cette situation là ?**
- 58      Ens      Bah oui regarde c'est ce que je te disais par rapport au comportement et tous les échanges voilà moi je prends le temps de parler voilà avec les familles ou avec les assistants familiaux de de on prend le temps parce que si tu n'établies pas je te disais cette complicité cette confiance après beh tu tu peux pas avoir tous les renseignements euh tu peux pas suggérer ou eux te suggérer des choses donc dès le début il faut que le la communication elle soit là et quand la communication est là que la confiance est là après c'est beaucoup plus facile tu tu progresses et je te dis quand les enfants voient qu'il y a un cadre et que toi tu donnes le même cadre et qu'ils voient qu'on communique ensemble et beh là tout le monde collabore tout le monde marche main dans la main vers quelque chose et c'est comme ça justement que tu peux les faire progresser.
- 59      **Que pensez vous de votre formation en ce qui concerne les enfants en placement ?**
- 60      Ens      Eh beh j'en ai jamais eu euh donc la formation elle se fait sur sur le tas presque pour nous pour les enseignants euh enfin moi je parle en tant que moi y'a plus de voilà y'a presque 20 ans que j'enseigne donc euh nous on n'en n'avait pas on parle oui d'enfants.

- 61 **(intervention d'une ATSEM)**
- 62     Ens     Donc euh c'est difficile t'arrives surtout quand tu es dans les premières années de ta carrière euh c'est pas évident tu trouves à des enfants autistes par exemple l'autisme c'est c'est très très large donc tu sais pas tu sais pas comment faire tu sais pas non plus comment lier contact tu sais pas à qui demander conseil euh tu sais pas comment va réagir l'enfant tu sais pas comment toi tu dois réagir face à une réaction bien précise donc t'es t'es perdue quoi des moments t'es complètement perdue après au au fur et à mesure tu te dis ah bon beh je vais faire ça ça euh tu trouves tes clés mais même à l'heure actuelle euh on va te faire des réunions n'importe quoi des animations on va t'inviter à des trucs mais c'est de la théorie et tu sais pas comment bah comment faire après coup parce que chaque enfant est différent et reste différent et c'est pas forcément de la théorie la théorie elle nous sert oui de base pour comprendre une maladie mais elle te sert pas dans ta pratique donc euh c'est vrai que nous on est toujours demandeur et euh on va dire que cette expérience que on acquiert justement c'est dans ces réunions éducatives parce que tu rencontres des gens tu tu vas tu collabores avec eux et donc t'arrives à avoir des pistes au fur et à mesure mais c'est juste comme ça que tu te formes y'a rien d'autres donc euh après oui euh on va te dire bah tu peux très bien faire une recherche internet mais c'est comme si toi t'étais malade euh et que tu vas sur [doctissimo.com](http://doctissimo.com) et puis que tu regardes ah bah d'un seul coup t'as un cancer ah bah non alors c'est pareil ces enfants là tu va marquer des symptômes que t'as reconnu paf tu cliques ah bah autiste ah bah non c'est pas l'autisme donc tu vois euh c'est pas évident et puis euh c'est encore plus difficile peu être pour nous qui sommes chez les petits euh parce que de plus en plus par exemple comme l'autisme c'est des des choses qui vont être décelées pas avant 5 ans t'as des premiers euh bilans qui sont faits ou ils vont avoir vu des docteurs on va te parler de troubles autistiques 2 ans après on va te refaire faire les mêmes tests on va te dire ah bah non il est pas autiste et là deux ans après ah bah oui il est autiste donc des fois tu vois y'a pas de diagnostic posé et des fois t'as des recherches génétiques qui prennent des années et des années et en fait euh t'arrives avec un enfant un enfant qui est là devant toi mais y'a pas de diagnostic fait on va pas te dire bah voilà il souffre de ça ou de ça donc toi bah t'as rien à t'accrocher tu dis ah bah tiens c'est tel handicap c'est telles difficultés je vais peut être plus procéder comme ça avec des choses beaucoup plus manuelles ou avec des choses beaucoup plus auditives ou visuelles bah la t'as un dossier vierge devant toi des moments et là tu te retrouves complètement démuné quoi tu sais même pas bon beh voilà euh peut être que c'est ça euh je vais aller regarder un petit peu bah non tu sais rien parce que même le corps médical est incapable de te de te guider et tu peux dire demander à partir de là orienter vers quelque chose parce que des moments t'es là tu vois l'enfant tu te dis « punaise je vois qu'il y a quelque chose » je le sens tu vois l'enfant tu dis y'a quelque chose mais t'arrives pas à mettre mots t'arrives pas à l'expliquer à quelqu'un donc tu vas renvoyer style au médecin scolaire euh tu vas dire euh à la psychologue scolaire bah viens voir je suis en panne là y'a quelque chose elle va tester et elle elle ressent pas elle a pas le même ressenti elle elle va avoir un diagnostic qu'on va dire de psy mais (...) tu vois que y'a quelque chose derrière et elle en 1 h de temps elle peut pas ressentir ce que toi tu ressens.
- 63     **Et est ce que vous avez déjà eu affaire au psychologue ASE ?**
- 64     Ens     Mais le problème c'est que il faut que tu demandes l'autorisation des parents aussi après tout ça mais il y en a qui accepte pas.
- 65     **Mais il me semble que le psychologue ASE est présent pour tous les enfants en placement... Dès qu'un enfant est placé il est suivi par une psychologue de l'Aide Sociale à l'Enfance.**

- 66      Ens      Oui mais ils ont pas le même ressenti que nous
- 67                      **Donc vous êtes en contact avec le psychologue ASE ?**
- 68      Ens      Non j'en ai jamais eu, on est en contact avec l'éducateur, du personnel médical mais ceux là non on les voit quasiment pas. Après oui si tu veux quand ils rentrent au CMPP ou au CAMPS t'as un bilan psy fait mais après ces gens là même les enfants ils les voient quasiment rarement ils sont mis dans des groupes de travail pour travailler la socialisation l'acceptation de l'autre mais avec des éducateurs des animateurs mais pas avec des psy c'est rare que tu les vois euh à la limite ces psy là ils sont là juste pour faire un bilan euh d'arrivée intermédiaire mais euh après ils les voient pas c'est pour ça à la limite que t'es mangé à ta sauce et puis après t'es obligé de rendre un rendu à ces gens là par exemple comme l'année dernière à cette dame là euh elle elle va s'appuyer sur les rapports qu'ont été faits à coté mais oui mais y'a rien eu de fait ouais mais moi quand je vois par exemple pour euh C euh ses troubles autistiques ils ont été posés dès le début D qui est la jumelle y'a pas eu de diagnostic de fait et pourtant tu vois moi j'avais des doutes quand même tu le vois qu'il y a quelque chose euh et puis euh t'as l'orthophoniste euh non pas l'orthophoniste l'orthoptiste qui est venu faire un bilan et cette dame là elle a eu l'habitude de travailler avec des enfants autistes
- 69                      **D'accord**
- 70      Ens      Et elle me l'a dit ouvertement elle me fait « elle a des troubles autistiques » j'y fait non mais j'ai des doutes elle me fait pour moi oui elle en a bah j'y fait c'est bien que quelqu'un d'un peu plus expert me conforte dans ce sens là j'y fais parce que c'est pas évident de dire voilà moi je pense que parce que je vois telle chose telle chose c'est difficile de pointer, on se sent pas légitime surtout au niveau des troubles autistiques je veux dire tu sais que même les médecins ils ont du mal à détecter à diagnostiquer l'autisme donc euh tu te permets pas quoi et euh là tu te dis moi j'ai sollicité ça serait bien que ça apparaisse sur un rapport quelque chose euh faites le, en plus j'avais la réunion éducative le midi ou le lendemain euh et donc t'en touches un mot et l'éducatrice elle dit « non non non euh le bilan il a été fait elle a rien » ah bah oui mais bon tu vois la mère elle a quand même entendu elle a vu que son autre fille elle avait ses troubles là elle a été interpellée tu vois euh je sais pas d'où ça vient si c'est au bout de compte l'éducateur qui a redemandé un peu conseil ou si ça vient un peu des parents tu vois mais c'est bizarre la période qu'a suivi les grandes vacances et bah y'a eu une demande de tests autistiques mais si tu tends pas la perche.
- 71                      **Si vous deviez définir des objectifs communs à tous les acteurs lesquels seraient-ils ?**

72      Ens      Bah l'objectif premier c'est de faire progresser l'enfant c'est peut être pas chercher d'abord des objectifs forcément disciplinaires dans quand tu regardes par rapport aux petits on va chercher l'adaptation que l'enfant soit en sécurité des fois ça va être plus simple comme la propreté euh développer le langage ça va être des fois des choses très très terre à terre après travailler avec toutes ces personnes là ça veut dire on va essayer de faire travailler tous ensemble communiquer tous ensemble pour amener l'enfant à progresser et avoir un statut normal on ne différencie pas et on va chercher ensemble les meilleures adaptations pour lui proposer un cursus scolaire euh normal si c'est possible ou travailler ensemble pour trouver le meilleur cursus après est-ce que ce qu'on propose là est adapté ou pas tout simplement et ça va être de réfléchir ensemble pour proposer voilà on peut pas se cantonner voilà je suis dans la classe je vais avoir mes objectifs euh je suis éducateur j'ai mes objectifs, je suis psychomot ou kiné ou autres moi je travaille ça je travaille dans mon coin non ça a été comme ça à une époque mais les réunions éducatives nous oblige à même si toi t'as ton point de vue tu vas avoir entendu la parole de l'autre et tu vas peut être ah oui merde j'avais pas fait gaffe pour ça euh ah bah je vais peut être lui demander un conseil ou deux ou ah je vais changer ma façon de faire donc y'a toujours des choses à prendre donc mais l'objectif doit rester l'enfant doit progresser en apportant ce qu'il faut en différenciant mais pour qu'il continue de progresser à son rythme vois essayer d'avoir au moins les compétences de son âge de sa tranche d'âge.

73      **Et au niveau du dispositif d'accompagnement ?**

Ce qu'il est important de savoir dans le suivi tu vois c'est qu'on a le dossier de l'enfant tu prends le dossier hop et tu transmets à la collègue de moyenne section donc ça il ne faut pas l'oublier quand tu fais quelque chose on fait toujours tu sais la feuille de suivi un petit peu euh les feuilles de GEVA-SCO on les remplit euh bon c'est dans le dossier de la directrice mais nous quand il y a en septembre on se fait toujours un point tu vois moi dire et bien j'ai transmis ma classe tiens y'a intel intel et intel ah lui il a un geva-sco voici les partenaires euh la famille d'accueil comment elle est euh les parents est ce que y'a des relations euh comment je différenciais tu vois y'a pleins de chose qu'on transmet pour dire que le collègue et beh on repart pas à zéro qui sache où en était l'enfant, et qu'est ce que toi t'attendais euh ce que t'as mis en place pour dire que tu vois pour qu'on te dise pas moi je mets ça derrière non non y'avait ça on était parti de là on était sur un mi-temps on avait dit qu'on restait sur un mi-temps que derrière on te dise pas ah ouais mais la collègue elle avait dit autre chose, on met les choses bien à plat sur comment c'était au début et on transmet le bébé après moi je suis quoi obligatoirement je vois un peu comment il évolue tu vois tu peux avoir des réunions euh on a vu un enfant que j'ai eu chez les petits qui est maintenant en CM2 qui a de gros problèmes de comportement mais l'année dernière, ça va jusqu'à de la violence quand même violence sur camarades et sur enseignant donc là euh quand ça va pas qu'on voit que ça évolue pas euh bah là il y a eu une réunion carrément avec toute l'école c'était carrément tout le monde avec les autres partenaires éducatifs, médicaux et là on repart sur mes problèmes à moi dès la petite section donc tu vois c'est pas l'enfant a arrêté une classe et change de classe ou l'enfant n'est plus dans le cycle on peut des fois être amené à retravailler au sein du cycle ou au sein carrément de l'école. T'es pas à dire j'ai passé le bébé et terminé y'a un moment donné dans ta carrière peut être que t'es amenée à rencontrer un enfant comme ça où ça n'évolue pas et ça empire et pour mettre l'accent justement auprès des familles ou des autres structures qui suivent l'enfant dire non non là on progresse pas c'est pas la structure actuelle scolaire traditionnelle ne correspond pas à l'enfant il faut trouver autre chose et ça des fois ça peut être jusqu'à à ce que l'inspecteur soit là, l'inspecteur il est venu avec nous pour nous appuyer pour montrer que là stop ça va pas il faut qu'il y ait autre chose ce n'est pas les dossiers actuels que l'on fait les PPRE des bilans à droite à gauche qui vont suffire là faut réagir ou des fois pour interpellier les parents parce que y'a des parents qui restent un petit peu (...) ils ont pas envie, ils ont un problème d'acceptation du handicap, des difficultés et ils savent pas comment faire ils savent pas être parent tout simplement et donc euh beh au lieu de demander de l'aide bah ils laissent couler douce donc des fois t'as l'impression qu'il faut t'es là pour aider l'enfant mais t'es là aussi pour aider la famille de leur dire beh non c'est pas comme ça qu'on fait et toi tu redonnes le cadre mais c'est ça la collaboration donc faut pas faut pas des fois non plus laisser les familles de côté l'air dire bah non moi je suis enseignante je suis là pour m'occuper de l'enfant tu peux pas faire ça parce qu'en fait l'enfant c'est aussi la famille c'est un contexte l'enfant il est dans la famille d'accueil la famille et tu peux pas donc maintenant on parle de collaboration et oui c'est ça tu travailles ensemble, il faut accepter ce jeu là. C'est pas dire je ferme la porte de ma classe et je pars à 16h15 non tu peux pas faut que t'arrives à prendre le temps et des fois prendre plus de temps pour eux mais des fois c'est agréable je trouve ça agréable parce que t'as des familles quand ils ont la volonté de s'en sortir où malgré tout tu sais qu'ils n'auront pas forcément un droit euh ils auront pas leur enfant chez eux on leur refusera toujours ce droit mais tu vois qu'ils vont se battre quand même en parallèle derrière et ils vont venir te voir et tu vois que ces parents là ils se battent avec la MDPH tout ça ils vont appeler ils vont les harceler pour dire non moi je veux ça pour mon enfant il en est où le dossier et tu peux pas les laisser dire non bah non ils se battent donc t'es là pour eux ça en vaut le coup quoi

**Merci beaucoup !**

## Annexe 7 : transcription de l'entretien avec l'enseignante 2

- 1 **Bonjour, nous réalisons donc un entretien sur la collaboration entre les différents acteurs en charge de l'enfant placé ainsi que l'impact que peut avoir cette collaboration sur le travail de l'enseignant. Quelles sont les difficultés des élèves en situation de placement que vous avez dans votre classe ?**
- 2     Ens   Alors juste pour les élèves en placement ?
- 3           **Oui c'est ça.**
- 4     Ens   Bah souvent c'est que ils ont un niveau scolaire qui n'est pas conforme à leur classe d'âge et ce qui fait qu'ils sont orientés en ULIS donc là par exemple moi j'en ai trois là de 2010 L donc il est né en 2010 il a un niveau scolaire il est en début d'apprentissage de la lecture alors après euh il est pas forcément diagnostiqué mais il a tous les symptômes de l'hyperactif donc ce qui explique les difficultés scolaires qui se sont enchainées et puis bah là y'a eu son ESS lundi en plus donc c'est plus facile d'en parler euh sa maman était présente y'a aussi donc sa famille d'accueil qui était là et c'est vrai que on a confrontation des points de vue entre la famille d'accueil qui fait faire les devoirs tous les soirs qui est assez exigeante et puis bah la maman qu'est plutôt dans un regard bienveillant « mais si mais il fait bien ses devoirs » peut être que là au niveau de de l'exigence c'est pas la même parce qu'y a peut être l'affectif qui s'y mêle c'est souvent des familles enfin L en tout cas c'est une famille où les parents se sont séparés avec recomposition de chaque coté il ne voit son papa que avec une éducatrice un lundi après midi par mois, pour les familles c'est aussi difficile à vivre du coté des parents souvent et l'enfant du coup c'est une question qui est récurrente qui revient « quand est-ce que je vois papa » donc euh là avec la famille d'accueil on a mis en place un petit calendrier en faite chaque jours y'a ce qu'il fait donc quand est-ce qu'il voit papa, quand est-ce qu'il y a le CMP, quand est-ce qu'il y a la psychomotricité, l'orthophonie ce sont des enfants du coup qui ont beaucoup d'accompagnement donc pour eux tout se mélange un peu dans la tête ils sont pas forcément la comptine des jours de manière stable donc tout ça ça fait beaucoup d'informations ils sont effectivement très préoccupés avec tout ce qu'il se passe à la maison « mes parents qu'est ce qu'ils font quand est-ce que je les vois etc » plus que par les apprentissages à l'école.
- 5 **Est-ce que vous pensez que tous les enfants en situation de placement sont en difficulté scolaire ?**

6           Ens    Si je m'appuie sur ce que je viens de dire, j'ai l'impression après de mon expérience il faut peut être balayer plus large mais en tout cas là ce sont des jeunes enfants qui ont 8 ans mais on sent que ça envahit quand même une grande place dans leur tête et que du coup ça les rend moins disponible pour les apprentissages donc euh oui faut savoir les écouter un petit peu mais aussi les recadrer les replacer dans les apprentissages là l'élève hyperactif on se rend compte que voilà ça va il arrive à petit à petit à se stabiliser à fournir un cadre aussi aux enfants à la fois rassurant strict tout en laissant des fois des permissions c'est à doser selon les personnalités après on a une petite fille qu'est pas du tout hyperactive mais pareil un peu la tête dans les nuages et puis y'a des choses si par exemple je prends son cahier pour le corriger elle me dit « ah mais non là je vois papa et maman mercredi faut que je le prenne » alors que moi j'aurai tendance à le donner plutôt le vendredi pour faire voir aux parents le week end et bon bah elle donc l'organisation elle est différente. A aussi c'est les parents sont séparés euh même la fratrie aussi est séparée ce sont des histoires de familles assez compliquées et puis C pareil elle ne parle pas du tout de ses parents par contre et on sait même pas si y'a des frères et soeurs etc on sait qu'elle les a vu à Noël y'a eu une phrase donc euh en faite c'est plus l'impact sur les familles d'accueil que tu veux ?

7           **Non non ce que je cherche à connaître c'est l'importance de la collaboration entre les acteurs en charge de l'enfant placé et l'enseignant et l'impact que cette collaboration peut avoir sur l'enseignant.**

8           Ens    Alors c'est vrai que du coup j'avais repensé à ça c'est du coup là on a quand même des familles d'accueils qui sont euh très présentes auprès des enfants et c'est vrai qu'on ressent un peu ce coté professionnel parce que du coup dès que y'a il manque quelque chose dans le cahier ou quoi ou quand il a pas fait ses devoirs y'a d'autres enfants bah les parents euh ont des difficultés à gérer leurs enfants donc du coup les devoirs c'est un peu plus euh plus light que là du coup ça doit être carré pourtant c'est des enfants qui sont en difficultés donc euh on essaie de leur dire quand même de juste relire ou si ils écrivent pas forcément ils peuvent épeler. Pourtant y'en a qui les ont depuis assez longtemps ils les connaissent bien et du coup ils sont très exigeants euh nous dans les apprentissages c'est surtout que ça leur ça mobilise une partie quand même de la tête mais euh bizarrement A n'en parle pas trop non plus de sa famille donc c'est beaucoup la famille d'accueil qui est la référente après euh y'a le coté un peu administratif c'est à dire euh tout ce qui est enfant placé en faite ils ont des assurances scolaires par exemple qui fonctionnent à l'année civile ça veut dire qu'au mois de janvier il faut que tu récupères toutes les assurances scolaires et après alors là j'ai l'exemple j'appelle les parents ils me disent l'éducateur l'a donnée à la famille d'accueil, la famille d'accueil elle me dit c'est les parents du coup ça doit faire un mois que j'attends un papier donc c'est le coté moins facile voilà après les parents là en l'occurrence du coup c'est les enfants qui voient assez peu leurs parents et du coup euh je crois que les parents c'est que la partie plaisir j'ai AN une fois elle m'avait dit quelque chose du genre euh enfin elle avait envie de dire ce qu'elle avait sur le coeur mais elle fait attention en faite à ce qu'elle dit pour dire que des choses qui font plaisir à ses parents donc euh je suis pas sûre que l'école rentre dans la relation familiale et du coup c'est aux familles d'accueil de vraiment porter ça.

9           **Quelles ont été vos premières pensées lorsque vous avez su que des enfants placés étaient dans votre classe ?**

10          Ens    Rien, ça change rien c'est des enfants c'est ils doivent apprendre

**Est-ce que les comportements des enfants placés diffèrent de ceux des autres enfants ?**

- 12      Ens      Bah du coup moins attentif quand même oui ce sont des enfants qui ont eu une carence à un moment ou un autre et parce que là y'en a une qui s'emporte ce qui y'a c'est que là par exemple C elle est arrivée début novembre après les vacances de la Toussaint euh la famille d'accueil l'a reçue donc pendant les vacances, la famille d'accueil n'est au courant de rien au niveau médical et de la même manière euh les enseignants n'ont pas accès au dossier médical souvent c'est plutôt des parents qui partagent ce style d'informations et là comme c'est des familles d'accueil ils n'ont pas non plus l'information donc on peut effectivement on travaille sur aucun diagnostic on découvre petit à petit l'enfant donc de part et d'autres et euh du coup on sait pas on connaît pas les difficultés comportementales ou d'apprentissages des enfants euh oui est ce que c'est neurologique voilà on sait pas trop bon y'en a l'hyperactivité ça se voit assez rapidement mais par exemple C quand elle est arrivée au début c'était une petite fille toute souriante toute gentille euh qu'a besoin de câlins et euh vite fait elle s'est mise à être exaspérée à être un peu capricieuse euh râleuse etc etc et ça c'est vrai que si on pouvait avoir des informations ça permettrait de se faire une opinion et toi qui demandais si on avait un aprioris c'est un enfant comme un autre en faite même si la famille d'accueil se présente sinon on ne saurait pas qu'ils sont en famille d'accueil donc euh ça reste des enfants comme les autres.
- 13      **Du coup connaissez-vous la situation de l'enfant placé ?**
- 14      Ens      Après oui parce que du coup alors pour les enfants d'ULIS en tout cas ils ont une ESS par an équipe de suivi et de scolarité donc euh de toute manière pour faire les bilans et ça c'est chouette parce que du coup normalement on est censé se retrouver tous les professionnels autour de l'enfant et sinon avec un compte rendu écrit donc ça permet aussi d'avoir le bilan de l'orthophonie euh du psychomot, du psychologue parfois ça permet parce que parfois les rendez-vous c'est le mercredi ou le soir ou c'est hors temps scolaire donc on est même pas au courant des différentes prises en charge donc ça permet de savoir ce que l'enfant vit aussi et c'est là où on a j'allais dire confrontation mais on a la réunion des parents et les de la famille d'accueil donc ça permet...
- 15      **Comment se passe les ESS ?**
- 16      Ens      Donc c'est l'enseignant référent de la circonscription qui mène la réunion donc il invite tous les professionnels euh l'enseignant lui a rempli au préalable un GEVA-Sco euh du coup l'enseignant référent complète parce que après il y a des cadres qui sont réservés pour les les professionnels et puis un cadre réservé pour la famille
- 17      **Et donc lors de ses réunions tout le monde s'exprime ?**



- 18      Ens      Oui oui voilà souvent y'a la partie administrative au début les mails, numéro de téléphone des parents euh date de naissance, au début euh c'est donc euh l'historique de la scolarité de l'enfant s'il a eu des maintiens dans des classes euh je prolonge un peu aussi parce que d'autres enfants par exemple un élève de CP et pas en ULIS mais il a un GEVA-Sco aussi tous les enfants qui sont suivis par la MDPH donc après il y a les adaptations qui sont faites sur le temps scolaire alors euh ULIS ou décroissement ou peut être encore imprimer les fiches en plus grand enfin tout ce que tu peux faire pour aider l'enfant, après son niveau scolaire, donc là en l'occurrence même un enfant de 12 ans peut avoir un niveau de lecture CP CE1 et puis après son emploi du temps c'est là où on doit faire entrer aussi normalement les prises en charge extérieures quand on peut quand on les connaît pi après c'est les compétences comportementales l'autonomie aussi dans l'habillement, pour manger après les compétences scolaires et puis après on redécrit un petit peu ce qui est fait plus particulièrement et puis les perspectives et c'est souvent au niveau des perspectives est-ce que l'enfant va être réorienté euh c'est là où et la place de la famille d'accueil est importante puisque j'ai eu le cas pour l'un qui est parti en cours d'année où la famille d'accueil a pris sa retraite au 1er décembre tout le monde était au courant il avait vu le juge des enfants le 17 octobre nous on a pas su ce qui avait été décidé mais euh au départ à la retraite de la dame il n'y a pas eu de solution de mise en place et il est parti en foyer. Donc euh avec déscolarisation pendant deux mois et puis il a réintégré une classe qui ne correspond pas forcément à son niveau scolaire donc c'est des cas voilà après du coup les perspectives c'est important, là aussi il va y avoir un départ à la retraite et les gens essaient de se projeter, dans combien de temps il rentre au collège quand est ce qu'il y a un changement est-ce que je prends ma retraite quand il arrivera au collège ou voilà donc c'est important de voir un peu quelles sont les perspectives et la question qui revient souvent c'est quand l'IME est accepté est-ce que du coup euh il faut faire la demande bien en amont pour être sur liste d'attente pour pouvoir espérer une place et donc la c'est un travail conjoint famille, famille d'accueil euh donc l'éducateur aussi qui aide les familles à faire les demandes parce que certains parents sont un peu perdus mais y'a le cas d'une famille où la maman est contre un placement en IME alors que c'est un enfant de 10 ans qui ne ne mémorise pas du tout les textes qu'elle déchiffre et qui ne comprend pas ce qu'elle lit et donc au collège ça paraît difficile c'est vrai que la coéducation parent et éducateur, là il faut que l'éducateur fasse prendre conscience voilà
- 19      **Avec quels acteurs communiquez-vous sur la scolarité de l'enfant ?**
- 20      Ens      Euh alors c'est que pour les enfants placés ?
- 21      **Oui c'est ça.**
- 22      Ens      Parce que sinon il y a un autre enfant pris en charge par le SESSAD, le SESSAD c'est un organisme qui fonctionne bien au niveau éducatif parce qu'ils viennent vraiment à l'école donc là il y a un réel partenariat on peut demander des conseils ils viennent en classe ils nous aident, du coup pour les enfants placés y'a beaucoup de prise en charge qui sont CMP CMPP c'est donc à l'extérieur de l'école et du coup c'est vrai qu'on se rencontre pas si souvent que ça euh on a eu le cas pour une élève par exemple un peu difficile où là on s'est appelé pour se mettre d'accord avoir la même orientation pédagogique euh du coup les enfants placés y'a pas forcément c'est lors des ESS en fait où on arrive à faire un bilan, un point aussi c'est intéressant les ESS car on sait que l'orthophoniste il travaille sur telle compétence nous on peut la renforcer en classe ou du coup la délaissier à l'orthophoniste c'est vrai que parfois ça manque un peu de travail d'équipe.
- 23      **Que pensez-vous de la relation que vous entretenez avec l'éducateur ?**

- 24      Ens      Alors bah moi j'ai un éducateur que je connais parce qu'il amène il prend l'enfant pour l'emmener en visite avec le papa mais après les autres éducateurs en fait ils sont ils font plus le lien entre famille d'accueil et parents donc euh les éducateurs je ne les rencontre pas forcément. M non plus parce que l'éducateur on a dû lui courir après au téléphone pour savoir ce qu'il allait devenir le petit M après le départ à la retraite donc euh donc la communication n'est pas forcément évidente mais je crois qu'il y a eu une reportage il y a pas longtemps qui montre bien l'ASE (...) je veux pas jeter l'eau propre sur l'ASE parce que l'éducation nationale est aussi une grosse machine qui peut être lente sur certains domaines donc euh c'est vrai que toutes ces administrations mises côte à côte et moi j'ai la chance en ULIS d'avoir du temps justement de libérer j'ai pas d'APC, j'ai pas les animations pédagogiques donc c'est du temps normalement pour coordonner tout ça
- 25                      **D'accord**
- 26      Ens      Moi mon intitulé c'est pas professeur des écoles c'est coordinateur d'ULIS et du coup les intervenants c'est pas si facile de (...) après il faut peut être en avoir besoin aussi euh par contre là par exemple la psychologue scolaire doit récupérer un papier de la famille pour une élève pour pouvoir la voir en entretien individuel ce papier doit être signé par la famille la famille a reçu le papier ça on le sait par contre on ne sait pas si elle a renvoyé le papier euh moi la famille d'accueil de C m'a dit tout doit passer par moi la famille d'accueil alors moi je veux bien ça complique un peu les choses parce que du coup quelque soit les informations, les démarches administratives c'est un petit peu gênant de ne jamais rendre compte de l'enfant à la famille euh du coup tout doit passer par la famille d'accueil, la famille d'accueil doit passer par l'éducateur, l'éducateur donne les informations à la famille et les papiers on sait plus où ils sont donc c'est pas toujours facile, effectivement une communication directe avec l'éducateur permettrait peut être que les informations passent plus vite.
- 27                      **Comment ça se passe avec les assistants familiaux ? Est-ce différent d'une relation que vous entretenez avec des parents ordinaires ?**
- 28      Ens      Oui quand même parce que quand tu reçois des parents et que t'as des choses difficiles à dire toi tu pèses tes mots, tu fais attention alors c'est pas que tu fais pas attention à l'assistant familial mais l'impact émotionnel ne sera pas le même tu peux être plus professionnel voilà comme un LSU comme un LSU on peut être plus franc c'est vrai qu'avec la famille des fois enfin le LSU c'est plus évident parce que t'es censée dire que ce qui est positif donc des fois quand il y a des choses difficiles à dire c'est plus facile de le dire aux assistantes familiales c'est comme un filtre ça va permettre de se rendre compte vraiment et j'ai l'impression qu'avec les assistantes familiales aussi des fois on peut partager les difficultés parce qu'elles ont aussi des difficultés dans les devoirs à se rendre compte ah mais c'est bizarre il a des difficultés là et nous on est là pour confirmer mais aussi pour montrer les progrès mais avec la famille ce sera pas pareil c'est plus compliqué pour mon cas et pour les maitresses de classe ordinaire aussi
- 29                      **Est-ce que vous avez déjà pris contact avec les responsables légaux ?**
- 30      Ens      Euh du coup je le vois en ESS après du coup il y a des parents que j'ai rappelés bon bah là pour C on m'a dit qu'il fallait pas passer par les parents mais seulement par l'assistante familiale donc pour l'instant je me suis abstenue
- 31                      **Mais vous avez quand même les numéros des parents ?**

- 32      Ens      Alors oui oui on a la fiche de renseignements et c'est pas évident car les assistantes familiales souvent enfin pour la plupart elles mettent c'est les parents qui signeront donc il faut attendre etc donc quand t'as prévu ta sortie c'est un peu ricrac même si c'est les familles d'accueil qui vont faire le pic-nique etc mais je comprends tout à fait que ce soit les parents qui ont l'autorité parentale donc c'est à eux de signer et sauf le cas où on me dit vous ne passez pas par les parents là c'est un peu plus on n'a pas l'habitude donc on verra pas la suite il y a l'ESS mardi prochain donc ça va nous permettre de prendre la température.
- 33                      **Qu'est ce que ça change dans votre travail du coup quand vous rencontrez l'assistant familial, les parents biologiques ou encore l'éducateur ? Dans vos pratiques ?**
- 34      Ens      Suite à l'ESS on apprend quand même pas mal de chose euh du coup ça modifie petit peu le regard qu'on portait sur l'enfant par exemple techniquement A je ne connaissais rien sur lui mais à l'ESS on apprend qu'il a aussi deux autres frères qui sont placés eux aussi dans deux autres familles d'accueil ça renseigne quand même sur ce qu'il a vécu ben il a pas l'air forcément impacté par ça donc nous on relativise mais y'a des choses qui peuvent être euh par exemple pour celui là euh lui il s'en rendait compte ils sont trois garçons les trois garçons sont placés dans deux IME différentes pour ne être ensemble parce que sinon ça se passe mal donc j'imagine que le troisième va aller dans un autre établissement pour ne pas qu'il y ait d'interférences et du coup euh ça les rend plus humains c'est c'est pas que des élèves ça leur donne une autre dimension euh ils ont une vie hors école qui provoque peut être un peu d'empathie qu'il faut mettre de côté mais euh voilà ça permet de de comprendre aussi du coup C on aimerait bien savoir ce qu'elle a eu comme passé qu'est ce qui fait que euh voir d'autres personnels aussi qui peut nous éclairer pour l'instant c'est une élève qui râle mais peut être qu'il y a des choses qui expliquent et puis ça peut aussi nous donner des pistes pour désamorcer certaines fois des situations qu'est ce qui marche avec elle qu'est ce qui ne marche pas puisqu'on l'a connaît pas, on ne connaît pas ses antécédents donc les relations aussi avec les autres professionnels c'est important et là c'est même triste j'ai une petite nouvelle aussi qui est arrivée qui est pas placée mais euh sa maitresse m'a dit je te laisse la découvrir euh oui mais bon après je comprends ça évite d'avoir des aprioris ça peut permettre à l'enfant de se construire une image une nouvelle j'allais dire une nouvelle identité mais les enfants ont peut être pas cette force intérieur pour redémarrer de 0 mais voilà.
- 35                      **Donc l'institution parle de collaboration est-ce que ça fait sens pour vous ? Que ce soit avec l'assistant familial, avec l'éducateur ?**
- 36      Ens      Ouais c'est difficile à construire puisque (...) ce qui est difficile à construire c'est parce qu'on a pas les éléments dès le départ euh du coup la réunion c'est au courant de l'année effectivement il y a une réunion provoquée et heureusement c'est bien parce que du coup ça permet aussi le suivi de l'enfant, de se revoir on va pouvoir refaire le point et c'est sur le long terme normalement euh donc la collaboration elle se crée pas toute seule il faut la construire il faut euh faut ramasser un peu les éléments transmettre les dossiers c'est vrai que les mails et les coups de téléphone ça pourrait être plus simple mais même nous aussi dans une journée on a pas trop le temps c'est toujours un peu bousculé et les autres professionnels aussi ont un emploi du temps chargé même les orthophonistes hein on le sait donc ça peut se faire ça se fait mais ouais souvent on dit pas de nouvelles bonnes nouvelles donc euh effectivement après quand il y a des soucis je pense qu'on prend un peu plus les rênes après nous voilà notre boulot c'est de les enfin de leur apprendre des choses ça ça peut se faire aussi sans collaboration mais c'est mieux quand même quand on a certains éléments et voir aussi qu'on peut être soutenu aussi que l'orthophoniste remarque les mêmes choses que nous, qu'on remarque les mêmes progrès des fois c'est ça fait du bien ça conforte c'est même au delà des enfants placés j'ai envie de dire.

37 **Que pensez-vous de votre formation en ce qui concerne les enfants en placement ?**

38     Ens    Euh les enfants placés moi j'en avais pas entendu parlé par contre on parle d'enfants à besoins éducatifs particuliers donc ça euh est-ce que tous les enfants placés sont considérés ayant des besoins éducatifs particuliers euh c'est pas forcément la même chose mais en même temps quand ils vivent des situations familiales difficiles comme un divorce ou quoi les résultats baissent, ils sont moins disponibles sans qu'ils soient pour autant qu'ils soient orientés en ULIS ou que ce soient des enfants placés. Ce ne sont pas les enfants placés forcément qui ont des besoins éducatifs particuliers c'est juste que effectivement ils essaient de se reconstruire autour de la famille d'accueil y'a quand même l'envie de voir la famille, ils ont peut être quelque chose à construire du fait qu'au niveau pédagogique les apprentissages n'arrivent pas aux premiers plans certaines choses peuvent attendre il faut leur donner l'envie.

39 **Si vous deviez définir quelques objectifs communs à tous les acteurs lesquels seraient-ils ?**

40     Ens    Bah le bien être de l'enfant qu'il soit bon ou pas bon à l'école.

41 **Merci beaucoup pour votre participation !**

---

## TABLE DES MATIERES

---

<b>LISTE DES ABREVIATIONS</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>I. Le cadre institutionnel</b>	<b>6</b>
<b>1. Protection de l'enfance</b>	<b>6</b>
1.1. Son histoire.....	6
1.2. Différents placements.....	7
1.3. Deux organismes principaux (ASE, SAFT).....	9
<b>2. Les différents acteurs participants à l'éducation de l'enfant placé</b>	<b>10</b>
2.1. Parents .....	12
2.2. Le personnel de l'ASE.....	13
A. L'éducateur spécialisé.....	13
B. L'assistant familial.....	14
C. Le psychologue.....	14
2.3. L'enseignant.....	15
<b>3. Différents dispositifs de rencontre</b>	<b>16</b>
3.1. Les raisons des rencontres .....	16
3.2. Supports .....	17
<b>II. Le cadre théorique</b>	<b>17</b>
<b>1. L'enfant placé</b>	<b>17</b>
1.1. Les besoins de l'enfant.....	17
1.2. Troubles et conséquences.....	19
1.3. Placements et conséquences .....	22

<b>2. Le travail de l'enseignant et son rôle dans le cas d'un élève en situation de placement</b>	<b>24</b>
2.1. L'échec scolaire : une fatalité ?.....	24
2.2. Un accompagnement du parcours pour une réussite scolaire.....	26
2.3. L'estime de soi : une réussite éducative.....	29
<b>3. La collaboration</b>	<b>32</b>
3.1. Définition .....	32
3.2. La co-éducation : enseignant-parents.....	35
3.3. Le travail en équipe.....	37
<b>III. La problématique et les hypothèses</b>	<b>39</b>
<b>IV. Méthodologie de recherche</b>	<b>40</b>
<b>V. Les résultats : données brutes et analyse</b>	<b>47</b>
<b>5.1. La collaboration</b>	<b>47</b>
5.1.1. Le point de vue des professionnels de l'aide sociale à l'enfance.....	47
5.1.2. Le point de vue des enseignants.....	51
5.1.3. Confrontation des points de vues .....	58
<b>5.2. L'impact de la collaboration</b>	<b>58</b>
5.2.1. Le point de vue des professionnels de l'aide sociale à l'enfance.....	58
5.2.2. Le point de vue des enseignants.....	61
5.2.3. Confrontation des points de vues .....	67
<b>5.3. Les difficultés</b>	<b>68</b>
5.3.1. Le point de vue des professionnels de l'aide sociale à l'enfance.....	68
5.3.2. Le point de vue des enseignants.....	73
5.3.3. Confrontation des points de vues .....	81
<b>CONCLUSION</b>	<b>82</b>

<b>Bibliographie et sitographie</b>	<b>86</b>
<b>Annexe 1 : les différents guides d'entretien</b>	<b>90</b>
<b>Annexe 2 : le questionnaire adressé à la professeure des écoles stagiaire</b>	<b>98</b>
<b>Annexe 3 : Transcription de l'entretien des assistants familiaux</b>	<b>103</b>
<b>Annexe 4 : transcription de l'entretien avec l'éducatrice</b>	<b>116</b>
<b>Annexe 5 : transcription de l'entretien avec la psychologue</b>	<b>121</b>
<b>Annexe 6 : transcription de l'entretien avec l'enseignante 1</b>	<b>123</b>
<b>Annexe 7 : transcription de l'entretien avec l'enseignante 2</b>	<b>135</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>142</b>